

**MINISTERE DE LA SANTE
ET
MINISTERE DES FINANCES**

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°1250/CAB/MIN/SPHP/045/2023
ET N° CAB/MIN/FINANCES/ 2023/015 DU 15 MARS 2023
PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET
REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU MINISTERE
DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION**

**LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET
PREVENTION
ET
LE MINISTRE DES FINANCES,**

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu le Règlement Sanitaire International de 2005 de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) entré en vigueur le 15 juin 2007 ;

Vu la Convention Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac adoptée à Genève le 21 mai 2003, signée et ratifiée respectivement le 28 juin 2004 et le 26 octobre 2005 par la République Démocratique du Congo et entrée en vigueur le 28 janvier 2006, spécialement en ses articles 3, 4.1, 5.3, 6.1 et 6.2a, 15, 26.1 et 26.2 ;

Vu la Loi n°011/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'Environnement ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques ;

Vu l'Ordonnance-loi n°011/2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu l'Ordonnance-loi n°13/003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 27/Hygiène/Bis du 15 mars 1933 sur l'exercice de la Pharmacie telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n°74-414 du 05 décembre 1953 sur la Police de l'Immigration ;

Vu l'Ordonnance n°74-426 du 14 décembre 1953 sur la Police Sanitaire des personnes en voyage international ;

Vu l'Ordonnance n°74-213 du 22 juin 1954 sur les maladies transmissibles ;

Vu l'Ordonnance n°21/006 du 14 février 2021 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°22/001 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret du 19 juillet 1926 sur l'hygiène et la salubrité publique tel que modifié et complété à ce jour,

Vu le Décret du 19 mars 1952 sur l'art de guérir ;

Vu le Décret n°007/2002 du 02 février 2002 relatif au mode de paiement des dettes envers l'Etat, tel que modifié et complété à ce jour ;

Vu le Décret n°036 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes habilités à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo ;

Vu le tarif douanier ; règlement d'exécution (UE) 2020/1577 de la commission du 21 septembre 2020 ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETEMENT :

Article 1 : Définition des concepts :

Aux fins du présent Arrêté Interministériel, on entend par :

1. **Additif alimentaire** : substance d'origine naturelle ou artificielle généralement sans valeur nutritive, ajoutée à un produit alimentaire pour raison de conservation, marketing ou d'esthétique ;
2. **Complément alimentaire** : sont des produits alimentaires enrichis
3. C'est également une denrée alimentaire dont le but est de fournir un complément de nutriment ou de substance ayant un effet nutritionnel, physiologique manquant ou en qualité insuffisante ;
4. **Dératisation** : opération qui consiste à prendre des mesures sanitaires pour maîtriser ou éliminer les rongeurs vecteurs des maladies humaines présents dans les bagages, cargaisons, conteneurs, moyens de transport, services, marchandises et colis postaux aux Points d'Entrée ;
5. **Désinfection** : opération qui consiste à prendre des mesures sanitaires pour maîtriser ou éliminer les agents infectieux présents sur la surface du corps d'une personne ou d'un animal

ou dans ou sur des bagages, cargaisons, conteneurs, moyens de transport, marchandises et colis postaux par exposition directe à des agents physiques ou chimiques ;

6. **Désinsectisation** : opération qui consiste à prendre des mesures sanitaires pour maîtriser ou éliminer les insectes vecteurs des maladies humaines présents dans les bagages, cargaisons, conteneurs, moyens de transport, marchandises et colis postaux au moyen des agents physiques ou chimiques ;
7. **Dispositif médical** : tout instrument, appareil, équipement, matière ou autre article utilisé seul ou en association, y compris le logiciel nécessaire pour son bon fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie ;
8. **Fripierie** : Vêtements ou autres articles à usage domestique qui a déjà servi (sac, ceinture, chemise, chapeau, cravate, tapis, rideau, chaussures, armoires, tables...).
9. **Hydroxyde** : produit inorganique (minéral) dont un métal est combiné à un ion hydroxyde ;
10. **Médicament** : toute substance ou composition, d'origine végétale, animale, minérale, synthétique ou semi synthétique présentée comme possédant des propriétés préventives ou curatives à l'égard des maladies humaines, animales ou végétales ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal en vue de soulager, d'établir un diagnostic médical, de restaurer, de corriger ou de modifier leurs fonctions organiques.

Sont également considérés comme médicaments :

- *Les cosmétiques ou d'hygiène corporelle contenant une ou des substances ayant une action thérapeutique ou contenant des substances vénéneuses à des doses et concentrations supérieures aux doses d'exonération ;*
 - *Les produits diététiques qui renferment dans leur composition des substances chimiques ou biologiques ne constituant pas, par elles-mêmes, des aliments mais dont la présence confère à ces produits soit des propriétés spéciales recherchées en thérapeutique diététique, soit des propriétés de repas d'épreuve.*
11. **Médicament altéré** : Tout médicament mal conservé et qui a subi de modifications physico-chimiques le rendant impropre à l'utilisation ;
 12. **Médicament contrefait** : tout médicament qui est délibérément et frauduleusement imité et présenté comme conforme au produit original ;
 13. **Médicament corrompu** : Tout médicament qui a subi une contamination accidentelle le rendant impropre à l'utilisation et non conforme aux normes, à la réglementation et autres spécifications techniques ;
 14. **Médicament falsifié** : Tout médicament dont la composition ou la présentation a été frauduleusement modifiée en vue d'un gain sordide ;
 15. **Médicament générique** : tout médicament à échéance du brevet ou toute spécialité pharmaceutique qui peut être copiée et commercialisée par n'importe quel laboratoire et qui est désigné le plus souvent par leur Dénomination Commune Internationale (DCI)

16. **Médicament périmé** : Tout médicament qui, conservé dans les conditions recommandées par le fabricant, a dépassé la période de validité fixée par ce dernier ;
17. **Médicament traditionnels améliorés (MTA)** : remède traditionnel ayant subi des modifications afin d'en améliorer la présentation, le goût, le conditionnement et les modalités d'utilisation ;
18. **Note d'acceptation (NAC)** : document de dédouanement par lequel l'inspecteur sanitaire informe l'assujetti et les autres services concernés sur la poursuite ou non du processus de dédouanement de la marchandise pour laquelle la NAC a été sollicitée.
19. **Nutriment** : composé organique et minéral assimilable par un organisme humain, vital pour son développement et son entretien (les vitamines, les minéraux, les oligo-éléments, les acides aminés...) ;
20. **Oxyde** : est un composé formé d'un oxygène avec un métal ou non métal ;
21. **Produit chimique** : se dit d'un produit naturel ou anthropique constitué d'éléments appelés atomes interagissant par de réactions chimiques en corps purs ou mélangés ;
22. **Produit chimique de base** : Toute substance qui sert à la préparation ou à la fabrication d'un produit fini ;
23. **Produit cosmétique** : toute substance ou préparation destinée à être mise en contact avec les diverses parties superficielles du corps humain, notamment l'épiderme, les systèmes pileux et capillaire, les ongles, les lèvres et les organes génitaux externes, ou avec les dents et les muqueuses buccales, en vue, exclusivement ou principalement de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles ;
24. **Produit pharmaceutique** :
 - Tout médicament proprement dit
 - Tout produit décrit dans la pharmacopée.
 - Tout produit quelconque qui, même s'il ne relève pas du seul monopole du pharmacien, soit pour sa fabrication, soit pour son contrôle ou sa commercialisation, oblige tout pharmacien à en garantir la qualité.
25. **Produit synthétique** : substance qui provient de la synthèse chimique, produit artificiellement.
26. **Réactifs de laboratoire/radiologie** : Substances chimiques ou biologiques utilisées pour les tests au laboratoire et en radiologie ;
27. **Résine** : Production naturelle de certaines plantes, notamment les conifères ;
28. **Sel** : composé obtenu par la réaction d'un acide et d'une base ;
29. **Seuil de toxicité** : Se dit de la dose équivalent toxique correspondant à la quantité du produit à partir de laquelle il devient un poison pour l'organisme. Par exemple la teneur en polluant dont le dépassement pendant un temps déterminé peut provoquer des troubles graves pour la santé ;
30. **Substances Organiques** : Substances constituées principalement de carbone ;

31. **Stupéfiants** : Substances psychotropes qui provoquent l'accoutumance et un état de besoin pouvant conduire à une toxicomanie ;
32. **Spécialité pharmaceutique** : Tout médicament préparé à l'avance, mis sur le marché ou distribué comme échantillon médical sous une dénomination spéciale (nom de marque) et sous un conditionnement particulier et ayant obtenu une homologation ;
33. **Substance minérale** : Substance relative au corps constitué de matières inorganiques ; des substances qui entrent dans la composition des roches ;
34. **Toxicité** : S'entend de la capacité d'une substance à provoquer sur toute forme de vie humaine, animale, bactérienne et végétale des effets néfastes et mauvais présentant un risque pour la santé. La toxicité d'un produit dépend à la fois d'une concentration et d'une durée d'exposition à celui-ci ;
35. **Produit d'origine toxique** : Se comprend de tout produit fini dans la préparation ou la fabrication duquel une substance reconnue toxique a servi de constituant de base.
Avec possibilité d'y retrouver des traces ou des résidus de celle-ci, et dont une utilisation régulière et parfois abusive, imprudente pourrait induire à la longue des ennuis de santé.
36. **Produit biologique** : Tout liquide, tissus et substance provenant de l'être vivant ;
37. **Produit diététique** : Produit relatif à un régime alimentaire surtout restrictif ;
38. **Produit optique** : Produit relatif à la vision (exemple verres optiques) ;
- Article 2** : Les taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention sont fixés en dollars américains, payables en francs congolais au taux officiel du jour, suivant l'annexe au présent Arrêté.
- Article 3** : Le Secrétaire Général à la Santé Publique, Hygiène et Prévention et le Directeur Général de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation, en sigle DGRAD, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.
- Article 4** : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Fait à Kinshasa, le

LE MINISTRE DES FINANCES

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,
HYGIENE ET PREVENTION

Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI

Dr MBUNGANI MBANDA Jean-Jacques

**ANNEXE A ARRETE INTERMINISTERIEL
N°1250/CAB/MIN/SPHP/045/2023 ET N° CAB/MIN/FINANCES/
2023/015 DU 15 MARS 2023 PORTANT FIXATION DES TAUX DES
DROITS, TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION**

1. DROIT D'ENREGISTREMENT DE PROFESSIONNEL DE LA SANTE

- National : 100 USD
- Étranger : 200 USD

2. TAXE SUR L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

• **Autorisation quinquennale (5 ans)**

○ Produits pharmaceutiques		
▪ Générique locale	:	500 USD
▪ Variation générique locale	:	250 USD
✓ Spécialité locale	:	1.000 USD
▪ Variation spécialité locale	:	250 USD
✓ Générique importée	:	1.200 USD
▪ Variation générique importée	:	600 USD
✓ Spécialité importée	:	2.000 USD
▪ Variation spécialité importée	:	1.000 USD
○ Produit diététique et nutriment	:	500 USD
○ Produit cosmétique	:	500 USD
○ Produit optique	:	500 USD
○ Médicament traditionnel amélioré (MTA)		
✓ Local	:	100 USD
✓ Importé	:	200 USD
○ Prothèses médicales	:	100 USD
○ Réactif de laboratoire et Autres Intrants	:	500 USD
○ Dispositif médical	:	500 USD
○ Mise en fonctionnement d'un Équipement médical	:	1.500 USD
○ Additif alimentaire	:	500 USD

• **Autorisation annuelle (1 an)**

○ Réactif de laboratoire et Autres Intrants	:	300 USD
○ Additif alimentaire	:	300 USD

3. TAXE SUR L'AUTORISATION D'IMPORTATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX OU DE TABAC :

- **Médicament** (Produits chimiques de base, Dispositifs médicaux, Produits diététiques et nutriment, Détergents,

**ANNEXE A ARRETE INTERMINISTERIEL
N°1250/CAB/MIN/SPHP/045/2023 ET N° CAB/MIN/FINANCES/
2023/015 DU 15 MARS 2023 PORTANT FIXATION DES TAUX DES
DROITS, TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION**

1. DROIT D'ENREGISTREMENT DE PROFESSIONNEL DE LA SANTE

- National : 100 USD
- Étranger : 200 USD

2. TAXE SUR L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

• **Autorisation quinquennale (5 ans)**

○ Produits pharmaceutiques		
▪ Générique locale	:	500 USD
▪ Variation générique locale	:	250 USD
✓ Spécialité locale	:	1.000 USD
▪ Variation spécialité locale	:	250 USD
✓ Générique importée	:	1.200 USD
▪ Variation générique importée	:	600 USD
✓ Spécialité importée	:	2.000 USD
▪ Variation spécialité importée	:	1.000 USD
○ Produit diététique et nutriment	:	500 USD
○ Produit cosmétique	:	500 USD
○ Produit optique	:	500 USD
○ Médicament traditionnel amélioré (MTA)		
✓ Local	:	100 USD
✓ Importé	:	200 USD
○ Prothèses médicales	:	100 USD
○ Réactif de laboratoire et Autres Intrants	:	500 USD
○ Dispositif médical	:	500 USD
○ Mise en fonctionnement d'un Équipement médical	:	1.500 USD
○ Additif alimentaire	:	500 USD

• **Autorisation annuelle (1 an)**

○ Réactif de laboratoire et Autres Intrants	:	300 USD
○ Additif alimentaire	:	300 USD

3. TAXE SUR L'AUTORISATION D'IMPORTATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX OU DE TABAC :

- **Médicament** (Produits chimiques de base, Dispositifs médicaux, Produits diététiques et nutriment, Détergents,

Produits de contraste, Stupéfiants, Acétones,
Acides, Hydroxydes et Autres) : 2% de la valeur CIF

- **Tabac** : 5 % de la valeur CIF (tabacs bruts, tabacs fabriqués [cigarettes, cigarillos, cigares, extraits et sauce de tabac, tabac pressé ou saucé (ou tabac à priser), tabac homogénéisés ou reconstitués, succédanés de tabac ...] et autres tabacs [poudre nicotinique, ...]), y compris les produits de substitution (cigarettes électroniques, cartouches pour cigarettes électroniques, pipe à eau et autres produits pour pipe à eau).

4. TAXE SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DE :

▪ Laboratoire pharmaceutique	:	2.000 USD
▪ Laboratoire d'analyse biomédicale Simple	:	800 USD
▪ Laboratoire d'analyse biomédicale Moyen	:	1.000 USD
▪ Laboratoire d'analyse biomédicale Complexe	:	1.500 USD
▪ Banque du sang	:	500 USD
▪ Thanatopraxie	:	2.000 USD
▪ Centre de diagnostic médical	:	2.000 USD
▪ Centre d'imagerie médicale et radiodiagnostic	:	
○ Unité de radiothérapie	:	1.000 USD
○ Imagerie médicale et radiodiagnostic (échographie, endoscopie, ECG et autres)	:	800 USD
▪ Maison de vente en gros de produits pharmaceutiques	:	2.000 USD
▪ Maison de préparation de réactifs de laboratoire	:	1.000 USD
▪ Maison de vente en gros de dispositifs médicaux	:	1.500 USD
▪ Maison de vente en gros du tabac (produits du tabac et dérivés) :		
○ Distributeur officiel	:	10.000 USD
○ Maison de vente en gros	:	5.000 USD
▪ Maison de vente en gros de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle	:	2.000 USD
▪ Maison de vente en gros de produits optiques	:	1.500 USD
▪ Maison de représentation scientifique	:	1.000 USD
▪ Maison de représentation de firmes médicales	:	1.000 USD

5. TAXE POUR LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION DE QUALITE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES EXPORTES.

▪ Produit pharmaceutique exporté	:	60 USD/produit
▪ Produit biologique (tissus, cellules)	:	60 USD/produit

6. TAXES DE CONTRÔLE SANITAIRE AUX POSTES FRONTALIERS DES PRODUITS D'ORIGINE TOXIQUE, TOXIQUES, SOPORIFIQUES ET STUPEFIANTS

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
6.1. PRODUITS STUPEFIANTS				
6.1.1. Gommés, résines et autres sucres extraits des plantes				
	1211			
1	1211 20 00	Racines de ginseng	0.015	0,0045
2	1211 30 00	Coca (feuille de)	0.015	0,0045
3	1211 40 00	Paille de pavot	0.015	0,0045
4	1211 90 00	autres	0.015	0,0045
	1301	Gomme laque ; gommés, résines, gommés-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles:		
5	1301 20 00	Gomme arabique	0.015	0,0045
6	1301 90 00	Autres	0.015	0,0045
	1302	Sucres et extraits végétaux ; matières pectiques, pectinates et pectates ; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés:		
7	1302 11 00	Opium	0.015	0,0045
8	1302 12 00	de réglisse	0.015	0,0045
9	1302 13 00	de houblon	0.015	0,0045
10	1302 20 10	Matières pectiques, pectinates et pectates à l'état sec	0.015	0,0045
11	1302 90 00	Autres	0.015	0,0045
12	1302 31 00	Agar-agar	0.015	0,0045
13	1302 32 10	de caroubes ou de graines de caroubes	0.015	0,0045
14	1302 32 90	de graines de guarée	0.015	0,0045
15	1302 39 00	Autres	0.015	0,0045
6.1.2. Sucres et sucreries				
	1702	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés:		
16	1702 11 00	contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	0.015	0,0045
17	1702 19 00	Autres	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
42	2204 21 06	Vins avec appellation d'origine protégée (AOP)	0.015	0,0045
43	2204 21 07	Vins avec indication géographique protégée (IGP)	0.015	0,0045
44	2204 21 08	Autres vins de cépages	0.015	0,0045
45	2204 21 09	Autres	0.015	0,0045
46	2204 21 11	Alsace	0.015	0,0045
47	2204 21 12	Bordeaux	0.015	0,0045
48	2204 21 13	Bourgogne	0.015	0,0045
49	2204 21 17	Val de Loire	0.015	0,0045
50	2204 21 18	Mosel	0.015	0,0045
51	2204 21 19	Pfalz (Palatinat)	0.015	0,0045
52	2204 21 22	Rheinhessen (Hesse rhénane)	0.015	0,0045
53	2204 21 23	Tokaj	0.015	0,0045
54	2204 21 24	Lazio (Latium)	0.015	0,0045
55	2204 21 26	Toscana (Toscane)	0.015	0,0045
56	2204 21 27	Trentino (Trentin), Alto Adige (Haut-Adige) et Friuli (Frioul)	0.015	0,0045
57	2204 21 28	Veneto (Vénétie)	0.015	0,0045
58	2204 21 31	Sicilia	0.015	0,0045
59	2204 21 32	Vinho Verde	0.015	0,0045
60	2204 21 34	Penedès	0.015	0,0045
61	2204 21 36	Rioja	0.015	0,0045
62	2204 21 37	Valencia	0.015	0,0045
63	2204 21 38	autres	0.015	0,0045
64	2204 21 42	Bordeaux	0.015	0,0045
65	2204 21 43	Bourgogne	0.015	0,0045
66	2204 21 44	Beaujolais	0.015	0,0045
67	2204 21 46	Vallée du Rhône	0.015	0,0045
68	2204 21 47	Languedoc-Roussillon	0.015	0,0045
69	2204 21 48	Val de Loire	0.015	0,0045
70	2204 21 61	Sicilia	0.015	0,0045
71	2204 21 62	Piemonte (Piémont)	0.015	0,0045
72	2204 21 66	Toscana (Toscane)	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
73	2204 21 67	Trentino (Trentin) et Alto Adige (Haut-Adige)	0.015	0,0045
74	2204 21 68	Veneto (Vénétie)	0.015	0,0045
75	2204 21 69	Dão, Bairrada et Douro	0.015	0,0045
76	2204 21 71	Navarra	0.015	0,0045
77	2204 21 74	Penedés	0.015	0,0045
78	2204 21 76	Rioja	0.015	0,0045
79	2204 21 77	Valdepeñas	0.015	0,0045
80	2204 21 78	autres	0.015	0,0045
81	2204 21 79	Vins blancs	0.015	0,0045
82	2204 21 80	autres	0.015	0,0045
83	2204 21 81	Vins blancs	0.015	0,0045
84	2204 21 82	autres	0.015	0,0045
85	2204 21 83	Vins blancs	0.015	0,0045
86	2204 21 84	autres	0.015	0,0045
87	2204 21 85	Vin de Madère et moscatel de Setúbal	0.015	0,0045
88	2204 21 86	Vin de Xérès	0.015	0,0045
89	2204 21 87	Vin de Marsala	0.015	0,0045
90	2204 21 88	Vin de Samos et muscat de Lemnos	0.015	0,0045
91	2204 21 89	Vin de Porto	0.015	0,0045
92	2204 21 90	autres	0.015	0,0045
93	2204 21 91	autres	0.015	0,0045
94	2204 21 93	Vins blancs	0.015	0,0045
95	2204 21 94	autres	0.015	0,0045
96	2204 21 95	Vins blancs	0.015	0,0045
97	2204 21 96	autres	0.015	0,0045
98	2204 21 97	Vins blancs	0.015	0,0045
99	2204 21 98	autres	0.015	0,0045
100	2204 22 10	Vins, autres que ceux visés à la sous-position 2204 10	0.015	0,0045
101	2204 22 22	Bordeaux	0.015	0,0045
102	2204 22 23	Bourgogne	0.015	0,0045
103	2204 22 24	Beaujolais	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
104	2204 22 26	Vallée du Rhône	0.015	0,0045
105	2204 22 27	Languedoc-Roussillon	0.015	0,0045
106	2204 22 28	Val de Loire	0.015	0,0045
107	2204 22 32	Piemonte (Piémont)	0.015	0,0045
108	2204 22 33	Tokaj	0.015	0,0045
109	2204 22 38	Vins blancs	0.015	0,0045
110	2204 22 78	autres	0.015	0,0045
111	2204 22 79	Vins blancs	0.015	0,0045
112	2204 22 80	autres	0.015	0,0045
113	2204 22 81	Vins blancs	0.015	0,0045
114	2204 22 82	autres	0.015	0,0045
115	2204 22 83	Vins blancs	0.015	0,0045
116	2204 22 84	autres	0.015	0,0045
117	2204 22 85	Vin de Madère et moscatel de Setúbal	0.015	0,0045
118	2204 22 86	Vin de Xérès	0.015	0,0045
119	2204 22 88	Vin de Samos et muscat de Lemnos	0.015	0,0045
120	2204 22 90	autres	0.015	0,0045
121	2204 22 91	autres	0.015	0,0045
122	2204 22 93	Vins blancs	0.015	0,0045
123	2204 22 94	autres	0.015	0,0045
124	2204 22 95	Vins blancs	0.015	0,0045
125	2204 22 96	autres	0.015	0,0045
126	2204 22 97	Vins blancs	0.015	0,0045
127	2204 22 98	autres	0.015	0,0045
128	2204 29 10	Vins, autres que ceux visés à la sous-position 2204 10	0.015	0,0045
129	2204 29 22	Bordeaux	0.015	0,0045
130	2204 29 23	Bourgogne	0.015	0,0045
131	2204 29 24	Beaujolais	0.015	0,0045
132	2204 29 26	Vallée du Rhône	0.015	0,0045
133	2204 29 27	Languedoc-Roussillon	0.015	0,0045
134	2204 29 28	Val de Loire	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
135	2204 29 32	Piemonte (Piémont)	0.015	0,0045
136	2204 29 38	Vins blancs	0.015	0,0045
137	2204 29 78	autres	0.015	0,0045
138	2204 29 79	Vins blancs	0.015	0,0045
139	2204 29 80	autres	0.015	0,0045
140	2204 29 81	Vins blancs	0.015	0,0045
141	2204 29 82	autres	0.015	0,0045
142	2204 29 83	Vins blancs	0.015	0,0045
143	2204 29 84	autres	0.015	0,0045
144	2204 29 85	Vin de Madère et moscatel de Setúbal	0.015	0,0045
145	2204 29 86	Vin de Xérès	0.015	0,0045
146	2204 29 88	Vin de Samos et muscat de Lemnos	0.015	0,0045
147	2204 29 90	autres	0.015	0,0045
148	2204 29 91	autres	0.015	0,0045
149	2204 29 93	Vins blancs	0.015	0,0045
150	2204 29 94	autres	0.015	0,0045
151	2204 29 95	Vins blancs	0.015	0,0045
152	2204 29 96	autres	0.015	0,0045
153	2204 29 97	Vins blancs	0.015	0,0045
154	2204 29 98	autres	0.015	0,0045
155	2204 30 10	partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool	0.015	0,0045
156	2204 30 92	concentrés	0.015	0,0045
157	2204 30 94	autres	0.015	0,0045
158	2204 30 96	concentrés	0.015	0,0045
159	2204 30 98	autres	0.015	0,0045
	2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques:		
160	2205 10 10	ayant un titre alcoométrique volumique acquis n'excédant pas 18 % vol	0.015	0,0045
161	2205 10 90	ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 18 % vol	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
162	2205 90 10	ayant un titre alcoométrique volumique acquis n'excédant pas 18 % vol	0.015	0,0045
163	2205 90 90	ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 18 % vol	0.015	0,0045
	2206	Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, saké, par exemple) ; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs:		
164	2206 00 10	Piquette	0.015	0,0045
165	2206 00 31	Cidre et poiré.	0.015	0,0045
166	2206 00 39	autres	0.015	0,0045
167	2206 00 51	Cidre et poiré	0.015	0,0045
168	2206 00 59	autres	0.015	0,0045
169	2206 00 81	Cidre et poiré	0.015	0,0045
170	2206 00 89	autres	0.015	0,0045
	2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus ; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres		
171	2207 10 00	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus	0.015	0,0045
172	2207 20 00	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	0.015	0,0045
	2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses		
173	2208 20 12	Cognac	0.015	0,0045
174	2208 20 14	Armagnac	0.015	0,0045
175	2208 20 16	Brandy de Jerez	0.015	0,0045
176	2208 20 18	autres	0.015	0,0045
177	2208 20 19	autres	0.015	0,0045
178	2208 20 26	Grappa	0.015	0,0045
179	2208 20 28	autres	0.015	0,0045
180	2208 20 62	Cognac	0.015	0,0045
181	2208 20 66	Brandy ou Weinbrand	0.015	0,0045
182	2208 20 69	autres	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
183	2208 20 86	Grappa	0.015	0,0045
184	2208 20 88	autres	0.015	0,0045
185	2208 30 11	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
186	2208 30 19	excédant 2 l	0.015	0,0045
187	2208 30 30	Whisky single malt	0.015	0,0045
188	2208 30 41	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
189	2208 30 49	excédant 2 l	0.015	0,0045
190	2208 30 61	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
191	2208 30 69	excédant 2 l	0.015	0,0045
192	2208 30 71	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
193	2208 30 79	excédant 2 l	0.015	0,0045
194	2208 30 82	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
195	2208 30 88	excédant 2 l	0.015	0,0045
196	2208 40 11	Rhum d'une teneur en substances volatiles autres que l'alcool éthylique et méthylique égale ou supérieure à 225 grammes par hectolitre d'alcool pur (avec une tolérance de 10 %)	0.015	0,0045
197	2208 40 31	d'une valeur excédant 7,9 € par litre d'alcool pur	0.015	0,0045
198	2208 40 39	autres présentés en récipients d'une contenance excédant 2 l:	0.015	0,0045
199	2208 40 51	Rhum	0.015	0,0045
200	2208 40 91	d'une valeur excédant 2 € par litre d'alcool pur	0.015	0,0045
201	2208 40 99	autres Gin et genièvre:	0.015	0,0045
202	2208 50 11	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
203	2208 50 19	excédant 2 l	0.015	0,0045
204	2208 50 91	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
205	2208 50 99	excédant 2 l	0.015	0,0045
206	2208 60 11	Vodka n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
207	2208 60 19	Vodka excédant 2 l	0.015	0,0045
208	2208 60 91	Vodka n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
209	2208 60 99	Vodka excédant 2 l	0.015	0,0045
210	2208 70 10	Liqueurs présentées en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
211	2208 70 90	Liqueurs présentées en récipients d'une contenance excédant 2 l	0.015	0,0045
212	2208 90 11	Autres liqueurs n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
213	2208 90 19	Autres liqueurs excédant 2 l	0.015	0,0045
214	2208 90 33	Autres liqueurs n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
215	2208 90 38	Autres liqueurs excédant 2 l	0.015	0,0045
216	2208 90 41	Autres liqueurs Ouzo	0.015	0,0045
217	2208 90 45	Autres liqueurs Calvados	0.015	0,0045
218	2208 90 48	Autres	0.015	0,0045
219	2208 90 54	Tequila	0.015	0,0045
220	2208 90 56	Autres	0.015	0,0045
221	2208 90 69	Autres boissons spiritueuses	0.015	0,0045
222	2208 90 71	de fruits	0.015	0,0045
223	2208 90 75	equila	0.015	0,0045
224	2208 90 77	autres	0.015	0,0045
225	2208 90 78	autres boissons spiritueuses	0.015	0,0045
226	2208 90 91	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
227	2208 90 99	excédant 2 l	0.015	0,0045
	2209	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique:		
228	2209 00 11	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
229	2209 00 19	excédant 2 l	0.015	0,0045
230	2209 00 91	n'excédant pas 2 l	0.015	0,0045
231	2209 00 99	excédant 2 l	0.015	0,0045
232	6.1.4. Tabacs et succédant des tabacs			
	2401	Tabacs bruts ou non fabriqués ; déchets de tabac:		
233	2401 10 35	Tabacs light air cured	0.15	0.045
234	2401 10 60	Tabacs suncured du type oriental	0.15	0.045
235	2401 10 70	Tabacs dark air cured	0.15	0.045
236	2401 10 85	Tabacs flue cured	0.15	0.045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
237	2401 10 95	autres	0.15	0.045
238	2401 20 35	Tabacs light air cured	0.15	0.045
239	2401 20 60	Tabacs suncured du type oriental	0.15	0.045
240	2401 20 70	Tabacs dark air cured	0.15	0.045
241	2401 20 85	Tabacs flue cured	0.15	0.045
242	2401 20 95	autres	0.15	0.045
243	2401 30 00	Déchets de tabac	0.15	0.045
	2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac:		
244	2402 10 00	Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	0.15	0.045
245	2402 20 10	Cigarettes contenant des girofles	0.15	0.045
246	2402 20 90	autres	0.15	0.045
247	2402 90 00	autres	0.15	0.045
	2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués ; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués» ; extraits et sauces de tabac:		
248	2403 11 00	Tabac pour pipe à eau visé à la note 1 de sous-position du présent chapitre	0.15	0.045
249	2403 19 10	Autres en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 500 g	0.15	0.045
250	2403 19 90	autres	0.15	0.045
251	2403 91 00	Tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»	0.15	0.045
252	2403 99 10	Tabac à mâcher et tabac à priser (à consommer par voie nasale)	0.15	0.045
253	2403 99 90	autres	0.15	0.045
	6.1.1. Les hydroxydes et les oxydes (Sel, Soufre, Terres, Plâtres, Chaux et Ciments)			
	2501	Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité ; eau de mer:		
254	2501 00 10	Eau de mer et eaux mères de salines	0.025	0,0075
255	2501 00 31	destinés à la transformation chimique (séparation Na de Cl) pour la fabrication d'autres produits	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
256	2501 00 51	dénaturés (2) ou destinés à d'autres usages industriels (y compris le raffinage), à l'exclusion de la conservation ou la préparation de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale (1)	0.025	0,0075
257	2501 00 91	Sel propre à l'alimentation humaine	0.025	0,0075
258	2501 00 99	autres	0.025	0,0075
	2502	Pyrites de fer non grillées		0,075
259	2502 00 00	Pyrites de fer non grillées	0.025	0,0075
		Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal:		
260	2503 00 10	Soufres bruts et soufres non raffinés	0.025	0,0075
261	2503 00 90	autres	0.025	0,0075
	2504	Graphite naturel		
262	2504 10 00	en poudre ou en paillettes	0.025	0,0075
263	2504 90 00	autre	0.025	0,0075
	2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26:		
264	2505 10 00	Sables siliceux et sables quartzeux	0.025	0,0075
265	2505 90 00	autres sables	0.025	0,0075
	2506	Quartz (autres que les sables naturels) ; quartzites, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:		
266	2506 10 00	Quartz	0.025	0,0075
267	2506 20 00	Quartzites	0.025	0,0075
	2507	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés:		
268	2507 00 20	Kaolin	0.025	0,0075
269	2507 00 80	autres argiles kaoliniques	0.025	0,0075
	2508	Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du no 6806), andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées ; mullite ; terres de chamotte ou de dinas:		
270	2508 10 00	Bentonite	0.025	0,0075
271	2508 30 00	Argiles réfractaires	0.025	0,0075
272	2508 40 00	autres argiles	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
273	2508 50 00	Andalousite, cyanite et sillimanite	0.025	0,0075
274	2508 60 00	Mullite	0.025	0,0075
275	2508 70 00	Terres de chamotte ou de dinas	0.025	0,0075
	2509	Craie		
276	2509 00 00	Craie	0.025	0,0075
	2510	Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées:		
277	2510 10 00	non moulus	0.025	0,0075
278	2510 20 00	moulus	0.025	0,0075
	2511	Sulfate de baryum naturel (barytine) ; carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du no 2816:		
279	2511 10 00	Sulfate de baryum naturel (barytine)	0.025	0,0075
280	2511 20 00	Carbonate de baryum naturel (withérite)	0.025	0,0075
	2512	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées		
281	2512 00 00	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	0.025	0,0075
	2513	Pierre ponce ; émeri ; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement:		
282	2513 10 00	Pierre ponce	0.025	0,0075
283	2513 20 00	Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	0.025	0,0075
	2514	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire		
284	2514 00 00	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.025	0,0075
	2515	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
285	2515 11 00	bruts ou dégrossis	0.025	0,0075
286	2515 12 00	simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.025	0,0075
287	2515 20 00	Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction ; albâtre	0.025	0,0075
	2516	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:		
288	2516 11 00	brut ou dégrossi	0.025	0,0075
289	2516 12 00	simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.025	0,0075
290	2516 20 00	Grès	0.025	0,0075
291	2516 90 00	autres pierres de taille ou de construction	0.025	0,0075
	2517	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex,		
292	2517 10 10	Cailloux, graviers, silex et galets.	0.025	0,0075
293	2517 10 20	Dolomie et pierres à chaux, concassées	0.025	0,0075
294	2517 10 80	autres	0.025	0,0075
295	2517 20 00	Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires	0.025	0,0075
296	2517 30 00	Tarmacadam	0.025	0,0075
297	2517 41 00	de marbre	0.025	0,0075
298	2517 49 00	autres	0.025	0,0075
	2518	Dolomie, même frittée ou calcinée, y compris la dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire ; pisé de dolomie:		
299	2518 10 00	Dolomie non calcinée ni frittée, dite « crue »	0.025	0,0075
300	2518 20 00	Dolomie calcinée ou frittée	0.025	0,0075
301	2518 30 00	Pisé de dolomie	0.025	0,0075
	2519	Carbonate de magnésium naturel (magnésite) ; magnésie électrofondue ; magnésie calcinée à mort (frittée)		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
302	2519 10 00	Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	0.025	0,0075
303	2519 90 10	Oxyde de magnésium autre que le carbonate de magnésium (magnésite) cal- ciné	0.025	0,0075
304	2519 90 30	Magnésie calcinée à mort (frittée)	0.025	0,0075
305	2519 90 90	autres	0.025	0,0075
	2520	Gypse ; anhydrite ; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs:		
306	2520 10 00	Gypse, anhydrite	0.025	0,0075
307	2520 20 00	Plâtres	0.025	0,0075
	2521	Castines ; pierres à chaux ou à ciment		
308	2521 00 00	Castines, pierres à chaux ou à ciment	0.025	0,0075
	2522	Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du no 2825:		
309	2522 10 00	Chaux vive	0.025	0,0075
310	2522 20 00	Chaux éteinte	0.025	0,0075
311	2522 30 00	Chaux hydraulique	0.025	0,0075
	2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), même colorés:		
312	2523 10 00	Ciments non pulvérisés dits «clinkers»	0.025	0,0075
313	2523 21 00	Ciments blancs, même colorés artificiellement	0.025	0,0075
314	2523 29 00	autres	0.025	0,0075
315	2523 30 00	Ciments alumineux	0.025	0,0075
316	2523 90 00	autres ciments hydrauliques	0.025	0,0075
	2524	Amiante (asbeste):		
317	2524 10 00	Crocidolite	0.025	0,0075
318	2524 90 00	autre	0.025	0,0075
	2525	Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières (splittings) ; déchets de mica:		
319	2525 10 00	Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	0.025	0,0075
320	2525 20 00	Mica en poudre	0.025	0,0075
321	2525 30 00	Déchets de mica	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	2526	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire ; talc:		
322	2526 10 00	non broyés ni pulvérisés	0.025	0,0075
323	2526 20 00	broyés ou pulvérisés	0.025	0,0075
	2528	Borates naturels et leurs concentrés (calcinés ou non),		
324	2528 00 00	Borates naturels et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles ; acide borique naturel titrant au maximum 85 % de H3BO3 sur produit sec	0.025	0,0075
	2529	Feldspath ; leucite ; néphéline et néphéline syénite ; spath fluor		
325	2529 10 00	Feldspath	0.025	0,0075
326	2529 21 00	contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	0.025	0,0075
327	2529 22 00	contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	0.025	0,0075
328	2529 30 00	Leucite ; néphéline et néphéline syénite	0.025	0,0075
	2530	Matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs:		
329	2530 10 00	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	0.025	0,0075
330	2530 20 00	Kiesérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	0.025	0,0075
331	2530 90 00	autres	0.025	0,0075
6.1.2. Minerais, scories et cendres				
	2601	Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites):		
332	2601 11 00	non agglomérés	0.25	0.075
333	2601 12 00	agglomérés	0.25	0.075
334	2601 20 00	Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	0.25	0.075
	2602	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés		
335	2602 00 00	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec	0.025	0,0075
	2603	Minerais de cuivre et leurs concentrés		
336	2603 00 00	Minerais de cuivre et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2604	Minerais de nickel et leurs concentrés		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
337	2604 00 00	Minerais de nickel et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2605	Minerais de cobalt et leurs concentrés		
338	2605 00 00	Minerais de cobalt et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2606	Minerais d'aluminium et leurs concentrés		
339	2606 00 00	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2607	Minerais de plomb et leurs concentrés		
340	2607 00 00	Minerais de plomb et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2608	Minerais de zinc et leurs concentrés		
341	2608 00 00	Minerais de zinc et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2609	Minerais d'étain et leurs concentrés		
342	2609 00 00	Minerais d'étain et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2610	Minerais de chrome et leurs concentrés	0.025	0,0075
343	2610 00 00	Minerais de chrome et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2611	Minerais de tungstène et leurs concentrés	0.025	0,0075
344	2611 00 00	Minerais de tungstène et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2612	Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés	0.025	0,0075
345	2612 10 10	Minerais d'uranium et pechblende, d'une teneur en uranium supérieure à 5 % en poids (Euratom)	0.025	0,0075
346	2612 10 90	autres	0.025	0,0075
347	2612 20 10	Monazite ; uranothorianite et autres minerais de thorium, d'une teneur en thorium supérieure à 20 % en poids (Euratom)	0.025	0,0075
348	2612 20 90	autres	0.025	0,0075
	2613	Minerais de molybdène et leurs concentrés		
349	2613 10 00	grillés	0.025	0,0075
350	2613 90 00	autres	0.025	0,0075
	2614	Minerais de titane et leurs concentrés		
351	2614 00 00	Minerais de titane et leurs concentrés	0.025	0,0075
	2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés		
352	2615 10 00	Minerais de zirconium et leurs concentrés	0.025	0,0075
353	2615 90 00	autres	0.025	0,0075
	2616	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
354	2616 10 00	Minerais d'argent et leurs concentrés	0.025	0,0075
355	2616 90 00	autres	0.025	0,0075
	2617	Autres minerais et leurs concentrés		
356	2617 10 00	Minerais d'antimoine et leurs concentrés	0.025	0,0075
357	2617 90 00	autres	0.025	0,0075
	2618	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier		
358	2618 00 00	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	0.025	0,0075
	2619			
359	2619 00	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.	0.025	0,0075
360	2619 00 20	Déchets propres à la récupération du fer ou du manganèse	0.025	0,0075
361	2619 00 90	autres	0.025	0,0075
	2620	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier		
362	2620 11 00	Mattes de galvanisation	0.025	0,0075
363	2620 19 00	autres	0.025	0,0075
364	2620 21 00	Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	0.025	0,0075
365	2620 29 00	autres	0.025	0,0075
366	2620 30 00	contenant principalement du cuivre	0.025	0,0075
367	2620 40 00	contenant principalement de l'aluminium	0.025	0,0075
368	2620 60 00	contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	0.025	0,0075
369	2620 91 00	contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	0.025	0,0075
370	2620 99 10	contenant principalement du nickel	0.025	0,0075
371	2620 99 20	contenant principalement du niobium ou du tantale	0.025	0,0075
372	2620 99 40	contenant principalement de l'étain	0.025	0,0075
373	2620 99 60	contenant principalement du titane	0.025	0,0075
374	2620 99 95	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	2621	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech ; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux:		
375	2621 10 00	Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	0.025	0,0075
376	2621 90 00	autres	0.025	0,0075
6.2. SUBSTANCES ORGANIQUES				
	6.3.1. Produits Pétroliers (Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation, matières bitumeuses)			
	2701	Houilles ; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille		
377	2701 11 00	Anthracite	0.025	0,0075
378	2701 12 10	Houille à coke	0.025	0,0075
379	2701 12 90	autre	0.025	0,0075
380	2701 19 00	autres houilles	0.025	0,0075
381	2701 20 00	Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	0.025	0,0075
	2702	Lignite, même agglomérés, à l'exclusion du jais		
382	2702 10 00	Lignite, même pulvérisés, mais non agglomérés	0.025	0,0075
383	2702 20 00	Lignite agglomérés	0.025	0,0075
	2703	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée		
384	2703 00 00	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	0.025	0,0075
	2704	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés ; charbon de cornue:		
385	2704 00 10	Cokes et semi-cokes de houille	0.025	0,0075
386	2704 00 30	Cokes et semi-cokes de lignite	0.025	0,0075
387	2704 00 90	autres	0.025	0,0075
	2705	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux		
388	2705 00 00	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	0.025	0,0075
	2706	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
389	2706 00 00	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués	0.025	0,0075
	2707	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits analogues		
390	2707 10 00	Benzol (benzène)	0.025	0,0075
391	2707 20 00	Toluol (toluène)	0.025	0,0075
392	2707 30 00	Xylol (xylènes)	0.025	0,0075
393	2707 40 00	Naphtalène	0.025	0,0075
394	2707 50 00	Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250° d'après la méthode ISO 3405 (équivalente à la méthode ASTM D 86)	0.025	0,0075
395	2707 91 00	Huiles de créosote	0.025	0,0075
396	2707 99 11	Huiles légères brutes distillant 90 % ou plus de leur volume jusqu'à 200 °C	0.025	0,0075
397	2707 99 19	autres	0.025	0,0075
398	2707 99 20	Têtes sulfurées ; anthracène	0.025	0,0075
399	2707 99 50	Produits basiques	0.025	0,0075
400	2707 99 80	Phénols	0.025	0,0075
401	2707 99 91	destinés à la fabrication des produits du no 2803	0.025	0,0075
402	2707 99 99	autres	0.025	0,0075
	2708	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux:		
403	2708 10 00	Brai	0.025	0,0075
404	2708 20 00	Coke de brai	0.025	0,0075
	2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux:		
405	2709 00 10	Condensats de gaz naturel	0.025	0,0075
406	2709 00 90	autres	0.025	0,0075
	2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; déchets d'huiles:		
407	2710 12 11	Huiles légères et préparations: destinées à subir un traitement défini	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
408	2710 12 15	destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 12 11	0.025	0,0075
409	2710 12 21	White spirit	0.025	0,0075
410	2710 12 25	autres	0.025	0,0075
411	2710 12 31	Essences d'aviation	0.025	0,0075
412	2710 12 41	avec un indice d'octane (IOR) inférieur à 95	0.025	0,0075
413	2710 12 45	avec un indice d'octane (IOR) de 95 ou plus mais inf. à 98	0.025	0,0075
414	2710 12 49	avec un indice d'octane (IOR) de 98 ou plus	0.025	0,0075
415	2710 12 50	excédant 0,013 g par l	0.025	0,0075
416	2710 12 70	Carburéacteurs, type essence	0.025	0,0075
417	2710 12 90	autres huiles légères	0.025	0,0075
418	2710 19 11	destinées à subir un traitement défini	0.025	0,0075
419	2710 19 15	destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre	0.025	0,0075
420	2710 19 21	Carburéacteurs	0.025	0,0075
421	2710 19 25	autre	0.025	0,0075
422	2710 19 29	autres	0.025	0,0075
423	2710 19 31	destiné à subir un traitement défini (2)	0.025	0,0075
424	2710 19 35	destiné à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 31 (2)	0.025	0,0075
425	2710 19 43	d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,001 %	0.025	0,0075
426	2710 19 46	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,001 % mais n'excédant pas 0,002 %	0.025	0,0075
427	2710 19 47	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,002 % mais n'excédant pas 0,1 %	0.025	0,0075
428	2710 19 48	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,1 %	0.025	0,0075
429	2710 19 51	destinés à subir un traitement défini (2)	0.025	0,0075
430	2710 19 55	destinés à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 51 (2)	0.025	0,0075
431	2710 19 62	d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,1 %	0.025	0,0075
432	2710 19 66	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,1 % mais n'excédant pas 0,5 %	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
433	2710 19 67	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,5 %	0.025	0,0075
434	2710 19 71	destinées à subir un traitement défini (2)	0.025	0,0075
435	2710 19 75	destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2710 19 71 (2)	0.025	0,0075
436	2710 19 81	Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines	0.025	0,0075
437	2710 19 83	Huiles hydrauliques	0.025	0,0075
438	2710 19 85	Huiles blanches, paraffine liquide	0.025	0,0075
439	2710 19 87	Huiles pour engrenages	0.025	0,0075
440	2710 19 91	Huiles pour usiner les métaux, huiles de démoulage, huiles anticorrosives	0.025	0,0075
441	2710 19 93	Huiles isolantes	0.025	0,0075
442	2710 19 99	autres huiles lubrifiantes et autres huiles	0.025	0,0075
443	2710 20 11	d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,001 %	0.025	0,0075
444	2710 20 16	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,001 % mais n'excédant pas 0,1 %	0.025	0,0075
445	2710 20 19	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,1 %	0.025	0,0075
446	2710 20 32	d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,5 %	0.025	0,0075
447	2710 20 38	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,5 %	0.025	0,0075
448	2710 20 90	autres huiles	0.025	0,0075
449	2710 91 00	contenant des diphenyles polychlorés (PCB), des terphenylespolychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB)	0.025	0,0075
450	2710 99 00	autres	0.025	0,0075
	2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux		
451	2711 11 00	Gaz naturel	0.025	0,0075
452	2711 12 11	destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible	0.025	0,0075
453	2711 12 19	destiné à d'autres usages	0.025	0,0075
454	2711 12 91	destiné à subir un traitement défini	0.025	0,0075
455	2711 12 93	destiné à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2711 12 91	0.025	0,0075
456	2711 12 94	d'une pureté supérieure à 90 % mais inférieure à 99 %	0.025	0,0075
457	2711 12 97	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
458	2711 12 97	Butanes:	0.025	0,0075
459	2711 13 10	destinés à subir un traitement défini	0.025	0,0075
460	2711 13 30	destinés à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2711 13 10	0.025	0,0075
461	2711 13 91	d'une pureté supérieure à 90 % mais inférieure à 95 %	0.025	0,0075
462	2711 14 00	Éthylène, propylène, butylène et butadiène	0.025	0,0075
463	2711 19 00	autres	0.025	0,0075
464	2711 21 00	Gaz naturel	0.025	0,0075
465	2711 29 00	autres	0.025	0,0075
	2712	Vaseline ; paraffine, cire de pétrole microcristalline, slack wax, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe		
466	2712 10 10	brute	0.025	0,0075
467	2712 10 90	autre	0.025	0,0075
468	2712 20	Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile:	0.025	0,0075
469	2712 20 10	Paraffine synthétique d'un poids moléculaire de 460 ou plus mais n'excédant pas 1 560	0.025	0,0075
470	2712 20 90	autres	0.025	0,0075
471	2712 90 11	brutes	0.025	0,0075
472	2712 90 19	autres	0.025	0,0075
	2713	Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux		
473	2713 11 00	Non calciné	0.025	0,0075
474	2713 12 00	Calciné	0.025	0,0075
475	2713 20 00	Bitume de pétrole	0.025	0,0075
476	2713 90 10	Destinés à la fabrication des produits	0.025	0,0075
477	2713 90 90	Autres	0.025	0,0075
	2714	Bitumes et asphaltes, naturels ; schistes et sables bitumineux ; asphaltites et roches asphaltiques		
478	2714 10 00	Schistes et sables bitumineux	0.025	0,0075
479	2714 90 00	Autres	0.025	0,0075
	2715	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
480	2715 00 00	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, des bitumes de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral	0.025	0,0075
6.3. PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES INORGANIQUES				
6.4.1. Produits chimiques inorganiques ; composés inorganiques ou organiques des métaux précieux, d'éléments radioactifs, des métaux de terres rares ou d'isotopes.				
	2801	Fluor, chlore, brome et iode		
481	2801 10 00	Chlore	0.025	0,0075
482	2801 20 00	Iode	0.025	0,0075
483	2801 30 10	Fluor	0.025	0,0075
484	2801 30 90	Brome	0.025	0,0075
	2802	Soufre sublimé ou précipité ; soufre colloïdal		
485	2802 00 00	Soufre sublimé ou précipité ; soufre colloïdal	0.025	0,0075
	2803	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs)		
486	2803 00 00	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs)	0.025	0,0075
	2804	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques		
487	2804 10 00	Hydrogène	0.025	0,0075
488	2804 21 00	Argon	0.025	0,0075
489	2804 29 10	Hélium	0.025	0,0075
490	2804 29 90	autres	0.025	0,0075
491	2804 30 00	Azote	0.025	0,0075
492	2804 40 00	Oxygène	0.025	0,0075
493	2804 50 10	Bore	0.025	0,0075
494	2804 50 90	Tellure	0.025	0,0075
495	2804 61 00	contenant en poids au moins 99,99 % de silicium	0.025	0,0075
496	2804 69 00	autre	0.025	0,0075
497	2804 70 10	Phosphore rouge	0.025	0,0075
498	2804 70 90	autre	0.025	0,0075
499	2804 80 00	Arsenic	0.025	0,0075
500	2804 90 00	Sélénium	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	2805	Métaux alcalins ou alcalino-terreux ; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux ; mercure:		
501	2805 11 00	Sodium	0.025	0,0075
502	2805 12 00	Calcium	0.025	0,0075
503	2805 19 10	Strontium et baryum	0.025	0,0075
504	2805 19 90	autres	0.025	0,0075
505	2805 30 10	mélangés ou alliés entre eux	0.025	0,0075
506	2805 30 20	Cérium, lanthane, praséodyme, néodyme et samarium	0.025	0,0075
507	2805 30 30	Europium, gadolinium, terbium, dysprosium, holmium, erbium, thulium, ytterbium, lutétium et yttrium	0.025	0,0075
508	2805 30 40	Scandium	0.025	0,0075
509	2805 30 80	autres	0.025	0,0075
510	2805 40 10	présenté en bonbonnes d'un contenu net de 34,5 kg (poids standard) et dont la valeur FOB, par bonbonne, n'excède pas 224 €.	0.025	0,0075
511	2805 40 90	autre	0.025	0,0075
	2806	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique) ; acide chlorosulfurique		
512	2806 10 00	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	0.025	0,0075
513	2806 20 00	Acide chlorosulfurique	0.025	0,0075
	2807	Acide sulfurique ; oléum		
514	2807 00 00	Acide sulfurique ; oléum	0.025	0,0075
	2808	Acide nitrique ; acides sulfonitriques		
515	2808 00 00	Acide nitrique ; acides sulfonitriques	0.025	0,0075
	2809	Pentaoxyde de diphosphore ; acide phosphorique ; acides polyphosphoriques, de constitution chimique		
516	2809 10 00	Pentaoxyde de diphosphore	0.025	0,0075
517	2809 20 00	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques.	0.025	0,0075
	2810	Oxydes de bore ; acides boriques		
518	2810 00 10	Trioxyde de dibore	0.025	0,0075
519	2810 00 90	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	2811	Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques:		
520	2811 11 00	Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	0.025	0,0075
521	2811 12 00	Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)	0.025	0,0075
522	2811 19 10	Bromure d'hydrogène (acide bromhydrique)	0.025	0,0075
523	2811 19 80	autres	0.025	0,0075
524	2811 21 00	Dioxyde de carbone	0.025	0,0075
525	2811 22 00	Dioxyde de silicium	0.025	0,0075
526	2811 29 05	Dioxyde de soufre	0.025	0,0075
527	2811 29 10	Trioxyde de soufre (anhydride sulfurique) ; trioxyde de diarsenic (anhydride arsénieux)	0.025	0,0075
528	2811 29 30	Oxydes d'azote	0.025	0,0075
529	2811 29 90	autres	0.025	0,0075
	2812	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques : Chlorures et oxychlorures		
530	2812 11 00	Dichlorure de carbonyle (phosgène)	0.025	0,0075
531	2812 12 00	Oxychlorure de phosphore	0.025	0,0075
532	2812 13 00	Trichlorure de phosphore	0.025	0,0075
533	2812 14 00	Pentachlorure de phosphore	0.025	0,0075
534	2812 15 00	Monochlorure de soufre	0.025	0,0075
535	2812 16 00	Dichlorure de soufre	0.025	0,0075
536	2812 17 00	Chlorure de thionyle	0.025	0,0075
537	2812 19 10	de phosphore	0.025	0,0075
538	2812 19 90	autres	0.025	0,0075
539	2812 90 00	autres	0.025	0,0075
	2813	Sulfures des éléments non métalliques ; trisulfure de phosphore du commerce:		
540	2813 10 00	Disulfure de carbone	0.025	0,0075
541	2813 90 10	Sulfures de phosphore, y compris le trisulfure de phosphore du commerce	0.025	0,0075
542	2813 90 90	autres	0.025	0,0075
	2814	Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque):		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
543	2814 10 00	Ammoniac anhydre	0.025	0,0075
544	2814 20 00	Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	0.025	0,0075
	2815	Hydroxyde de sodium (soude caustique) ; hydroxyde de potassium (potasse caustique) ; peroxydes de sodium ou de potassium		
545	2815 11 00	solide	0.025	0,0075
546	2815 12 00	en solution aqueuse (lessive de soude caustique)	0.025	0,0075
547	2815 20 00	Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	0.025	0,0075
548	2815 30 00	Peroxydes de sodium ou de potassium	0.025	0,0075
	2816	Hydroxyde et peroxyde de magnésium ; oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium ou de baryum		
549	2816 10 00	Hydroxyde et peroxyde de magnésium	0.025	0,0075
550	2816 40 00	Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	0.025	0,0075
	2817	Oxyde de zinc ; peroxyde de zinc		
551	2817 00 00	Oxyde de zinc ; peroxyde de zinc	0.025	0,0075
	2818	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non ; oxyde d'aluminium ; hydroxyde d'aluminium		
552	2818 10 11	dont moins de 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre de plus de 10 mm	0.025	0,0075
553	2818 10 19	dont 50 % ou plus du poids total consiste en particules d'un diamètre de plus de 10 mm	0.025	0,0075
553	2818 10 91	dont moins de 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre de plus de 10 mm	0.025	0,0075
553	2818 10 99	dont 50 % ou plus du poids total consiste en particules d'un diamètre de plus de 10 mm	0.025	0,0075
553	2818 20 00	Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	0.025	0,0075
553	2818 30 00	Hydroxyde d'aluminium	0.025	0,0075
	2819	Oxydes et hydroxydes de chrome		
554	2819 10 00	Trioxyde de chrome	0.025	0,0075
555	2819 90 10	Dioxyde de chrome	0.025	0,0075
556	2819 90 90	autres	0.025	0,0075
	2820	Oxydes de manganèse:		
557	2820 10 00	Dioxyde de manganèse	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
558	2820 90 10	Oxyde de manganèse contenant en poids 77 % ou plus de manganèse	0.025	0,0075
559	2820 90 90	autres	0.025	0,0075
	2821	Oxydes et hydroxydes de fer ; terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné, évalué en Fe₂O₃:		
560	2821 10 00	Oxydes et hydroxydes de fer	0.025	0,0075
561	2821 20 00	Terres colorantes	0.025	0,0075
	2822	Oxydes et hydroxydes de cobalt ; oxydes de cobalt du commerce		
562	2822 00 00	Oxydes et hydroxydes de cobalt ; oxydes de cobalt du commerce	0.025	0,0075
	2823	Oxydes de titane		
563	2823 00 00	Oxydes de titane	0.025	0,0075
	2824	Oxydes de plomb ; minium et mine orange:		
564	2824 10 00	Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	0.025	0,0075
565	2824 90 00	autres	0.025	0,0075
	2825	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques ; autres bases inorganiques ; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux		
566	2825 10 00	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	0.025	0,0075
567	2825 20 00	Oxydes et hydroxyde de lithium	0.025	0,0075
568	2825 30 00	Oxydes et hydroxydes de vanadium	0.025	0,0075
569	2825 40 00	Oxydes et hydroxydes de nickel	0.025	0,0075
570	2825 50 00	Oxydes et hydroxydes de cuivre	0.025	0,0075
571	2825 60 00	Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	0.025	0,0075
572	2825 70 00	Oxydes et hydroxydes de molybdène	0.025	0,0075
573	2825 80 00	Oxydes d'antimoine	0.025	0,0075
574	2825 90 11	Hydroxyde de calcium, d'une pureté en poids de 98 % ou plus sur produit sec sous forme de particules dont: — pas plus d'1 % en poids sont de dimension excédant 75 micromètres, et — pas plus de 4 % en poids sont de dimension inférieure à 1,3 micromètre	0.025	0,0075
575	2825 90 19	autres	0.025	0,0075
576	2825 90 20	Oxyde et hydroxyde de béryllium	0.025	0,0075
577	2825 90 40	Oxydes et hydroxydes de tungstène.	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
578	2825 90 60	Oxyde de cadmium	0.025	0,0075
579	2825 90 85	autres	0.025	0,0075
	2826	Fluorures ; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor:		
580	2826 12 00	d'aluminium	0.025	0,0075
581	2826 19 10	d'ammonium ou de sodium	0.025	0,0075
582	2826 19 90	autres	0.025	0,0075
583	2826 30 00	Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	0.025	0,0075
584	2826 90 10	Hexafluorozirconate de dipotassium	0.025	0,0075
585	2826 90 80	autres	0.025	0,0075
	2827	Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures ; bromures et oxybromures ; iodures et oxyiodures:		
586	2827 10 00	Chlorure d'ammonium	0.025	0,0075
587	2827 20 00	Chlorure de calcium	0.025	0,0075
588	2827 31 00	de magnésium	0.025	0,0075
589	2827 32 00	d'aluminium	0.025	0,0075
590	2827 35 00	de nickel	0.025	0,0075
591	2827 39 10	d'étain	0.025	0,0075
592	2827 39 20	de fer	0.025	0,0075
593	2827 39 30	de cobalt	0.025	0,0075
594	2827 39 85	autres	0.025	0,0075
595	2827 41 00	de cuivre	0.025	0,0075
596	2827 49 10	de plomb	0.025	0,0075
597	2827 49 90	autres	0.025	0,0075
598	2827 51 00	Bromures de sodium ou de potassium	0.025	0,0075
599	2827 59 00	autres	0.025	0,0075
600	2827 60 00	Iodures et oxyiodures	0.025	0,0075
	2828	Hypochlorites ; hypochlorite de calcium du commerce ; chlorites ; hypobromites:		
601	2828 10 00	Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	0.025	0,0075
602	2828 90 00	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	2829	Chlorates et perchlorates ; bromates et perbromates ; iodates et periodates		
603	2829 11 00	de sodium	0.025	0,0075
604		autres	0.025	0,0075
605	2829 90 10	Perchlorates	0.025	0,0075
606	2829 90 40	Bromate de potassium ou de sodium	0.025	0,0075
607	2829 90 80	autres	0.025	0,0075
	2830	Sulfures ; polysulfures, de constitution chimique définie ou non:		
608	2830 10 00	Sulfures de sodium	0.025	0,0075
609	2830 90 11	Sulfures de calcium, d'antimoine, de fer	0.025	0,0075
610	2830 90 85	autres	0.025	0,0075
	2831	Dithionites et sulfoxyates:		
611	2831 10 00	de sodium	0.025	0,0075
612	2831 90 00	autres	0.025	0,0075
	2832	Sulfites ; thiosulfates		
613	2832 10 00	Sulfites de sodium	0.025	0,0075
614	2832 20 00	autres sulfites	0.025	0,0075
615	2832 30 00	Thiosulfates	0.025	0,0075
	2833	Sulfates ; aluns ; peroxosulfates (persulfates):		
616	2833 11 00	Sulfate de disodium	0.025	0,0075
617	2833 19 00	autres	0.025	0,0075
618	2833 21 00	de magnésium	0.025	0,0075
619	2833 22 00	d'aluminium	0.025	0,0075
620	2833 24 00	de nickel	0.025	0,0075
621	2833 25 00	de cuivre	0.025	0,0075
622	2833 27 00	de baryum	0.025	0,0075
623	2833 29 20	de cadmium, de chrome, de zinc	0.025	0,0075
624	2833 29 30	de cobalt, de titane	0.025	0,0075
625	2833 29 60	de plomb	0.025	0,0075
626	2833 29 80	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
627	2833 30 00	Aluns	0.025	0,0075
628	2833 40 00	Peroxo-sulfates (persulfates)	0.025	0,0075
	2834	Nitrites ; nitrates:		
629	2834 10 00	Nitrites	0.025	0,0075
630	2834 21 00	de potassium	0.025	0,0075
631	2834 29 20	de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel, de plomb	0.025	0,0075
632	2834 29 40	de cuivre	0.025	0,0075
633	2834 29 80	autres	0.025	0,0075
	2835	Phosphinates (hypophosphites), phosphonates (phosphites) et phosphates ; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non:		
634	2835 10 00	Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	0.025	0,0075
635	2835 22 00	de mono- ou de disodium	0.025	0,0075
636	2835 24 00	de potassium	0.025	0,0075
637	2835 25 00	Hydrogéoorthophosphate de calcium (phosphate dicalcique)	0.025	0,0075
638	2835 26 00	autres phosphates de calcium	0.025	0,0075
639	2835 29 10	de triammonium	0.025	0,0075
640	2835 29 30	de trisodium	0.025	0,0075
641	2835 29 90	autres	0.025	0,0075
642	2835 31 00	Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	0.025	0,0075
643	2835 39 00	autres	0.025	0,0075
	2836	Carbonates ; peroxy-carbonates (percarbonates) ; carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium:		
644	2836 20 00	Carbonate de disodium	0.025	0,0075
645	2836 30 00	Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	0.025	0,0075
646	2836 40 00	Carbonates de potassium	0.025	0,0075
647	2836 50 00	Carbonate de calcium	0.025	0,0075
648	2836 60 00	Carbonate de baryum	0.025	0,0075
649	2836 91 00	Carbonates de lithium	0.025	0,0075
650	2836 92 00	Carbonate de strontium	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
651	2836 99 11	de magnésium, de cuivre	0.025	0,0075
652	2836 99 17	autres	0.025	0,0075
653	2836 99 90	Peroxocarbonates (percarbonates)	0.025	0,0075
	2837	Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes:		
654	2837 11 00	de sodium	0.025	0,0075
655	2837 19 00	autres	0.025	0,0075
656	2837 20 00	Cyanures complexes	0.025	0,0075
	2839	Silicates ; silicates des métaux alcalins du commerce:		
657	2839 11 00	Métasilicates	0.025	0,0075
658	2839 19 00	autres	0.025	0,0075
659	2839 90 00	autres	0.025	0,0075
	2840	Borates ; peroxoborates (perborates):		
660	2840 11 00	anhydre	0.025	0,0075
661	2840 19 10	Tétraborate de disodiumpentahydraté	0.025	0,0075
662	2840 19 90	autre	0.025	0,0075
663	2840 20 10	Borates de sodium, anhydres	0.025	0,0075
664	2840 20 90	autres	0.025	0,0075
665	2840 30 00	Peroxoborates (perborates)	0.025	0,0075
	2841	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques		
666	2841 30 00	Dichromate de sodium	0.025	0,0075
667	2841 50 00	autres chromates et dichromates ; peroxochromates	0.025	0,0075
668	2841 61 00	Permanganate de potassium	0.025	0,0075
669	2841 69 00	autres	0.025	0,0075
670	2841 70 00	Molybdates	0.025	0,0075
671	2841 80 00	Tungstates (wolframates)	0.025	0,0075
672	2841 90 30	Zincates, vanadates	0.025	0,0075
673	2841 90 85	autres	0.025	0,0075
	2842	Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non), autres que les azotures:		
674	2842 10 00	Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non.	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
675	2842 90 10	Sels simples, doubles ou complexes des acides du sélénium ou du tellure	0.025	0,0075
676	2842 90 80	autres	0.025	0,0075
	2843	Métaux précieux à l'état colloïdal ; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux,		
677	2843 10 10	Argent	0.025	0,0075
678	2843 10 90	autres	0.025	0,0075
679	2843 21 00	Nitrate d'argent	0.025	0,0075
680	2843 29 00	autres	0.025	0,0075
681	2843 30 00	Composés d'or	0.025	0,0075
682	2843 90 10	Amalgames	0.025	0,0075
683	2843 90 90	autres	0.025	0,0075
	2844	Éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs et leurs composés ; mélanges et résidus contenant ces produits:		
684	2844 10 10	brut ; déchets et débris (Euratom)	0.025	0,0075
685	2844 10 30	ouvré (Euratom)	0.025	0,0075
686	2844 10 50	Ferro-uranium	0.025	0,0075
687	2844 10 90	autres (Euratom)	0.025	0,0075
688	2844 20 25	Ferro-uranium	0.025	0,0075
689	2844 20 35	autres (Euratom)	0.025	0,0075
690	2844 20 51	Ferro-uranium	0.025	0,0075
691	2844 20 59	autres (Euratom)	0.025	0,0075
692	2844 20 99	autres	0.025	0,0075
693	2844 30 11	Cermets	0.025	0,0075
694	2844 30 19	autres	0.025	0,0075
695	2844 30 51	Cermets	0.025	0,0075
696	2844 30 55	brut ; déchets et débris (Euratom)	0.025	0,0075
697	2844 30 61	Barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles (Euratom)	0.025	0,0075
698	2844 30 69	autres (Euratom)	0.025	0,0075
699	2844 30 91	de l'uranium appauvri en U 235, du thorium, même mélangés entre eux (Euratom), à l'exclusion des sels de thorium	0.025	0,0075
700	2844 30 99	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
701	2844 40 10	Uranium renfermant de l'U 233 et ses composés ; alliages, dispersions (y compris les cermet), produits céramiques et mélanges renfermant de l'U 233 ou des composés de ce produit	0.025	0,0075
702	2844 40 20	Isotopes radioactifs artificiels (Euratom)	0.025	0,0075
703	2844 40 30	Composés des isotopes radioactifs artificiels (Euratom)	0.025	0,0075
704	2844 40 80	autres	0.025	0,0075
705	2844 50 00	Éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires (Euratom)	0.025	0,0075
	2845	Isotopes autres que ceux du no 2844 ; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non:		
706	2845 10 00	Eau lourde (oxyde de deutérium) (Euratom)	0.025	0,0075
707	2845 90	Autres:	0.025	0,0075
708	2845 90 10	Deutérium et composés du deutérium ; hydrogène et ses composés, enrichis en deutérium ; mélanges et solutions contenant ces produits (Euratom)	0.025	0,0075
709	2845 90 90	autres	0.025	0,0075
	2846	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux:		
710	2846 10 00	Composés de cérium	0.025	0,0075
711	2846 90 10	Composés du lanthane, du praséodyme, du néodyme ou du samarium (2)	0.025	0,0075
712	2846 90 20	Composés de l'euprimum, du gadolinium, du terbium, du dysprosium, de l'holmium, de l'erbium, du thulium, de l'ytterbium, du lutétium ou de l'yttrium (1)	0.025	0,0075
713	2846 90 30	Composés du scandium	0.025	0,0075
714	2846 90 90	Composés de mélanges de métaux	0.025	0,0075
	2847	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée		
715	2847 00 00	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée	0.025	0,0075
	2849	Carbures, de constitution chimique définie ou non:		
716	2849 10 00	de calcium	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
717	2849 20 00	de silicium	0.025	0,0075
718	2849 90 10	de bore.	0.025	0,0075
719	2849 90 30	de tungstène	0.025	0,0075
720	2849 90 50	d'aluminium, de chrome, de molybdène, de vanadium, de tantale, de titane	0.025	0,0075
721	2849 90 90	autres	0.025	0,0075
	2850	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non		
722	2850 00 20	Hydrures ; nitrures	0.025	0,0075
723	2850 00 60	Azotures ; siliciures	0.025	0,0075
724	2850 00 90	Borures	0.025	0,0075
	2852	Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non		
725	2852 10 00	de constitution chimique définie	0.025	0,0075
726	2852 90 00	autres	0.025	0,0075
	2853	Phosphures, de constitution chimique définie ou non, autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté) ;		
727	2853 10 00	Chlorure de cyanogène (chlorcyan)	0.025	0,0075
728	2853 90 10	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	0.025	0,0075
729	2853 90 30	Air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés) ; air comprimé	0.025	0,0075
730	2853 90 90	autres	0.025	0,0075
6.4. PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES ORGANIQUES				
	6.4.1. Hydrocarbures et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés ; alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés ; phénols et phénols-alcools et leurs dérivés ; éthers, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, époxydes ; composés à fonction aldéhyde ; composés à fonction cétone ; acides carboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides et leurs dérivés			
	2901	Hydrocarbures acycliques:		
731	2901 10 00	saturés	0.025	0,0075
732	2901 21 00	Éthylène	0.025	0,0075
733	2901 22 00	Propène (propylène)	0.025	0,0075
734	2901 23 00	Butène (butylène) et ses isomères	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
735	2901 24 00	Buta-1,3-diène et isoprène	0.025	0,0075
736	2901 29 00	autres	0.025	0,0075
	2902	Hydrocarbures cycliques: cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques:		
737	2902 11 00	Cyclohexane	0.025	0,0075
738	2902 19 00	autres	0.025	0,0075
739	2902 20 00	Benzène	0.025	0,0075
740	2902 30 00	Toluène	0.025	0,0075
741	2902 41 00	o-Xylène	0.025	0,0075
742	2902 42 00	m-Xylène	0.025	0,0075
743	2902 43 00	p-Xylène	0.025	0,0075
744	2902 44 00	Isomères du xylène en mélange	0.025	0,0075
745	2902 50 00	Styrène	0.025	0,0075
746	2902 60 00	Éthylbenzène	0.025	0,0075
747	2902 70 00	Cumène	0.025	0,0075
748	2902 90 00	autres	0.025	0,0075
	2903	Dérivés halogénés des hydrocarbures: –Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques:		
749	2903 11 00	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	0.025	0,0075
750	2903 12 00	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	0.025	0,0075
751	2903 13 00	Chloroforme (trichlorométhane)	0.025	0,0075
752	2903 14 00	Tétrachlorure de carbone	0.025	0,0075
753	2903 15 00	Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	0.025	0,0075
754	2903 19 00	autres	0.025	0,0075
755	2903 21 00	Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	0.025	0,0075
756	2903 22 00	Trichloroéthylène	0.025	0,0075
757	2903 23 00	Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	0.025	0,0075
758	2903 29 00	autres	0.025	0,0075
759	2903 31 00	Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	0.025	0,0075
760	2903 39 11	Bromométhane (bromure de méthyle)	0.025	0,0075
761	2903 39 15	Dibromométhane	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
762	2903 39 19	autres	0.025	0,0075
763	2903 39 21	Difluorométhane	0.025	0,0075
764	2903 39 23	Trifluorométhane	0.025	0,0075
765	2903 39 24	Pentafluoroéthane et 1,1,1-trifluoroéthane	0.025	0,0075
766	2903 39 25	difluoroéthane	0.025	0,0075
767	2903 39 26	tétrafluoroéthane	0.025	0,0075
768	2903 39 27	Pentafluoropropanes, hexafluoropropanes et heptafluoropropanes	0.025	0,0075
769	2903 39 28	Fluorures saturés perfluorés	0.025	0,0075
770	2903 39 29	Autres fluorures saturés	0.025	0,0075
771	2903 39 31	2,3,3,3-tétrafluoropropène	0.025	0,0075
772	2903 39 35	tétrafluoropropène	0.025	0,0075
773	2903 39 39	Autres fluorures non saturés	0.025	0,0075
774	2903 39 80	Iodures	0.025	0,0075
775	2903 71 00	Chlorodifluorométhane	0.025	0,0075
776	2903 72 00	Dichlorotrifluoroéthanes	0.025	0,0075
777	2903 73 00	Dichlorofluoroéthanes.	0.025	0,0075
778	2903 74 00	Chlorodifluoroéthanes	0.025	0,0075
779	2903 75 00	Dichloropentafluoropropanes	0.025	0,0075
780	2903 76 10	Bromochlorodifluorométhane	0.025	0,0075
781	2903 76 20	Bromotrifluorométhane	0.025	0,0075
782	2903 76 90	Dibromotétrafluoroéthanes	0.025	0,0075
783	2903 77 60	Trichlorofluorométhane, dichlorodifluorométhane, trichlorotrifluoroéthanes, dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthane	0.025	0,0075
784	2903 77 90	autres	0.025	0,0075
785	2903 78 00	Autres dérivés perhalogénés	0.025	0,0075
786	2903 79 30	halogénés uniquement avec du brome et du chlore, du fluor et du chlore ou avec du fluor et du brome	0.025	0,0075
787	2903 79 80	autres	0.025	0,0075
788	2903 81 00	exachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane	0.025	0,0075
789	2903 82 00	Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
790	2903 83 00	Mirex	0.025	0,0075
791	2903 89 10	Dibromo, cyclohexane ; tétrabromocyclooctanes	0.025	0,0075
792	2903 89 80	autres	0.025	0,0075
793	2903 91 00	Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	0.025	0,0075
794	2903 92 00	Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) [clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro- 2,2-bis(p-chlorophényl)éthane]	0.025	0,0075
795	2903 93 00	Pentachlorobenzène	0.025	0,0075
796	2903 94 00	Hexabromobiphényles	0.025	0,0075
797	2903 99 10	Pentabromoéthylbenzène	0.025	0,0075
798	2903 99 80	autres	0.025	0,0075
	2904	Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés:		0.075
799	2904 10 00	Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	0.025	0,0075
800	2904 20 00	Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	0.025	0,0075
801	2904 31 00	Acide perfluorooctanesulfonique.	0.025	0,0075
802	2904 32 00	Sulfonate de perfluorooctane d'ammonium	0.025	0,0075
803	2904 33 00	Sulfonate de perfluorooctane de lithium	0.025	0,0075
804	2904 34 00	Sulfonate de perfluorooctane de potassium	0.025	0,0075
805	2904 35 00	autres sels d'acide perfluorooctane sulfonique	0.025	0,0075
806	2904 36 00	Fluorure de perfluorooctanesulfonyle	0.025	0,0075
807	2904 91 00	Trichloronitrométhane (chloropicrine)	0.025	0,0075
808	2904 99 00	autres	0.025	0,0075
	2905	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
809	2905 11 00	Méthanol (alcool méthylique)	0.025	0,0075
810	2905 12 00	Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)	0.025	0,0075
811	2905 13 00	Butane-1-ol (alcool n-butylique)	0.025	0,0075
812	2905 14 10	Méthylpropane-2-ol (alcooltert-butylique)	0.025	0,0075
813	2905 14 90	autres	0.025	0,0075
814	2905 16 20	Octane-2-ol	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
815	2905 16 85	autres	0.025	0,0075
816	2905 17 00	Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octa décane-1-ol (alcool stéarique)	0.025	0,0075
817	2905 19 00	autres	0.025	0,0075
818	2905 22 00	Alcools terpéniques acycliques	0.025	0,0075
819	2905 29 10	Alcool allylique	0.025	0,0075
820	2905 29 90	autres	0.025	0,0075
821	2905 31 00	Éthylène glycol (éthanediol)	0.025	0,0075
822	2905 32 00	Propylène glycol (propane-1,2-diol)	0.025	0,0075
823	2905 39 20	Butane-1,3-diol	0.025	0,0075
824	2905 39 26	Butane-1,4-diol et tétraméthylène glycol (1,4-butanédiol) d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques (1) de 100 % en masse.	0.025	0,0075
825	2905 39 28	autres	0.025	0,0075
826	2905 39 30	Tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	0.025	0,0075
827	2905 39 95	autres	0.025	0,0075
828	2905 41 00	Éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	0.025	0,0075
829	2905 42 00	Pentaérythritol (pentaérythrite)	0.025	0,0075
830	2905 43 00	Mannitol	0.025	0,0075
831	2905 44 11	contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	0.025	0,0075
832	2905 44 91	contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol	0.025	0,0075
833	2905 44 99	autre	0.025	0,0075
834	2905 45 00	Glycérol	0.025	0,0075
835	2905 49 00	autres	0.025	0,0075
836	2905 51 00	Ethchlorvynol (DCI)	0.025	0,0075
837	2905 59 91	Bis (bromométhyl)propanediol	0.025	0,0075
838	2905 59 98	autres	0.025	0,0075
	2906	Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
839	2906 11 00	Menthol	0.025	0,0075
840	2906 12 00	Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
841	2906 13 10	Stérols	0.025	0,0075
842	2906 13 90	Inositols	0.025	0,0075
843	2906 19 00	autres	0.025	0,0075
844	2906 21 00	Alcool benzylique	0.025	0,0075
845	2906 29 00	autres	0.025	0,0075
	2907	Phénols ; phénols-alcools:		
846	2907 11 00	Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	0.025	0,0075
847	2907 12 00	Crésols et leurs sels	0.025	0,0075
848	2907 13 00	Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères ; sels de ces produits	0.025	0,0075
849	2907 15 10	1-Naphtol	0.025	0,0075
850	2907 15 90	autres	0.025	0,0075
851	2907 19 10	Xylénols et leurs sels.	0.025	0,0075
852	2907 19 90	autres	0.025	0,0075
853	2907 21 00	Résorcinol et ses sels	0.025	0,0075
854	2907 22 00	Hydroquinone et ses sels	0.025	0,0075
855	2907 23 00	Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylpropane) et ses sels	0.025	0,0075
856	2907 29 00	autres	0.025	0,0075
	2908	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools:		
857	2908 11 00	Pentachlorophénol (ISO)	0.025	0,0075
858	2908 19 00	autres	0.025	0,0075
859	2908 91 00	Dinosébe (ISO) et ses sels	0.025	0,0075
860	2908 92 00	Dinitro-o-crésol [DNOC (ISO)] et ses sels	0.025	0,0075
861	2908 99 00	autres	0.025	0,0075
	2909	Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés		
862	2909 11 00	Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	0.025	0,0075
863	2909 19 10	Oxyde de tert-butyle et d'éthyle (oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
864	2909 19 90	autres	0.025	0,0075
865	2909 20 00	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.025	0,0075
866	2909 30 10	Éther diphenylique (oxyde de diphenyle)	0.025	0,0075
867	2909 30 31	Oxyde de pentabromodiphenyle ; 1,2,4,5-tétabromo-3,6-bis(pentabromophénoxy) benzène	0.025	0,0075
868	2909 30 35	Tribromophénoxy, éthane, destiné à la fabrication d'acrylonitrile-butadiène-styrène	0.025	0,0075
869	2909 30 38	autres	0.025	0,0075
870	2909 30 90	autres	0.025	0,0075
871	2909 41 00	Oxydiéthanol (diéthylène-glycol)	0.025	0,0075
872	2909 43 00	Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	0.025	0,0075
873	2909 44 00	autres éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	0.025	0,0075
874	2909 49 11	Chloroéthoxyéthanol	0.025	0,0075
875	2909 49 80	autres	0.025	0,0075
876	2909 50 00	Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.025	0,0075
877	2909 60 00	Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.025	0,0075
	2910	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
878	2910 10 00	Oxiranne (oxyde d'éthylène)	0.025	0,0075
879	2910 20 00	Méthyloxiranne (oxyde de propylène)	0.025	0,0075
880	2910 30 00	époxypropane (épichlorhydrine)	0.025	0,0075
881	2910 40 00	Dieldrine (ISO, DCI)	0.025	0,0075
882	2910 50 00	Endrine (ISO)	0.025	0,0075
883	2910 90 00	autres	0.025	0,0075
	2911	Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
884	2911 00 00	Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.025	0,0075
	2912	Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées ; polymères cycliques des aldéhydes ; paraformaldéhyde:		
885	2912 11 00	Méthanal (formaldéhyde)	0.025	0,0075
886	2912 12 00	Éthanal (acétaldéhyde)	0.025	0,0075
887	2912 19 00	autres	0.025	0,0075
888	2912 21 00	Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	0.025	0,0075
889	2912 29 00	autres	0.025	0,0075
890	2912 41 00	Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)	0.025	0,0075
891	2912 42 00	Éthylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)	0.025	0,0075
892	2912 49 00	autres	0.025	0,0075
893	2912 50 00	Polymères cycliques des aldéhydes	0.025	0,0075
894	2912 60 00	Paraformaldéhyde	0.025	0,0075
	2913	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du no 2912		
895	2913 00 00	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du no 2912	0.025	0,0075
	2914	Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
896	2914 11 00	Acétone	0.025	0,0075
897	2914 12 00	Butanone (méthyléthylcétone)	0.025	0,0075
898	2914 13 00	Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	0.025	0,0075
899	2914 19 10	Méthylhexane	0.025	0,0075
900	2914 19 90	autres	0.025	0,0075
901	2914 22 00	Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	0.025	0,0075
902	2914 23 00	Ionones et méthylionones	0.025	0,0075
903	2914 29 00	autres	0.025	0,0075
904	2914 31 00	Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	0.025	0,0075
905	2914 39 00	autres	0.025	0,0075
906	2914 40 10	4-Hydroxy-4-méthylpentane-2-one (diacétone alcool)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
907	2914 40 90	autres	0.025	0,0075
908	2914 50 00	Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	0.025	0,0075
909	2914 61 00	Anthraquinone	0.025	0,0075
910	2914 62 00	Coenzyme Q10 [ubidécarénone (DCI)]	0.025	0,0075
911	2914 69 10	Naphtoquinone	0.025	0,0075
912	2914 69 80	autres	0.025	0,0075
913	2914 71 00	Chlordécone (ISO)	0.025	0,0075
914	2914 79 00	autres	0.025	0,0075
	2915	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
915	2915 11 00	Acide formique	0.025	0,0075
916	2915 12 00	Sels de l'acide formique	0.025	0,0075
917	2915 13 00	Esters de l'acide formique	0.025	0,0075
918	2915 21 00	Acide acétique	0.025	0,0075
919	2915 24 00	Anhydride acétique	0.025	0,0075
920	2915 29 00	autres	0.025	0,0075
921	2915 31 00	Acétate d'éthyle	0.025	0,0075
922	2915 32 00	Acétate de vinyle	0.025	0,0075
923	2915 33 00	Acétate de n-butyle	0.025	0,0075
924	2915 36 00	Acétate de dinosébe (ISO)	0.025	0,0075
925	2915 39 00	autres	0.025	0,0075
926	2915 40 00	Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	0.025	0,0075
927	2915 50 00	Acide propionique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
928	2915 60 11	Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	0.025	0,0075
929	2915 60 19	autres	0.025	0,0075
930	2915 60 90	Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	0.025	0,0075
931	2915 70 40	Acide palmitique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
932	2915 70 50	Acide stéarique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
933	2915 90 30	Acide laurique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
934	2915 90 70	autres	0.025	0,0075
	2916	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, peroxydes et peroxyacides ; leurs dérivés		
935	2916 11 00	Acide acrylique et ses sels	0.025	0,0075
936	2916 12 00	Esters de l'acide acrylique	0.025	0,0075
937	2916 13 00	Acide méthacrylique et ses sels	0.025	0,0075
938	2916 14 00	Esters de l'acide méthacrylique	0.025	0,0075
939	2916 15 00	Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters	0.025	0,0075
940	2916 16 00	Binapacryl (ISO)	0.025	0,0075
941	2916 19 10	Acides undécénoïques, leurs sels et leurs esters	0.025	0,0075
942	2916 19 40	Acide crotonique	0.025	0,0075
943	2916 19 95	autres	0.025	0,0075
944	2916 20 00	Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés.	0.025	0,0075
945	2916 31 00	Acide benzoïque, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
946	2916 32 00	Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	0.025	0,0075
947	2916 34 00	Acide phénylacétique et ses sels	0.025	0,0075
948	2916 39 10	Esters de l'acide phénylacétique	0.025	0,0075
949	2916 39 90	autres	0.025	0,0075
	2917	Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides ; leurs dérivés		
950	2917 11 00	Acide oxalique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
951	2917 12 00	Acide adipique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
952	2917 13 10	Acide sébacique	0.025	0,0075
953	2917 13 90	autres	0.025	0,0075
954	2917 14 00	Anhydride maléique.	0.025	0,0075
955	2917 19 10	Acide malonique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
956	2917 19 20	Acide 1,2-dicarboxylique-éthane et acide butanedioïque (acide succinique) d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques (1) de 100 % en masse	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
957	2917 20 00	Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0.025	0,0075
958	2917 32 00	Orthophtalates de dioctyle	0.025	0,0075
959	2917 33 00	Orthophtalates de dinonyl ou de didécyle	0.025	0,0075
960	2917 34 00	autres esters de l'acide orthophtalique	0.025	0,0075
961	2917 35 00	Anhydride phtalique	0.025	0,0075
962	2917 36 00	Acide téréphtalique et ses sels	0.025	0,0075
963	2917 37 00	Téréphtalate de diméthyle	0.025	0,0075
964	2917 39 20	Ester ou anhydride de l'acide tétrabromophtalique ; acide benzène-1,2,4-tricarboxylique ; dichlorure d'isophtaloyle, contenant en poids 0,8 % ou moins de dichlorure de téréphtaloyle ; acide naphtalène-1,4,5,8-tétracarboxylique ; anhydride tétrachlorophtalique ; 3,5-bis(méthoxycarbonyl)benzènesulfonate de sodium	0.025	0,0075
965	2917 39 95	autres	0.025	0,0075
	2918	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides ; leurs dérivés		
966	2918 11 00	Acide lactique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
967	2918 12 00	Acide tartrique	0.025	0,0075
968	2918 13 00	Sels et esters de l'acide tartrique	0.025	0,0075
969	2918 14 00	Acide citrique	0.025	0,0075
970	2918 15 00	Sels et esters de l'acide citrique	0.025	0,0075
971	2918 16 00	Acide gluconique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
972	2918 17 00	Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)	0.025	0,0075
973	2918 18 00	Chlorobenzilate (ISO)	0.025	0,0075
974	2918 19 30	Acide cholique, acide 3- α ,12- α -dihydroxy-5- β -cholane-24-oïque (acide désoxy cholique), leurs sels et leurs esters	0.025	0,0075
975	2918 19 40	Acide 2,2-bis(hydroxyméthyl)propionique	0.025	0,0075
976	2918 19 98	autres	0.025	0,0075
977	2918 21 00	Acide salicylique et ses sels	0.025	0,0075
978	2918 22 00	Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
979	2918 23 00	autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	0.025	0,0075
980	2918 29 00	autres	0.025	0,0075
981	2918 30 00	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0.025	0,0075
982	2918 91 00	(acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	0.025	0,0075
983	2918 99 40	Acide 2,6-diméthoxybenzoïque ; dicamba (ISO) ; phénoxyacétate de sodium	0.025	0,0075
984	2918 99 90	autres	0.025	0,0075
	2919	Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates ; leurs dérivés s, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
985	2919 10 00	Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	0.025	0,0075
986	2919 90 00	autres	0.025	0,0075
	2920	Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:		
987	2920 11 00	Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion)	0.025	0,0075
988	2920 19 00	autres	0.025	0,0075
989	2920 22 00	Phosphite de diéthyle	0.025	0,0075
990	2920 23 00	Phosphite de triméthyle	0.025	0,0075
991	2920 24 00	Phosphite de triéthyle	0.025	0,0075
992	2920 29 00	autres	0.025	0,0075
993	2920 30 00	Endosulfan (ISO)	0.025	0,0075
994	2920 90 10	Esters sulfuriques et esters carboniques ; leurs sels et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	0.025	0,0075
995	2920 90 70	autres	0.025	0,0075
	2921	Composés à fonction amine: –Monoamines acycliques et leurs dérivés ; sels de ces produits:		
996	2921 11 00	Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	0.025	0,0075
997	2921 12 00	Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diméthylamine)	0.025	0,0075
998	2921 13 00	Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diéthylamine)	0.025	0,0075
999	2921 14 00	Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diisopropylamine)	0.025	0,0075
1000	2921 19 40	Tétraméthylbutylamine	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1001	2921 19 50	Diéthylamine et ses sels	0.025	0,0075
1002	2921 19 99	autres	0.025	0,0075
1003	2921 21 00	Éthylènediamine et ses sels	0.025	0,0075
1004	2921 22 00	Hexaméthylènediamine et ses sels	0.025	0,0075
1005	2921 29 00	autres	0.025	0,0075
1006	2921 30 10	Cyclohexylamine, cyclohexyldiméthylamine, et leurs sels	0.025	0,0075
1007	2921 30 91	Cyclohex-1,3-ylènediamine (1,3-diaminocyclohexane)	0.025	0,0075
1008	2921 30 99	autres	0.025	0,0075
1009	2921 41 00	Aniline et ses sels	0.025	0,0075
1010	2921 42 00	Dérivés de l'aniline et leurs sels	0.025	0,0075
1011	2921 43 00	Toluidines et leurs dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1012	2921 44 00	Diphénylamine et ses dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1013	2921 45 00	Naphtylamine (α -naphtylamine), 2-naphtylamine (β -naphtylamine) et leurs dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1014	2921 46 00	Amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexanfétamine (DCI), étilanfétamine (DCI), fencanfétamine (DCI), léfétamine (DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI) ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1015	2921 49 00	autres	0.025	0,0075
1016	2921 51 11	m-Phénylènediamine, d'une pureté en poids de 99 % ou plus et contenant : — 1 % ou moins en poids d'eau, — 200 mg/kg ou moins d'o-phénylènediamine et — 450 mg/kg ou moins de p-phénylènediamine	0.025	0,0075
1017	2921 51 19	autres	0.025	0,0075
1018	2921 51 90	autres	0.025	0,0075
1019	2921 59 50	m-Phénylènebis(méthylamine) ; 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline ; 4,4'-bi-o-toluidine ; 1,8-naphtylènediamine	0.025	0,0075
1020	2921 59 90	autres	0.025	0,0075
	2922	Composés aminés à fonctions oxygénées: —Amino-alcools, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters ; sels de ces produits:		
1021	2922 11 00	Monoéthanolamine et ses sels	0.025	0,0075
1022	2922 12 00	Diéthanolamine et ses sels	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1023	2922 14 00	Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1024	2922 15 00	Triéthanolamine	0.025	0,0075
1025	2922 16 00	Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium	0.025	0,0075
1026	2922 17 00	Méthyl-diéthanolamine et éthyldiéthanolamine	0.025	0,0075
1027	2922 18 00	2-(N,N-Diisopropylamino)éthanol	0.025	0,0075
1028	2922 19 00	autres	0.025	0,0075
1029	2922 21 00	Acides aminohydroxynaphtalènesulfoniques et leurs sels	0.025	0,0075
1030	2922 29 00	autres	0.025	0,0075
1031	2922 31 00	Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI) ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1032	2922 39 00	autres	0.025	0,0075
1033	2922 42 00	Acide glutamique et ses sels	0.025	0,0075
1034	2922 43 00	Acide anthranilique et ses sels	0.025	0,0075
1035	2922 44 00	Tilidine (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1036	2922 49 20	Alanine	0.025	0,0075
1037	2922 49 85	autres	0.025	0,0075
1038	2922 50 00	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées	0.025	0,0075
	2923	Sels et hydroxydes d'ammonium lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non:		
1039	2923 10 00	Choline et ses sels	0.025	0,0075
1040	2923 20 00	Lécithines et autres phosphoaminolipides	0.025	0,0075
1041	2923 30 00	Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium	0.025	0,0075
1042	2923 40 00	Sulfonate de perfluorooctane de didécyldiméthylammonium	0.025	0,0075
1043	2923 90 00	autres	0.025	0,0075
	2924	Composés à fonction carboxamide ; composés à fonction amide de l'acide carbonique:		
1044	2924 11 00	Méprobamate (DCI)	0.025	0,0075
1045	2924 12 00	Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)	0.025	0,0075
1046	2924 19 00	autres	0.025	0,0075
1047	2924 21 00	Uréines et leurs dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1048	2924 23 00	Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	0.025	0,0075
1049	2924 24 00	Éthinamate (DCI)	0.025	0,0075
1050	2924 25 00	Alachlor (ISO)	0.025	0,0075
1051	2924 29 10	Lidocaïne (DCI)	0.025	0,0075
1052	2924 29 70	autres	0.025	0,0075
	2925	Composés à fonction carboximide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine: -Imides et leurs dérivés ; sels de ces produits:		
1053	2925 11 00	Saccharine et ses sels	0.025	0,0075
1054	2925 12 00	Glutéthimide (DCI)	0.025	0,0075
1055	2925 19 20	Octabromo-N,N'-éthylènediphtalimide ; N,N'-éthylènebis(4,5-dibromohexahydro-3,6-méthanophtalimide)	0.025	0,0075
1056	2925 19 95	autres	0.025	0,0075
1057	2925 21 00	Chlordiméforme (ISO)	0.025	0,0075
1058	2925 29 00	autres	0.025	0,0075
	2926	Composés à fonction nitrile:		
1059	2926 10 00	Acrylonitrile	0.025	0,0075
1060	2926 20 00	Cyanoguanidine (dicyandiamide)	0.025	0,0075
1061	2926 30 00	Fenproporex (DCI) et ses sels ; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2- diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	0.025	0,0075
1062	2926 40 00	alpha-Phénylacétoacétonitrile	0.025	0,0075
1063	2926 90 20	Isophtalonitrile	0.025	0,0075
1064	2926 90 70	autres	0.025	0,0075
	2927	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques		
1065	2927 00 00	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	0.025	0,0075
	2928	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine		
1066	2928 00 10	2-méthoxyéthyl)hydroxylamine	0.025	0,0075
1067	2928 00 90	autres	0.025	0,0075
	2929	Composés à autres fonctions azotées:		
1068	2929 10 00	Isocyanates	0.025	0,0075
1069	2929 90 00	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	2930	Thiocomposés organiques:		
1070	2930 20 00	Thiocarbamates et dithiocarbamates	0.025	0,0075
1071	2930 30 00	Mono-, di-ou tétrasulfures de thiourame	0.025	0,0075
1072	2930 40 10	Méthionine (DCI)	0.025	0,0075
1073	2930 40 90	autres	0.025	0,0075
1074	2930 60 00	N,N-Diéthylamino)éthanethiol	0.025	0,0075
1075	2930 70 00	Sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) [thiodiglycol (DCI)]	0.025	0,0075
1076	2930 80 00	Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	0.025	0,0075
1077	2930 90 13	Cystéine et cystine	0.025	0,0075
1078	2930 90 16	Dérivés de la cystéine ou de la cystine	0.025	0,0075
1079	2930 90 30	Acide DL-2-hydroxy-4-(méthylthio)butyrique	0.025	0,0075
1080	2930 90 40	3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate] de 2,2'-thiodiéthyle	0.025	0,0075
1081	2930 90 50	Mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis(méthylthio)-m-phénylènediamine et 2-méthyl-4,6-bis(méthylthio)-m-phénylènediamine	0.025	0,0075
1082	2930 90 98	autres	0.025	0,0075
	2931	Autres composés organo-inorganiques:		
1083	2931 10 00	Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle	0.025	0,0075
1084	2931 20 00	Composés du tributylétain	0.025	0,0075
1085	2931 31 00	Méthylphosphonate de diméthyle	0.025	0,0075
1086	2931 32 00	Propylphosphonate de diméthyle	0.025	0,0075
1087	2931 33 00	Éthylphosphonate de diéthyle	0.025	0,0075
1088	2931 34 00	Méthylphosphonate de sodium 3-(trihydroxysilyl)propyle	0.025	0,0075
1089	2931 35 00	Trioxido de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane	0.025	0,0075
1090	2931 36 00	Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphan-5-yl)méthyle et de méthyle	0.025	0,0075
1091	2931 37 00	Méthylphosphonate de bis(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphan-5-yl)méthyle	0.025	0,0075
1092	2931 38 00	Sel d'acide méthylphosphonique et d'(aminoiminométhyl)urée	0.025	0,0075
1093	2931 39 20	Difluorure de méthylphosphonoyle (difluorureméthylphosphonique)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1094	2931 39 30	Dichlorure de méthylphosphonoyle (dichlorureméthylphosphonique)	0.025	0,0075
1095	2931 39 50	Acide étidronique (DCI) (acide 1-hydroxyéthane-1,1- diphosphonique) et ses sels	0.025	0,0075
1096	2931 39 60	Acide (nitrilotriméthanediy)trisphosphonique, acide {[éthane-1,2- diylbis[nitrilo bis(méthylène)]]tétrakisphosphonique, acide [(bis(2- [bis(phosphonométhyl) amino]éthyl)amino)méthyl]phosphonique, acide {[hexane-1,6-diylbis[nitrilobis (méthylène)]]tétrakisphosphonique, acide [[[2- hydroxyéthyl]imino]bis(méthylène)]bisphosphonique, et acide [(bis(6-[bis(phosphonométhyl)amino]hexyl) amino)méthyl]phosphonique ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1097	2931 39 90	autres	0.025	0,0075
1098	2931 90 00	autres	0.025	0,0075
	2932	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement:		
1099	2932 11 00	Tétrahydrofuranne	0.025	0,0075
1100	2932 12 00	2-Furaldéhyde (furfural)	0.025	0,0075
1101	2932 13 00	Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	0.025	0,0075
1102	2932 14 00	Sucralose	0.025	0,0075
1103	2932 19 00	Sucralose	0.025	0,0075
1104	2932 20 10	Phénolphtaléine ; Acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3- méthoxycarbonyl-1-naph ty)l]-3-oxo-1H,3H-benzo[de]isochromène- 1-yl]-6-octadécyl-oxy-2-naphtoïque ; 3'- Chloro-6'- cyclohexylaminospiro	0.025	0,0075
1105	2932 20 20	gamma-Butyrolactone	0.025	0,0075
1106	2932 20 90	autres	0.025	0,0075
1107	2932 91 00	Isosafrole	0.025	0,0075
1108	2932 92 00	Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	0.025	0,0075
1109	2932 93 00	Pipéronal	0.025	0,0075
1110	2932 94 00	Safrole	0.025	0,0075
1111	2932 95 00	Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	0.025	0,0075
1112	2932 99 00	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	2933	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement:		
1113	2933 11 10	Propyphénazone (DCI)	0.025	0,0075
1114	2933 11 90	autres	0.025	0,0075
1115	2933 19 10	Phénylbutazone (DCI)	0.025	0,0075
1116	2933 19 90	autres	0.025	0,0075
1117	2933 21 00	Hydantoïne et ses dérivés	0.025	0,0075
1118	2933 29 10	Chlorhydrate de naphazoline (DCIM) et nitrate de naphazoline (DCIM) ; phento lamine (DCI) ; chlorhydrate de tolazoline (DCIM)	0.025	0,0075
1119	2933 29 90	autres	0.025	0,0075
1120	2933 31 00	Pyridine et ses sels	0.025	0,0075
1121	2933 32 00	Pipéridine et ses sels	0.025	0,0075
1122	2933 33 00	Alfentanil (DCI), anilérédine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépan (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxylate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI) et trimépéridine (DCI) ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1123	2933 39 10	lproniazide (DCI) ; chlorhydrate de cétobémidone (DCIM) ; bromure de pyridostigmine (DCI)	0.025	0,0075
1124	2933 39 20	Tétrachloropyridine	0.025	0,0075
1125	2933 39 25	Acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique	0.025	0,0075
1126	2933 39 35	Dichloropyridine-2-carboxylate de 2-hydroxyéthylammonium	0.025	0,0075
1127	2933 39 40	Trichloro-2-pyridyloxyacétate de 2-butoxyéthyle	0.025	0,0075
1128	2933 39 45	Dichloro-2,4,6-trifluoropyridine	0.025	0,0075
1129	2933 39 50	Ester méthylique de fluroxypyr (ISO)	0.025	0,0075
1130	2933 39 55	Méthylpyridine	0.025	0,0075
1131	2933 39 99	autres	0.025	0,0075
1132	2933 41 00	Lévorphanol (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1133	2933 49 10	Dérivés halogénés de la quinoléine ; dérivés des acides quinoléine-carboxyliques	0.025	0,0075
1134	2933 49 30	Dextrométhorphane (DCI) et ses sels.	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1135	2933 49 90	autres	0.025	0,0075
1136	2933 52 00	Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	0.025	0,0075
1137	2933 53 10	Phénobarbital (DCI), barbital (DCI) et leurs sels	0.025	0,0075
1138	2933 53 90	autres	0.025	0,0075
1139	2933 54 00	autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique) ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1140	2933 55 00	Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthqualone (DCI) et zipéprol ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1141	2933 59 10	Diazinon (ISO)	0.025	0,0075
1142	2933 59 20	Diazabicyclo[2.2.2]octane (triéthylènediamine)	0.025	0,0075
1143	2933 59 95	autres	0.025	0,0075
1144	2933 61 00	Mélamine	0.025	0,0075
1145	2933 69 10	Atrazine (ISO) ; propazine (ISO) ; simazine (ISO) ; hexahydro-1,3,5-trinitro-1,3,5- triazine (hexogène, triméthylènetrinitramine)	0.025	0,0075
1146	2933 69 40	Méthénamine (DCI) (hexaméthylènetétramine) ; 2,6-di-tert-butyl-4-[4,6-bis(octylthio)-1,3,5-triazine-2-ylamino]phénol	0.025	0,0075
1147	2933 69 80	autres	0.025	0,0075
1148	2933 71 00	6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	0.025	0,0075
1149	2933 72 00	Clobazam (DCI) et méthpyrlone (DCI)	0.025	0,0075
1150	2933 79 00	autres lactames	0.025	0,0075
1151	2933 91 10	Chlordiazépoxyde (DCI)	0.025	0,0075
1152	2933 91 90	autres	0.025	0,0075
1153	2933 92 00	Azinphos-méthyl (ISO)	0.025	0,0075
1154	2933 99 20	Indole, 3-méthylindole (scatole), 6-allyl-6,7-dihydro-5H-dibenzo[c,e]azépine (azapétine), phénindamine (DCI) et leurs sels ; chlorhydrate d'imipramine (DCIM).	0.025	0,0075
1155	2933 99 50	Di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazole-2-yl)phénol	0.025	0,0075
1156	2933 99 80	autres	0.025	0,0075
1157	2934 10 00	Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	0.025	0,0075
	2934	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non ; autres composés hétérocycliques:		
1158	2934 20 20	Disulfure de di (benzothiazole-2-yle) ; benzothiazole-2-thiol (mercaptobenzothiazole) et ses sels	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1159	2934 20 80	Autres	0.025	0,0075
1160	2934 30 10	Thiéthylpérazine (DCI) ; thioridazine (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1161	2934 30 90	autres	0.025	0,0075
1162	2934 91 00	Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI) ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1163	2934 99 60	Chlorprothixène (DCI) ; thénalidine (DCI), ses tartrates et maléates ; furazolidone (DCI) ; acide 7-aminocéphalosporanique ; sels et esters d'acide (6R,7R)-3-acétoxy méthyl-7-[(R)-2-formyloxy-	0.025	0,0075
1164	2934 99 90	autres	0.025	0,0075
	2935	Sulfonamides:		
1165	2935 10 00	N-Méthylperfluorooctanesulfonamide	0.025	0,0075
1166	2935 20 00	N-Éthylperfluorooctanesulfonamide	0.025	0,0075
1167	2935 30 00	N-hydroxyéthyl) perfluorooctanesulfonamide	0.025	0,0075
1168	2935 40 00	N-(2-Hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctanesulfonamide	0.025	0,0075
1169	2935 50 00	autres perfluorooctanesulfonamides	0.025	0,0075
1170	2935 90 30	Hexadécylsulfonylamino)-1H-indole-3-yl]-3-oxo-1H,3H-naphto[1,8-cd] pyran-1-yl)-N,N-diméthyl-1H-indole-7-sulfonamide ; metosulam (ISO)	0.025	0,0075
1171	2935 90 90	autres	0.025	0,0075
	2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux		
1172	2936 21 00	Vitamines A et leurs dérivés	0.025	0,0075
1173	2936 22 00	Vitamine B1 et ses dérivés	0.025	0,0075
1174	2936 23 00	Vitamine B2 et ses dérivés.	0.025	0,0075
1175	2936 24 00	Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0.025	0,0075
1176	2936 25 00	Vitamine B6 et ses dérivés	0.025	0,0075
1177	2936 26 00	Vitamine B12 et ses dérivés	0.025	0,0075
1178	2936 27 00	Vitamine C et ses dérivés	0.025	0,0075
1179	2936 28 00	Vitamine E et ses dérivés	0.025	0,0075
1180	2936 29 00	autres vitamines et leurs dérivés	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1181	2936 90 00	autres, y compris les concentrats naturels	0.025	0,0075
	2937	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse ; leurs dérivés		
1182	2937 11 00	Somatropine, ses dérivés et analogues structurels	0.025	0,0075
1183	2937 12 00	Insuline et ses sels	0.025	0,0075
1184	2937 19 00	autres	0.025	0,0075
1185	2937 21 00	Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	0.025	0,0075
1186	2937 22 00	Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	0.025	0,0075
1187	2937 23 00	Oestrogènes et progestogènes	0.025	0,0075
1188	2937 29 00	autres	0.025	0,0075
1189	2937 50 00	Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	0.025	0,0075
1190	2937 90 00	autres	0.025	0,0075
	2938	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:		
1191	2938 10 00	Rutoside (rutine) et ses dérivés	0.025	0,0075
1192	2938 90 10	Hétérosides des digitales	0.025	0,0075
1193	2938 90 30	Glycyrrhizine et glycyrrhizates	0.025	0,0075
1194	2938 90 90	autres	0.025	0,0075
	2939	Alcaloïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:		
1195	2939 11 00	Concentrés de paille de pavot ; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thébacone (DCI) et thébaïne ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1196	2939 19 00	autres	0.025	0,0075
1197	2939 20 00	Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1198	2939 30 00	Caféine et ses sels	0.025	0,0075
1199	2939 42 00	Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1200	2939 43 00	Cathine (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1201	2939 44 00	Noréphédrine et ses sels	0.025	0,0075
1202	2939 49 00	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1203	2939 51 00	Fénéthylène (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1204	2939 59 00	autres	0.025	0,0075
1205	2939 61 00	Ergométrine (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1206	2939 62 00	Ergotamine (DCI) et ses sels	0.025	0,0075
1207	2939 63 00	Acide lysergique et ses sels	0.025	0,0075
1208	2939 69 00	autres	0.025	0,0075
1209	2939 71 00	Cocaïne, ecgonine, lévométhanfetamine, méthanfetamine (DCI), racémate de méthanfetamine ; sels, esters et autres dérivés de ces produits	0.025	0,0075
1210	2939 79 10	Nicotine et ses sels, éthers, esters et autres dérivés	0.025	0,0075
1211	2939 79 90	autres	0.025	0,0075
1212	2939 80 00	autres	0.025	0,0075
	2940	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose) ; éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels,		
1213	2940 00 00	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose) ; éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des nos 2937, 2938 et 2939	0.025	0,0075
	2941	Antibiotiques:		
1214	2941 10 00	Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1215	2941 20 30	Dihydrostreptomycine, ses sels, esters et hydrates	0.025	0,0075
1216	2941 20 80	autres	0.025	0,0075
1217	2941 30 00	Tétracyclines et leurs dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1218	2941 40 00	Chloramphénicol et ses dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1219	2941 50 00	Érythromycine et ses dérivés ; sels de ces produits	0.025	0,0075
1220	2941 90 00	autres	0.025	0,0075
1221	2942 00 00	Autres composés organiques	0.025	0,0075
6.5. PRODUITS SOPORIFIQUES				
	6.5.1. Produits pharmaceutiques			

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3001	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés ; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions ; héparine et ses sels ; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs:		
1222	3001 20 90	autres	0.015	0,0045
1223	3001 90 20	d'origine humaine	0.015	0,0045
1224	3001 90 91	Héparine et ses sels	0.015	0,0045
1225	3001 90 98	autres	0.015	0,0045
	3002	Sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, vaccins, toxines, cultures de micro-organismes		
1226	3002 11 00	Trousses de diagnostic du paludisme	0.015	0,0045
1227	3002 12 00	Antisérums et autres fractions du sang	0.015	0,0045
1228	3002 13 00	Produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.015	0,0045
1229	3002 14 00	Produits immunologiques, mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.015	0,0045
1230	3002 15 00	Produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail	0.015	0,0045
1231	3002 19 00	autres	0.015	0,0045
1232	3002 20 00	Vaccins pour la médecine humaine	0.015	0,0045
1233	3002 30 00	Vaccins pour la médecine vétérinaire	0.015	0,0045
1234	3002 90 10	Sang humain	0.015	0,0045
1235	3002 90 30	Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic	0.015	0,0045
1236	3002 90 50	Cultures de micro-organismes	0.015	0,0045
1237	3002 90 90	autres	0.015	0,0045
	3003	Médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques,		
1238	3003 10 00	contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits.	0.015	0,0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1239	3003 20 00	autres, contenant des antibiotiques	0.015	0,0045
1240	3003 31 00	contenant de l'insuline.	0.015	0,0045
1241	3003 39 00	autres	0.015	0,0045
1242	3003 41 00	contenant de l'éphédrine ou ses sels	0.015	0,0045
1243	3003 42 00	contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	0.015	0,0045
1244	3003 43 00	contenant de la noréphédrine ou ses sels	0.015	0,0045
1245	3003 49 00	autres	0.015	0,0045
1246	3003 60 00	autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la note 2 de sous-positions du présent chapitre	0.015	0,0045
1247	3003 90 00	autres	0.015	0,0045
	3004	Médicaments constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail:		
1248	3004 10 00	contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	0.015	0,0045
1249	3004 20 00	autres, contenant des antibiotiques	0.015	0,0045
1250	3004 31 00	contenant de l'insuline	0.015	0,0045
1251	3004 32 00	contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels	0.015	0,0045
1252	3004 39 00	autres	0.015	0,0045
1253	3004 41 00	contenant de l'éphédrine ou ses sels	0.015	0,0045
1254	3004 42 00	contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	0.015	0,0045
1255	3004 43 00	contenant de la noréphédrine ou ses sels	0.015	0,0045
1256	3004 49 00	autres	0.015	0,0045
1257	3004 50 00	autres, contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 2936	0.015	0,0045
1258	3004 60 00	autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la note 2 de sous-positions du présent chapitre	0.015	0,0045
1259	3004 90 00	autres	0.015	0,0045
	3005	Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1260	3005 10 00	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	0.015	0,0045
1261	3005 90 10	Ouates et articles en ouate	0.015	0,0045
1262	3005 90 31	Gazes et articles en gaze	0.015	0,0045
1263	3005 90 50	autres	0.015	0,0045
1264	3005 90 99	autres	0.015	0,0045
	3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés à la note 4 du présent chapitre:		
1265	3006 10 10	Catguts stériles	0.015	0,0045
1266	3006 10 30	Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	0.015	0,0045
1267	3006 10 90	autres	0.015	0,0045
1268	3006 20 00	Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0.015	0,0045
1269	3006 30 00	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques ; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	0.015	0,0045
1270	3006 40 00	Ciments et autres produits d'obturation dentaire ; ciments pour la réfection osseuse	0.015	0,0045
1271	3006 50 00	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0.015	0,0045
1272	3006 60 00	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du no 2937 ou de spermicides	0.015	0,0045
1273	3006 70 00	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	0.015	0,0045
1274	3006 91 00	Appareillages identifiables de stomie	0.015	0,0045
1275	3006 92 00	Déchets pharmaceutiques	0.015	0,0045
6.6.LES ENGRAIS CHIMIQUES				
	6.7.1 Engrais minéraux (azotés, phosphatés, potassiques, contenant deux ou trois des éléments fertilisants et autres)			
	3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés:		
1276	3102 10 10	Urée d'une teneur en azote supérieure à 45 % en poids du produit anhydre à l'état sec	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1277	3102 10 90	autre	0.025	0,0075
1278	3102 21 00	Sulfate d'ammonium	0.025	0,0075
1279	3102 29 00	autres	0.025	0,0075
1280	3102 30 10	en solution aqueuse	0.025	0,0075
1281	3102 30 90	autre	0.025	0,0075
1282	3102 40 10	d'une teneur en azote n'excédant pas 28 % en poids	0.025	0,0075
1283	3102 40 90	d'une teneur en azote excédant 28 % en poids	0.025	0,0075
1284	3102 50 00	Nitrate de sodium	0.025	0,0075
1285	3102 60 00	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	0.025	0,0075
1286	3102 80 00	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	0.025	0,0075
1287	3102 90 00	autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes	0.025	0,0075
	3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés:		
1288	3103 11 00	contenant en poids 35 % ou plus de pentaoxyde de phosphore (P ₂ O ₅)	0.025	0,0075
1289	3103 19 00	autres	0.025	0,0075
1290	3103 90 00	autres	0.025	0,0075
	3104	Engrais minéraux ou chimiques potassiques:		
1291	3104 20 10	d'une teneur en potassium évalué en K ₂ O n'excédant pas 40 % en poids du produit anhydre à l'état sec	0.025	0,0075
1292	3104 20 50	d'une teneur en potassium évalué en K ₂ O excédant 40 % mais n'excédant pas 62 % en poids du produit anhydre à l'état sec	0.025	0,0075
1293	3104 20 90	d'une teneur en potassium évalué en K ₂ O excédant 62 % en poids du produit anhydre à l'état sec	0.025	0,0075
1294	3104 30 00	Sulfate de potassium	0.025	0,0075
1295	3104 90 00	autres	0.025	0,0075
	3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium ; autres engrais		
1296	3105 10 00	Produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1297	3105 20 10	d'une teneur en azote excédant 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec	0.025	0,0075
1298	3105 20 90	Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium (NPK) et autres	0.025	0,0075
1299	3105 30 00	Hydrogéoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0.025	0,0075
1300	3105 40 00	Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogéoorthophosphate de diammonium (phosphatediammonique)	0.025	0,0075
1301	3105 51 00	contenant des nitrates et des phosphates	0.025	0,0075
1302	3105 59 00	autres	0.025	0,0075
1303	3105 60 00	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	0.025	0,0075
1304	3105 90 20	d'une teneur en azote supérieure à 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec	0.025	0,0075
1305	3105 90 80	autres	0.025	0,0075
6.7. PRODUITS SYNTHETIQUES				
6.7.1. Extraits tannants ou tinctoriaux et dérivés, pigments et autres matières colorantes, peintures et vernis, mastic et encres				
	3202	Produits tannants organiques synthétiques ; produits tannants inorganiques ; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels ; préparations enzymatiques pour le prêtannage:		
1306	3202 10 00	Produits tannants organiques synthétiques	0.019	0,0057
1307	3202 90 00	autres	0.019	0,0057
	3203	Matières colorantes d'origine végétale ou animale		
1308	3203 00 10	Matières colorantes d'origine végétale et préparations à base de ces matières	0.019	0,0057
1309	3203 00 90	Matières colorantes d'origine animale et préparations à base de ces matières	0.019	0,0057
	3204	Matières colorantes organiques synthétiques, produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores,		
1310	3204 11 00	Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1311	3204 12 00	Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants ; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	0.019	0,0057
1312	3204 13 00	Colorants basiques et préparations à base de ces colorants.	0.019	0,0057
1313	3204 14 00	Colorants directs et préparations à base de ces colorants	0.019	0,0057
1314	3204 15 00	Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	0.019	0,0057
1315	3204 16 00	Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants.	0.019	0,0057
1316	3204 17 00	Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	0.019	0,0057
1317	3204 19 00	autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des nos 3204 11 à 3204 19	0.019	0,0057
1318	3204 20 00	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	0.019	0,0057
1319	3204 90 00	autres	0.019	0,0057
	3205	Laques colorantes ; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes		
1320	3205 00 00	Laques colorantes ; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes	0.019	0,0057
	3206	Autres matières colorantes ; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique		
1321	3206 11 00	contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	0.019	0,0057
1322	3206 19 00	autres	0.019	0,0057
1323	3206 20 00	Pigments et préparations à base de composés du chrome	0.019	0,0057
1324	3206 41 00	Outremer et ses préparations	0.019	0,0057
1325	3206 42 00	Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	0.019	0,0057
1326	3206 49 10	Magnétite	0.019	0,0057
1327	3206 49 70	autres	0.019	0,0057
1328	3206 50 00	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	0.019	0,0057
	3207	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1329	3207 10 00	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	0.019	0,0057
1330	3207 20 10	Engobes	0.019	0,0057
1331	3207 20 90	autres	0.019	0,0057
1332	3207 30 00	Lustres liquides et préparations similaires	0.019	0,0057
1333	3207 40 40	Verre sous forme de flocons d'une longueur de 0,1 mm ou plus mais n'excédant pas 3,5 mm et d'une épaisseur de 2 micromètres ou plus mais n'excédant pas 5 micromètres ; verre sous forme de poudre ou de grenaille, contenant en poids 99 % ou plus de dioxyde de silicium	0.019	0,0057
1334	3207 40 85	autres	0.019	0,0057
	3208	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux ;		
1335	3208 10 10	Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	0.019	0,0057
1336	3208 10 90	autres	0.019	0,0057
1337	3208 20 10	Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	0.019	0,0057
1338	3208 20 90	autres	0.019	0,0057
1339	3208 90 11	Polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-(tert-butylimino)diéthanol et de 4,4'- méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids 48 % ou plus de polymère	0.019	0,0057
1340	3208 90 13	Copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N,N- diméthylacétamide, contenant en poids 48 % ou plus de polymère	0.019	0,0057
1341	3208 90 19	autres	0.019	0,0057
1342	3208 90 91	à base de polymères synthétiques	0.019	0,0057
1343	3208 90 99	à base de polymères naturels modifiés	0.019	0,0057
	3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés		
1344	3209 10 00	à base de polymères acryliques ou vinyliques	0.019	0,0057
1345	3209 90 00	autres	0.019	0,0057
	3210	Autres peintures et vernis ; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs:		
1346	3210 00 10	Peintures et vernis à l'huile	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1347	3210 00 90	autres	0.019	0,0057
1348	3211 00 00	Siccatis préparés	0.019	0,0057
	3212	Pigments dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures ; feuilles pour le marquage au fer ; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages		
1349	3212 10 00	Feuilles pour le marquage au fer	0.019	0,0057
1350	3212 90 00	autres	0.019	0,0057
	3213	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances,		
1351	3213 10 00	Couleurs en assortiments	0.019	0,0057
1352	3213 90 00	autres	0.019	0,0057
	3214	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics ; enduits utilisés en peinture		
1353	3214 10 10	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	0.019	0,0057
1354	3214 10 90	Enduits utilisés en peinture.	0.019	0,0057
1355	3214 90 00	autres	0.019	0,0057
	3215	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides:000		
1356	3215 11 00	noires	0.019	0,0057
1357	3215 19 00	autres	0.019	0,0057
1358	3215 90 20	Cartouches d'encre (sans tête d'impression intégrée) destinées à être insérées dans les appareils relevant des sous-positions 8443 31, 8443 32 ou 8443 39, et incluant des composants mécaniques ou électriques ; encre solide sous forme de blocs ouvrés pour appareils relevant des sous-positions 8443 31, 8443 32 ou 8443 39	0.019	0,0057
1359	3215 90 70	autres	0.019	0,0057
6. 8. DETERGENTS (PRODUITS COSMETIQUES ET DE BEAUTE)				
	6.8.1. Huiles essentielles et résinoïdes, produits des parfumeries ou de toilettes préparés ou préparation cosmétique			
	3301	Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues» ; résinoïdes ; oléorésines d'extraction ; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1360	3301 12 10	non déterpénées	0.018	0,0054
1361	3301 12 90	déterpénées	0.018	0,0054
1362	3301 13 10	non déterpénées	0.018	0,0054
1363	3301 13 90	déterpénées	0.018	0,0054
1364	3301 19 20	non déterpénées	0.018	0,0054
1365	3301 19 80	déterpénées	0.018	0,0054
1366	3301 24 10	non déterpénées	0.018	0,0054
1367	3301 24 90	déterpénées	0.018	0,0054
1368	3301 25 10	non déterpénées	0.018	0,0054
1369	3301 25 90	non déterpénées	0.018	0,0054
1370	3301 29 11	non déterpénées	0.018	0,0054
1371	3301 29 31	déterpénées	0.018	0,0054
1372	3301 29 41	non déterpénées	0.018	0,0054
1373	3301 29 71	de géranium, de jasmin, de vétiver	0.018	0,0054
1374	3301 29 79	de lavande ou de lavandin.	0.018	0,0054
1375	3301 29 91	autres.	0.018	0,0054
1376	3301 30 00	Résinoïdes	0.018	0,0054
1377	3301 90 10	Sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles	0.018	0,0054
1378	3301 90 21	de réglisse et de houblon	0.018	0,0054
1379	3301 90 30	autres	0.018	0,0054
1380	3301 90 90	autres	0.018	0,0054
	3302	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie ; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons:		
1381	3302 10 10	ayant un titre alcoométrique acquis excédant 0,5 % vol	0.018	0,0054
1382	3302 10 21	ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'iso glucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule	0.018	0,0054
1383	3302 10 29	autres.	0.018	0,0054
1384	3302 10 40	autres	0.018	0,0054

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1385	3302 10 90	des types utilisés pour les industries alimentaires	0.018	0,0054
1386	3302 90 10	Solutions alcooliques	0.018	0,0054
1387	3302 90 90	autres	0.018	0,0054
	3303	Parfums et eaux de toilette:		
1388	3303 00 10	Parfums	0.018	0,0054
1389	3303 00 90	Eaux de toilette	0.018	0,0054
	3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures:		
1390	3304 10 00	Produits de maquillage pour les lèvres	0.018	0,0054
1391	3304 20 00	Produits de maquillage pour les yeux	0.018	0,0054
1392	3304 30 00	Préparations pour manucures ou pédicures	0.018	0,0054
1393	3304 91 00	Poudres, y compris les poudres compactes	0.018	0,0054
1394	3304 99 00	autres	0.018	0,0054
	3305	Préparations capillaires:		
1395	3305 10 00	Shampooings	0.018	0,0054
1396	3305 20 00	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent	0.018	0,0054
1397	3305 30 00	Laques pour cheveux	0.018	0,0054
1398	3305 90 00	autres	0.018	0,0054
	3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers ; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires),		
1399	3306 10 00	Dentifrices	0.018	0,0054
1400	3306 20 00	Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	0.018	0,0054
1401	3306 90 00	autres	0.018	0,0054
	3307	Préparations pour le préravage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs ; désodorisants de locaux		
1402	3307 10 00	Préparations pour le préravage, le rasage ou l'après-rasage	0.018	0,0054

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1403	3307 20 00	Désodorisants corporels et antisudoraux	0.018	0,0054
1404	3307 30 00	Sels parfumés et autres préparations pour bains	0.018	0,0054
1405	3307 41 00	«Agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	0.018	0,0054
1406	3307 49 00	autres	0.018	0,0054
1407	3307 90 00	autres	0.018	0,0054
6.9. AUTRES PRODUITS COSMETIQUES				
	6.9.1. Savon, agents de surface organiques, préparation pour lessive, préparation lubrifiante, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâte à modeler, cires pour l'art dentaire et composition pour l'art dentaire à base de plâtre.			
	3401	Savons ; produits et préparations organiques, produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème		
1408	3401 11 00	de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	0.018	0,0054
1409	3401 19 00	autres	0.018	0,0054
1410	3401 20 10	Flocons, paillettes, granulés ou poudres	0.018	0,0054
1411	3401 20 90	autres	0.018	0,0054
1412	3401 30 00	Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	0.018	0,0054
	3402	Agents de surface organiques (autres que les savons) ;		
1413	3402 11 10	Solution aqueuse contenant en poids 30 % ou plus mais pas plus de 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium	0.018	0,0054
1414	3402 11 90	autres	0.018	0,0054
1415	3402 12 00	cationiques	0.018	0,0054
1416	3402 13 00	non ioniques	0.018	0,0054
1417	3402 19 00	autres	0.018	0,0054
1418	3402 20 20	Préparations tensio-actives	0.018	0,0054
1419	3402 20 90	Préparations pour lessives et préparations de nettoyage	0.018	0,0054
1420	3402 90 10	Préparations tensio-actives	0.018	0,0054
1421	3402 90 90	Préparations pour lessives et préparations de nettoyage	0.018	0,0054

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3403	Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants)		
1422	3403 11 00	Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pellete ries ou d'autres matières	0.018	0,0054
1423	3403 19 10	contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux non considérés comme constituants de base	0.018	0,0054
1424	3403 19 20	Lubrifiants d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques (1) de 25 % au moins en masse et biodégradables à hauteur d'au moins 60 %	0.018	0,0054
1425	3403 19 80	autres	0.018	0,0054
1426	3403 91 00	Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pellete ries ou d'autres matières	0.018	0,0054
1427	3403 99 00	autres	0.018	0,0054
	3404	Cires artificielles et cires préparées:		
1428	3404 20 00	de poly(oxyéthylène) (polyéthylène-glycol)	0.018	0,0054
1429	3404 90 00	autres	0.018	0,0054
	3405	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires		
1430	3405 10 00	Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	0.018	0,0054
1431	3405 20 00	Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	0.018	0,0054
1432	3405 30 00	Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	0.018	0,0054
1433	3405 40 00	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	0.018	0,0054
1434	3405 90 10	Brillants pour métaux.	0.018	0,0054
1435	3405 90 90	autres	0.018	0,0054
	3406	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1436	3406 00 00	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	0.018	0,0054
1437	3407 00 00	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants ; compositions dites « cires pour l'art dentaire » présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires ; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	0.018	0,0054
6.10. COLLES				
	6.10.1. Dextrine et autres amidons et féculés modifiés, colles à base de l'amidon ou de féculés, de dextrine et autres adhésifs préparés ou non dénommés ni compris ailleurs pour les produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs.			
	3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines ; colles de caséine:		
1438	3501 10 10	destinées à la fabrication de fibres textiles artificielles	0.025	0,0075
1439	3501 10 50	destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits alimentaires ou fourragers	0.025	0,0075
1440	3501 10 90	autres	0.025	0,0075
1441	3501 90 10	Colles de caséine	0.025	0,0075
1442	3501 90 90	autres	0.025	0,0075
	3502	Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines:		
1443	3502 11 10	impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	0.025	0,0075
1444	3502 11 90	autre	0.025	0,0075
1445	3502 19 10	impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	0.025	0,0075
1446	3502 19 90	autre	0.025	0,0075
1447	3502 20 10	impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	0.025	0,0075
1448	3502 20 91	séchée (en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.)	0.025	0,0075
1449	3502 20 99	autre	0.025	0,0075
1450	3502 90 20	impropres ou rendues impropres à l'alimentation humaine	0.025	0,0075
1451	3502 90 70	autres	0.025	0,0075
1452	3502 90 90	Albuminates et autres dérivés des albumines	0.025	0,0075
	3503	Gélatines (et leurs dérivés ; ichtyocolle ; autres colles d'origine animale		
1453	3503 00 10	Gélatines et leurs dérivés	0.025	0,0075
1454	3503 00 80	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3504	Peptones et leurs dérivés ; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs ; poudre de peau		
1455	3504 00 10	Concentrés de protéines du lait visés à la note complémentaire 1 du présent chapitre	0.025	0,0075
1456	3504 00 90	autres	0.025	0,0075
	3505	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés collés à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés:		
1457	3505 10 10	Dextrine	0.025	0,0075
1458	3505 10 50	Amidons et féculés estérifiés ou étherifiés	0.025	0,0075
1459	3505 10 90	autres	0.025	0,0075
1460	3505 20 10	d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, inférieure à 25 %	0.025	0,0075
1461	3505 20 30	d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, égale ou supérieure à 25 % et inférieure à 55 %.	0.025	0,0075
1462	3505 20 50	d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, égale ou supérieure à 55 % et inférieure à 80 %.	0.025	0,0075
1463	3505 20 90	d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, égale ou supérieure à 80 %	0.025	0,0075
	3506	Colles et autres adhésifs préparés, produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs,		
1464	3506 10 00	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg.	0.025	0,0075
1465	3506 91 10	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles	0.025	0,0075
1466	3506 91 90	autres	0.025	0,0075
1467	3506 99 00	autres	0.025	0,0075
	3507	Enzymes ; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs:		
1468	3507 10 00	Présure et ses concentrats	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1469	3507 90 30	Lipoprotéine lipase ; aspergillus alkaline protéase	0.025	0,0075
1470	3507 90 90	autres	0.025	0,0075
6.11. POUDRES ET EXPLOSIFS				
6.11.1. Poudres propulsives, explosifs préparés, mèches de sûreté, articles pour le feu d'artifice, allumettes, ferrocérium et autres alliages.				
	3601	Poudres propulsives		
1471	3601 00 00	Poudres propulsives	0.033	0,0099
	3602	Explosifs préparés autres que les poudres propulsives		
1472	3602 00 00	Explosifs préparés autres que les poudres propulsives	0.033	0,0099
	3603	Mèches de sûreté ; cordeaux détonants ; amorces et capsules fulminantes ; allumeurs ; détonateurs électriques:		
1473	3603 00 20	Mèches de sûreté	0.033	0,0099
1474	3603 00 30	Cordeaux détonants.	0.033	0,0099
1475	3603 00 40	Amorces fulminantes	0.033	0,0099
1476	3603 00 50	Capsules fulminantes	0.033	0,0099
1477	3603 00 60	Allumeurs	0.033	0,0099
1478	3603 00 80	Détonateurs électriques	0.033	0,0099
	3604	Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie:		
1479	3604 10 00	Articles pour feux d'artifice	0.033	0,0099
1480	3604 90 00	autres	0.033	0,0099
	3605	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie		
1481	3605 00 00	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie	0.033	0,0099
	3606	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes ; articles en matières inflammables		
1482	3606 10 00	Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	0.033	0,0099
1483	3606 90 10	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes	0.033	0,0099
1484	3606 90 90	autres	0.033	0,0099

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
6.12. PRODUITS SYNTHETIQUES				
	6.12.1. Produits Photographiques ou cinématographiques : Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés ; plaque, films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son ; préparations chimiques pour usages photographiques.			
	3701	Plaques et films plans, photographiques, ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés		
1485	3701 10 00	pour rayons X	0.019	0,0057
1486	3701 20 00	Films à développement et tirage instantanés	0.019	0,0057
1487	3701 30 00	autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	0.019	0,0057
1488	3701 91 00	Autres	0.019	0,0057
1489	3701 99 00	pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.019	0,0057
	3702	Pellicules photographiques ; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux		
1490	3702 10 00	pour rayons X	0.019	0,0057
1491	3702 31 91	Négatif de film couleur	0.019	0,0057
1492	3702 31 97	Autres	0.019	0,0057
1493	3702 32 10	Microfilms ; films pour les arts graphiques	0.019	0,0057
1494	3702 32 20	Autres	0.019	0,0057
1495	3702 32 85	d'une largeur excédant 35 mm	0.019	0,0057
1496	3702 39 00	Autres	0.019	0,0057
1497	3702 41 00	d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.019	0,0057
1498	3702 42 0	d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	0.019	0,0057
1499	3702 43 00	d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	0.019	0,0057
1500	3702 44 00	d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	0.019	0,0057
1501	3702 52 00	d'une largeur n'excédant pas 16 mm	0.019	0,0057
1502	3702 53 00	d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1503	3702 54 00	d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	0.019	0,0057
1504	3702 55 00	d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	0.019	0,0057
1505	3702 56 00	d'une largeur excédant 35 mm	0.019	0,0057
1506	3702 96 10	Microfilms ; films pour les arts graphiques	0.019	0,0057
1507	3702 96 90	autres	0.019	0,0057
1508	3702 97 10	Microfilms ; films pour les arts graphiques	0.019	0,0057
1509	3702 97 90	autres	0.019	0,0057
1510	3702 98 00	d'une largeur excédant 35 mm	0.019	0,0057
	3703	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés:		
1511	3703 10 00	en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	0.019	0,0057
1512	3703 20 00	autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.019	0,0057
1513	3703 90 00	autres	0.019	0,0057
	3704	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés:		
1514	3704 00 10	Plaques, pellicules et films	0.019	0,0057
1515	3704 00 90	autres	0.019	0,0057
	3705	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques:		
1516	3705 00 10	pour la reproduction offset	0.019	0,0057
1517	3705 00 90	autres	0.019	0,0057
	3706	Films cinématographiques comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son:		
1518	3706 10 20	ne comportant que l'enregistrement du son ; négatifs ; positifs intermédiaires de travail	0.019	0,0057
1519	3706 10 99	autres positifs	0.019	0,0057
1520	3706 90 52	ne comportant que l'enregistrement du son ; négatifs ; positifs intermédiaires de travail ; films d'actualités	0.019	0,0057
1521	3706 90 91	de moins de 10 mm.	0.019	0,0057
1522	3706 90 99	de 10 mm ou plus	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3707	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires ; produits non mélangés		
1523	3707 10 00	Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	0.019	0,0057
1524	3707 90 20	Révélateurs et fixateurs	0.019	0,0057
1525	3707 90 90	autres	0.019	0,0057
6.12.2. Produits divers des industries chimiques : Produits des industries organiques				
	3801	Graphite artificiel ; graphite colloïdal ou semi-colloïdal ; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits:		
1526	3801 10 00	Graphite artificiel	0.025	0,0075
1527	3801 20 10	Graphite colloïdal en suspension dans l'huile ; graphite semi-colloïdal	0.025	0,0075
1528	3801 20 90	autre	0.025	0,0075
1529	3801 30 00	Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	0.025	0,0075
1530	3801 90 00	autres	0.025	0,0075
	3802	Charbons activés ; matières minérales naturelles activées ; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé:		
1531	3802 10 00	Charbons activés	0.025	0,0075
1532	3802 90 00	autres	0.025	0,0075
	3803	Charbons activés ; matières minérales naturelles activées ; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé:		
1533	3803 00 10	brut	0.025	0,0075
1534	3803 00 90	autre	0.025	0,0075
	3804	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement		
1535	3804 00 00	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du talloil du no 3803	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3805	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères		
1536	3805 10 10	Essence de térébenthine	0.025	0,0075
1537	3805 10 30	Essence de bois de pin	0.025	0,0075
1538	3805 10 90	Essence de papeterie au sulfate	0.025	0,0075
1539	3805 90 10	Huile de pin	0.025	0,0075
1540	3805 90 90	autres	0.025	0,0075
	3806	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés ; essence de colophane et huiles de colophane ; gommes fondues:		
1541	3806 10 00	Colophanes et acides résiniques	0.025	0,0075
1542	3806 20 00	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'aci des résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	0.025	0,0075
1543	3806 30 00	Gommes esters	0.025	0,0075
1544	3806 90 00	autres	0.025	0,0075
	3807	Goudrons de bois ; huiles de goudron de bois ; créosote de bois ; poix végétales ; poix de brasserie et préparations similaires		
1545	3807 00 10	Goudrons de bois	0.025	0,0075
1546	3807 00 90	autres	0.025	0,0075
	3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires		
1547	3808 52 00	DDT (ISO) [clofénotane (DCI)], conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g	0.025	0,0075
1548	3808 59 00	autres.	0.025	0,0075
1549	3808 61 00	conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g	0.025	0,0075
1550	3808 62 00	conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg	0.025	0,0075
1551	3808 69 00	autres	0.025	0,0075
1552	3808 91 10	à base de pyrèthrinoides	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1553	3808 91 20	à base d'hydrocarbures chlorés	0.025	0,0075
1554	3808 91 30	à base de carbamates	0.025	0,0075
1555	3808 91 40	à base d'organo-phosphorés	0.025	0,0075
1556	3808 91 90	autres	0.025	0,0075
1557	3808 92 10	Préparations cupriques	0.025	0,0075
1558	3808 92 20	autres	0.025	0,0075
1559	3808 92 30	à base de dithiocarbamates	0.025	0,0075
1560	3808 92 40	à base de benzimidazoles	0.025	0,0075
1561	3808 92 50	à base de diazoles ou de triazoles	0.025	0,0075
1562	3808 92 60	à base de diazines ou de morpholines	0.025	0,0075
1563	3808 92 90	autres	0.025	0,0075
1564	3808 93 11	à base de phénoxyphytohormones	0.025	0,0075
1565	3808 93 13	à base de triazines	0.025	0,0075
1566	3808 93 15	à base d'amides	0.025	0,0075
1567	3808 93 17	à base de carbamates	0.025	0,0075
1568	3808 93 21	à base de dérivés de dinitroanilines	0.025	0,0075
1569	3808 93 23	à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées	0.025	0,0075
1570	3808 93 27	autres	0.025	0,0075
1571	3808 93 30	Inhibiteurs de germination	0.025	0,0075
1572	3808 93 90	Régulateurs de croissance pour plantes	0.025	0,0075
1573	3808 94 10	à base de sels d'ammonium quaternaire	0.025	0,0075
1574	3808 94 20	à base de composés halogénés	0.025	0,0075
1575	3808 94 90	autres	0.025	0,0075
1576	3808 99 10	Rodenticides	0.025	0,0075
1577	3808 99 90	autres	0.025	0,0075
	3809	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations		
1578	3809 10 10	d'une teneur en poids de ces matières inférieure à 55 %	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1579	3809 10 30	d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 55 % et inférieure à 70 %	0.025	0,0075
1580	3809 10 50	d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 70 % et inférieure à 83 %.	0.025	0,0075
1581	3809 10 90	d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 83 %	0.025	0,0075
1582	3809 91 00	des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	0.025	0,0075
1583	3809 92 00	des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	0.025	0,0075
1584	3809 93 00	des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	0.025	0,0075
	3810	Préparations pour le décapage des métaux ; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux ; pâtes et poudres à souder ou à braser:		
1585	3810 10 00	Préparations pour le décapage des métaux ; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	0.025	0,0075
1586	3810 90 10	Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	0.025	0,0075
1587	3810 90 90	autres	0.025	0,0075
	3811	Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales		
1588	3811 11 10	à base de plomb tétraéthyle	0.025	0,0075
1589	3811 11 90	autres	0.025	0,0075
1590	3811 19 00	autres	0.025	0,0075
1591	3811 21 00	contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0.025	0,0075
1592	3811 29 00	autres	0.025	0,0075
1593	3811 90 00	autres	0.025	0,0075
	3812	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation» ; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1594	3812 10 00	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»	0.025	0,0075
1595	3812 20 10	Mélange de réaction contenant du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1- isopropyl-2,2-diméthylpropyle, et du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy- 2,2,4-triméthylpentyle	0.025	0,0075
1596	3812 20 90	autres	0.025	0,0075
1597	3812 31 00	Mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoline (TMQ)	0.025	0,0075
1598	3812 39 10	Préparations antioxydantes	0.025	0,0075
1599	3812 39 90	autres	0.025	0,0075
	3813	Compositions et charges pour appareils extincteurs ; grenades et bombes extinctrices		
1600	3813 00 00	Compositions et charges pour appareils extincteurs ; grenades et bombes extinctrices	0.025	0,0075
	3814	Solvants et diluants organiques composites, préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis:		
1601	3814 00 10	à base d'acétate de butyle	0.025	0,0075
1602	3814 00 90	autres	0.025	0,0075
	3815	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques		
1603	3815 11 00	ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	0.025	0,0075
1604	3815 12 00	ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	0.025	0,0075
1605	3815 19 10	Catalyseurs sous forme de grains dont 90 % en poids ou plus sont de dimension n'excédant pas 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids: — 20 % ou plus mais pas plus de 35 % de cuivre, — 2 % ou plus mais pas plus de 3 % de bismuth, et d'une densité apparente de 0,2 ou plus mais n'excédant pas 1,0	0.025	0,0075
1606	3815 19 90	autres	0.025	0,0075
1607	3815 90 10	Catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol.	0.025	0,0075
1608	3815 90 90	autres	0.025	0,0075
	3816	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1609	3816 00 00	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du no 3801	0.025	0,0075
	3817	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges		
1610	3817 00 50	Alkylbenzène linéaire	0.025	0,0075
1611	3817 00 80	autres	0.025	0,0075
	3818	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues ;		
1612	3818 00 10	Silicium dopé	0.025	0,0075
1613	3818 00 90	autres	0.025	0,0075
1614	3819 00 00	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.	0.025	0,0075
1615	3820 00 00	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	0.025	0,0075
1616	3821 00 00	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	0.025	0,0075
1617	3822 00 00	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des nos 3002 ou 3006 ; matériaux de référence certifiés	0.025	0,0075
1618	3823 11 00	Acide stéarique	0.025	0,0075
1619	3823 12 00	Acide oléique	0.025	0,0075
1620	3823 13 00	Tall acides gras.	0.025	0,0075
1621	3823 19 10	Acides gras distillés	0.025	0,0075
1622	3823 19 30	Distillat d'acide gras	0.025	0,0075
1623	3823 19 90	autres	0.025	0,0075
1624	3823 70 00	Alcools gras industriels	0.025	0,0075
	3824	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie ; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes		
1625	3824 10 00	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	0.025	0,0075
1626	3824 30 00	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1627	3824 40 00	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	0.025	0,0075
1628	3824 50 10	Béton prêt à la coulée.	0.025	0,0075
1629	3824 50 90	autres	0.025	0,0075
1630	3824 60 11	contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol	0.025	0,0075
1631	3824 60 19	autre	0.025	0,0075
1632	3824 60 91	contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol	0.025	0,0075
1633	3824 60 99	autre.	0.025	0,0075
1634	3824 71 00	contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluoro carbures (HFC)	0.025	0,0075
1635	3824 72 00	contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthane	0.025	0,0075
1636	3824 73 00	contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	0.025	0,0075
1637	3824 74 00	contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des perfluorocarbures(PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	0.025	0,0075
1638	3824 75 00	contenant du tétrachlorure de carbone	0.025	0,0075
1639	3824 76 00	contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	0.025	0,0075
1640	3824 77 00	contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0.025	0,0075
1641	3824 78 10	contenant uniquement du 1,1,1-trifluoroéthane et du pentafluoroéthane	0.025	0,0075
1642	3824 78 20	contenant uniquement du 1,1,1-trifluoroéthane, du pentafluoroéthane et du 1,1,1,2-tétrafluoroéthane	0.025	0,0075
1643	3824 78 30	contenant uniquement du difluorométhane et du pentafluoroéthane	0.025	0,0075
1644	3824 78 40	contenant uniquement du difluorométhane, du pentafluoroéthane et du 1,1,1,2- tétrafluoroéthane	0.025	0,0075
1645	3824 78 80	contenant des hydrofluorocarbures non saturés	0.025	0,0075
1646	3824 78 90	autres	0.025	0,0075
1647	3824 79 00	autres	0.025	0,0075
1648	3824 81 00	contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1649	3824 82 00	contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	0.025	0,0075
1650	3824 83 00	contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle	0.025	0,0075
1651	3824 84 00	contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchlor (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1- trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO, DCI), de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)	0.025	0,0075
1652	3824 85 00	contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)]	0.025	0,0075
1653	3824 86 00	contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)	0.025	0,0075
1654	3824 87 00	contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctanesulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctanesulfonyl	0.025	0,0075
1655	3824 88 00	contenant des éthers tetra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényliques.	0.025	0,0075
1656	3824 91 00	Mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle et de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]	0.025	0,0075
1657	3824 99 10	Sulfonates de pétrole, à l'exclusion des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanolamines ; acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés, et leurs sels	0.025	0,0075
1658	3824 99 15	Échangeurs d'ions	0.025	0,0075
1659	3824 99 20	Compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques	0.025	0,0075
1660	3824 99 25	Pyrolignites (de calcium, etc.) ; tartrate de calcium brut ; citrate de calcium brut	0.025	0,0075
1661	3824 99 30	Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	0.025	0,0075
1662	3824 99 45	Préparations désincrustantes et similaires	0.025	0,0075
1663	3824 99 50	Préparations pour la galvanoplastie	0.025	0,0075
1664	3824 99 55	Mélanges de mono-, di- et tri-, esters d'acides gras du glycérol (émulsionnants de corps gras)	0.025	0,0075
1665	3824 99 56	contenant des produits de la sous-position 2939 79 10	0.025	0,0075
1666	3824 99 57	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1667	3824 99 58	Patchs à la nicotine (systèmes transdermiques), destinés à aider les fumeurs à arrêter de fumer	0.025	0,0075
1668	3824 99 61	Produits intermédiaires obtenus au cours de la fabrication d'antibiotiques, provenant de la fermentation de Streptomyces tenebrarius, même séchés, destinés à la fabrication de médicaments du no 3004 pour la médecine humaine	0.025	0,0075
1669	3824 99 62	Produits intermédiaires de la fabrication des sels de monensin	0.025	0,0075
1670	3824 99 64	autres.	0.025	0,0075
1671	3824 99 65	Produits auxiliaires du genre de ceux utilisés en fonderie (autres que ceux visés au no 3824 10 00)	0.025	0,0075
6.12.3. Polymères ou matières plastiques et ouvrages en ces matières : polyéthylène, polypropylène, ...				
	3902	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires:		
1672	3902 90 20	Poly(but-1-ène), copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids 10 % ou moins d'éthylène, ou un mélange de poly(but-1-ène), polyéthylène et/ou poly propylène, contenant en poids 10 % ou moins de polyéthylène et/ou 25 % ou moins de polypropylène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0.025	0,0075
1673	3902 90 90	autres	0.025	0,0075
	3903	Polymères du styrène, sous formes primaires		
1674	3903 11 00	expansible	0.025	0,0075
1675	3903 19 00	autre	0.025	0,0075
1676	3903 20 00	Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	0.025	0,0075
1677	3903 30 00	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	0.025	0,0075
1678	3903 90 10	Copolymères uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle égal ou supérieur à 175	0.025	0,0075
1679	3903 90 20	Polystyrène bromé, contenant en poids 58 % ou plus mais pas plus de 71 % de brome, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), de ce chapitre	0.025	0,0075
1680	3903 90 90	autres	0.025	0,0075
	3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires:		
1681	3904 10 00	Poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances	0.025	0,0075
1682	3904 21 00	non plastifié.	0.025	0,0075
1683	3904 22 00	plastifié	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1684	3904 30 00	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	0.025	0,0075
1685	3904 40 00	autres copolymères du chlorure de vinyle	0.025	0,0075
1686	3904 50 10	Copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre de 4 micromètres ou plus mais n'excédant pas 20 micromètres	0.025	0,0075
1687	3904 50 90	autres	0.025	0,0075
1688	3904 61 00	Polytétrafluoroéthylène	0.025	0,0075
1689	3904 69 10	Poly (fluorure de vinyle) sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0.025	0,0075
1690	3904 69 20	Fluoroélastomères FKM	0.025	0,0075
1691	3904 69 80	autres	0.025	0,0075
1692	3904 90 00	autres	0.025	0,0075
	3905	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires ; autres polymères de vinyle, sous formes primaires:		
1693	3905 12 00	en dispersion aqueuse	0.025	0,0075
1694	3905 19 00	autre	0.025	0,0075
1695	3905 21 00	en dispersion aqueuse	0.025	0,0075
1696	3905 29 00	autres	0.025	0,0075
1697	3905 30 00	Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	0.025	0,0075
1698	3905 91 00	Copolymères	0.025	0,0075
1699		Autres:	0.025	0,0075
1700	3905 99 10	Poly(formal de vinyle), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre, d'un poids moléculaire de 10 000 ou plus mais n'excédant pas 40 000 et contenant en poids: — 9,5 % ou plus mais pas plus de 13 % de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et — 5 % ou plus mais pas plus de 6,5 % de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique	0.025	0,0075
1701	3905 99 90	autres	0.025	0,0075
	3906	Polymères acryliques, sous formes primaires:		
1702	3906 10 00	Poly(méthacrylate de méthyle)	0.025	0,0075
1703	3906 90 10	Poly[N-(3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl)acrylamide]	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1704	3906 90 20	Copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décyilméthacrylate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide contenant en poids 55 % ou plus de copolymère	0.025	0,0075
1705	3906 90 30	Copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle, contenant en poids 10 % ou plus mais pas plus de 11 % d'acrylate de 2-éthylhexyle	0.025	0,0075
1706	3906 90 40	Copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle, modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile (NBR)	0.025	0,0075
1707	3906 90 50	Produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères, destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles (1)	0.025	0,0075
1708	3906 90 60	Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids 50 % ou plus d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice	0.025	0,0075
1709	3906 90 90	autres	0.025	0,0075
	3907	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires ; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires:		
1710	3907 10 00	Polyacétals	0.025	0,0075
1711	3907 20 11	Polyéthyléneglycols	0.025	0,0075
1712	3907 20 20	autres	0.025	0,0075
1713	3907 20 91	Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène	0.025	0,0075
1714	3907 20 99	autres	0.025	0,0075
1715	3907 30 00	Résines époxydes	0.025	0,0075
1716	3907 40 00	Polycarbonates	0.025	0,0075
1717	3907 50 00	Résines alkydes	0.025	0,0075
1718	3907 61 00	d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	0.025	0,0075
1719	3907 69 00	autres	0.025	0,0075
1720	3907 70 00	Poly(acide lactique).	0.025	0,0075
1721	3907 91 10	liquides	0.025	0,0075
1722	3907 91 90	autres.	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1723	3907 99 05	Copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides	0.025	0,0075
1724	3907 99 10	Poly(éthylène naphthalène-2,6-dicarboxylate)	0.025	0,0075
1725	3907 99 80	autres	0.025	0,0075
	3908	Polyamides sous formes primaires:		
1726	3908 10 00	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	0.025	0,0075
1727	3908 90 00	autres	0.025	0,0075
	3909	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires:		
1728	3909 10 00	Résines uréiques ; résines de thiourée	0.025	0,0075
1729	3909 20 00	Résines mélaminiques	0.025	0,0075
1730	3909 31 00	Poly(méthylène phénylisocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)	0.025	0,0075
1731	3909 39 00	autres	0.025	0,0075
1732	3909 40 00	Résines phénoliques	0.025	0,0075
1733	3909 50 10	Polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-(tert-butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère	0.025	0,0075
1734	3909 50 90	autres	0.025	0,0075
	3910	Silicones sous formes primaires		
1735	3910 00 00	Silicones sous formes primaires.	0.025	0,0075
	3911	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres		
1736	3911 10 00	Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes	0.025	0,0075
1737	3911 90 11	Poly (oxy-1,4-phénylènesulfonyl-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène- 1,4-phénylène), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0.025	0,0075
1738	3911 90 13	Poly(thio-1,4-phénylène)	0.025	0,0075
1739	3911 90 19	autres	0.025	0,0075
1740	3911 90 92	Copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N,N- diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère ; copolymères de vinyltoluène et d'alpha-méthylstyrène, hydrogénés	0.025	0,0075
1741	3911 90 99	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3912	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:		
1742	3912 11 00	non plastifiés	0.025	0,0075
1743	3912 12 00	plastifiés	0.025	0,0075
1744	3912 20 11	Collodions et celloidine	0.025	0,0075
1745	3912 20 19	autres	0.025	0,0075
1746	3912 20 90	plastifiés	0.025	0,0075
1747	3912 31 00	Carboxyméthylcellulose et ses sels	0.025	0,0075
1748	3912 39 20	Hydroxypropylcellulose	0.025	0,0075
1749	3912 39 85	autres	0.025	0,0075
1750	3912 90 10	Esters de la cellulose	0.025	0,0075
1751	3912 90 90	autres	0.025	0,0075
	3913	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés		
1752	3913 10 00	Acide alginique, ses sels et ses esters	0.025	0,0075
1753	3913 90 00	autres	0.025	0,0075
	3914	Échangeurs d'ions à base de polymères des nos 3901 à 3913, sous formes primaires		
1754	3914 00 00	Échangeurs d'ions à base de polymères des nos 3901 à 3913, sous formes primaires.	0.025	0,0075
	3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques		
1755	3915 10 00	de polymères de l'éthylène	0.025	0,0075
1756	3915 20 00	de polymères du styrène.	0.025	0,0075
1757	3915 30 00	de polymères du chlorure de vinyle	0.025	0,0075
1758	3915 90 11	de polymères du propylène	0.025	0,0075
1759	3915 90 80	autres	0.025	0,0075
	3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés,		
1760	3916 10 00	en polymères de l'éthylène	0.025	0,0075
1761	3916 20 00	en polymères du chlorure de vinyle.	0.025	0,0075
1762	3916 90 10	en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement.	0.025	0,0075
1763	3916 90 50	en produits de polymérisation d'addition	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1764	3916 90 90	autres	0.025	0,0075
	3917	 Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques:		
1765	3917 10 10	en protéines durcies	0.025	0,0075
1766	3917 10 90	en matières plastiques cellulosiques	0.025	0,0075
1767	3917 21 10	obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	0.025	0,0075
1768	3917 21 90	autres.	0.025	0,0075
1769		en polymères du propylène:	0.025	0,0075
1770	3917 22 10	obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	0.025	0,0075
1771	3917 22 90	autres	0.025	0,0075
1772	3917 23 10	obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	0.025	0,0075
1773	3917 23 90	autres	0.025	0,0075
1774	3917 29 00	en autres matières plastiques	0.025	0,0075
1775	3917 31 00	Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	0.025	0,0075
1776	3917 32 00	autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	0.025	0,0075
1777	3917 33 00	autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires	0.025	0,0075
1778	3917 39 00	autres	0.025	0,0075
1779	3917 40 00	Accessoires	0.025	0,0075
	3918	 Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles ; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la note 9 du présent chapitre:		
1780	3918 10 10	consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly(chlorure de vinyle)	0.025	0,0075
1781	3918 10 90	autres	0.025	0,0075
1782	3918 90 00	en autres matières plastiques	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux:		
1783	3919 10 12	en poly(chlorure de vinyle) ou en polyéthylène	0.025	0,0075
1784	3919 10 15	en polypropylène	0.025	0,0075
1785	3919 10 19	autres	0.025	0,0075
1786	3919 10 80	autres	0.025	0,0075
1787	3919 90 20	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur	0.025	0,0075
1788	3919 90 80	autres	0.025	0,0075
	3920	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques		
1789	3920 10 23	Feuille en polyéthylène, d'une épaisseur de 20 micromètres ou plus mais n'ex cédant pas 40 micromètres, destinée à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés	0.025	0,0075
1790	3920 10 24	Feuilles étirables, non imprimées	0.025	0,0075
1791	3920 10 25	autres.	0.025	0,0075
1792	3920 10 28	égale ou supérieure à 0,94	0.025	0,0075
1793	3920 10 40	autres	0.025	0,0075
1794	3920 10 81	Pâte à papier synthétique, sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion de 15 % ou moins, contenant, comme agent humidifiant, de poly(alcool vinylique) dissous dans l'eau	0.025	0,0075
1795	3920 10 89	autres	0.025	0,0075
1796	3920 20 21	biaxialement orientés	0.025	0,0075
1797	3920 20 29	autres	0.025	0,0075
1798	3920 20 80	d'une épaisseur excédant 0,10 mm	0.025	0,0075
1799	3920 30 00	en polymères du styrène	0.025	0,0075
1800	3920 43 10	d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	0.025	0,0075
1801	3920 43 90	d'une épaisseur excédant 1 mm	0.025	0,0075
1802	3920 49 10	d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	0.025	0,0075
1803	3920 49 90	d'une épaisseur excédant 1 mm	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1804	3920 51 00	en poly(méthacrylate de méthyle)	0.025	0,0075
1805	3920 59 10	Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur n'excédant pas 150 micromètres	0.025	0,0075
1806	3920 59 90	autres	0.025	0,0075
1807	3920 61 00	en polycarbonates	0.025	0,0075
1808		en poly(éthylène téréphtalate):	0.025	0,0075
1809	3920 62 12	Pellicule en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinées à la fabrication de disques magnétiques souples (1) ; feuilles en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 100 micromètres ou plus mais n'excédant pas 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères	0.025	0,0075
1810	3920 62 19	autres	0.025	0,0075
1811	3920 62 90	d'une épaisseur excédant 0,35 mm	0.025	0,0075
1812	3920 63 00	en polyesters non saturés	0.025	0,0075
1813	3920 69 00	en autres polyesters	0.025	0,0075
1814	3920 71 00	en cellulose régénérée	0.025	0,0075
1815	3920 73 10	Pellicules en rouleaux ou en bandes, pour la cinématographie ou la photographie.	0.025	0,0075
1816	3920 73 80	autres	0.025	0,0075
1817	3920 79 10	en fibre vulcanisée	0.025	0,0075
1818	3920 79 90	autres	0.025	0,0075
1819	3920 91 00	en poly(butylal de vinyle)	0.025	0,0075
1820	3920 92 00	en polyamides	0.025	0,0075
1821	3920 93 00	en résines aminiques	0.025	0,0075
1822	3920 94 00	en résines phénoliques	0.025	0,0075
1823	3920 99 21	Feuilles ou lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques	0.025	0,0075
1824	3920 99 28	autres	0.025	0,0075
1825	3920 99 52	Feuilles en poly(fluorure de vinyle) ; feuille en poly(alcool vinylique), biaxialement orientée, non enduite, d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm et contenant en poids 97 % ou plus de poly(alcool vinylique)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1826	3920 99 53	Membrane échangeuse d'ions, en matière plastique fluorée, destinée à être utilisée dans des cellules d'électrolyse chlore-soude	0.025	0,0075
1827	3920 99 59	autres	0.025	0,0075
1828	3920 99 90	autres	0.025	0,0075
	3921	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques:		
1829	3921 11 00	en polymères du styrène.	0.025	0,0075
1830	3921 12 00	en polymères du chlorure de vinyle	0.025	0,0075
1831	3921 13 10	flexibles	0.025	0,0075
1832	3921 13 90	autres	0.025	0,0075
1833	3921 14 00	en cellulose régénérée	0.025	0,0075
1834	3921 19 00	en autres matières plastiques	0.025	0,0075
1835	3921 90 10	en polyesters	0.025	0,0075
1836	3921 90 30	en résines phénoliques	0.025	0,0075
1837	3921 90 41	sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces	0.025	0,0075
1838	3921 90 43	autres.	0.025	0,0075
1839	3921 90 49	autres	0.025	0,0075
1840	3921 90 55	autres	0.025	0,0075
1841	3921 90 60	en produits de polymérisation d'addition	0.025	0,0075
1842	3921 90 90	autres	0.025	0,0075
	3922	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques:		
1843	3922 10 00	Baignoires, douches, éviers et lavabos	0.025	0,0075
1844	3922 20 00	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	0.025	0,0075
1845	3922 90 00	autres	0.025	0,0075
	3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1846	3923 10 10	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules	0.025	0,0075
1847	3923 10 90	autres	0.025	0,0075
1848	3923 21 00	en polymères de l'éthylène	0.025	0,0075
1849	3923 29 10	en poly(chlorure de vinyle)	0.025	0,0075
1850	3923 29 90	autres	0.025	0,0075
1851	3923 30 10	d'une contenance n'excédant pas 2 l	0.025	0,0075
1852	3923 30 90	d'une contenance excédant 2 l	0.025	0,0075
1853	3923 40 10	Bobines et supports similaires pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., visés au no 8523	0.025	0,0075
1854	3923 40 90	autres	0.025	0,0075
1855	3923 50 10	Capsules de bouchage ou de surbouchage	0.025	0,0075
1856	3923 50 90	autres	0.025	0,0075
1857	3923 90 00	autres	0.025	0,0075
	3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques:		
1858	3924 10 00	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	0.025	0,0075
1859	3924 90 00	autres	0.025	0,0075
	3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs:		
1860	3925 10 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	0.025	0,0075
1861	3925 20 00	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	0.025	0,0075
1862	3925 30 00	Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	0.025	0,0075
1863	3925 90 10	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment	0.025	0,0075
1864	3925 90 20	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques	0.025	0,0075
1865	3925 90 80	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	3926	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières		
1866	3926 10 00	Articles de bureau et articles scolaires	0.025	0,0075
1867	3926 20 00	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	0.025	0,0075
1868	3926 30 00	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	0.025	0,0075
1869	3926 40 00	Statuettes et autres objets d'ornementation	0.025	0,0075
1870	3926 90 50	Paniers et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	0.025	0,0075
1871	3926 90 60	Écrans faciaux/visières de protection	0.025	0,0075
1872	3926 90 97	autres	0.025	0,0075
6.12.4. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc : Caoutchouc naturel, balata, guttapercha, guayule, chicle et gommés naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques				
	4002	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques		
1873	4002 11 00	Latex	0.019	0,0057
1874	4002 19 10	Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en émulsion (E-SBR), en balles	0.019	0,0057
1875	4002 19 20	Copolymères blocs styrène-butadiène-styrène fabriqués par polymérisation en solution (SBS, élastomères thermoplastiques), en granules, miettes ou en poudres	0.019	0,0057
1876	4002 19 30	Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en solution (S-SBR), en balles	0.019	0,0057
1877	4002 19 90	autres	0.019	0,0057
1878	4002 20 00	Caoutchouc butadiène (BR)	0.019	0,0057
1879	4002 31 00	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	0.019	0,0057
1880	4002 39 00	autres	0.019	0,0057
1881	4002 41 00	Latex	0.019	0,0057
1882	4002 49 00	autres	0.019	0,0057
1883	4002 51 00	Latex	0.019	0,0057
1884	4002 59 00	autres	0.019	0,0057
1885	4002 60 00	Caoutchouc isoprène (IR)	0.019	0,0057
1886	4002 70 00	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1887	4002 80 00	Mélanges des produits du no 4001 avec des produits de la présente position	0.019	0,0057
1888	4002 91 00	Latex	0.019	0,0057
1889	4002 99 10	Produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques	0.019	0,0057
1890	4002 99 90	autres	0.019	0,0057
	4003	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes		
1891	4003 00 00	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0.019	0,0057
	4004	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés		
1892	4004 00 00	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	0.019	0,0057
	4005	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes		
1893	4005 10 00	Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	0.019	0,0057
1894	4005 20 00	Solutions ; dispersions autres que celles du no 4005 10	0.019	0,0057
1895	4005 91 00	Plaques, feuilles et bandes	0.019	0,0057
1896	4005 99 00	autres	0.019	0,0057
	4006	Autres formes (baguettes, tubes, profilés,) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé		
1897	4006 10 00	Profilés pour le rechapage	0.019	0,0057
1898	4006 90 00	autres	0.019	0,0057
	4007	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé		
1899	4007 00 00	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	0.019	0,0057
	4008	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci:		
1900	4008 11 00	Plaques, feuilles et bandes	0.019	0,0057
1901	4008 19 00	autres	0.019	0,0057
1902	4008 21 10	Revêtements de sol et tapis de pied	0.019	0,0057
1903	4008 21 90	autres	0.019	0,0057
1904	4008 29 00	autres	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	4009	 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords):		
1905	4009 11 00	sans accessoires	0.019	0,0057
1906	4009 12 00	avec accessoires	0.019	0,0057
1907	4009 21 00	sans accessoires	0.019	0,0057
1908	4009 22 00	avec accessoires	0.019	0,0057
1909	4009 31 00	sans accessoires	0.019	0,0057
1910	4009 32 00	avec accessoires	0.019	0,0057
1911	4009 41 00	sans accessoires	0.019	0,0057
1912	4009 42 00	avec accessoires	0.019	0,0057
	4010	 Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé:		
1913	4010 11 00	renforcées seulement de métal	0.019	0,0057
1914	4010 12 00	renforcées seulement de matières textiles	0.019	0,0057
1915	4010 19 00	autres	0.019	0,0057
1916	4010 31 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	0.019	0,0057
1917	4010 32 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	0.019	0,0057
1918	4010 33 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	0.019	0,0057
1919	4010 34 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	0.019	0,0057
1920	4010 35 00	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	0.019	0,0057
1921	4010 36 00	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	0.019	0,0057
1922	4010 39 00	autres	0.019	0,0057
1923	4010 39 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc:	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc		
1924	4011 10 00	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	0.019	0,0057
1925	4011 20 10	ayant un indice de charge inférieur ou égal à 121	0.019	0,0057
1926	4011 20 90	ayant un indice de charge supérieur à 121	0.019	0,0057
1927	4011 30 00	des types utilisés pour véhicules aériens	0.019	0,0057
1928	4011 40 00	des types utilisés pour motocycles	0.019	0,0057
1929	4011 50 00	des types utilisés pour bicyclettes	0.019	0,0057
1930	4011 70 00	des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	0.019	0,0057
1931	4011 80 00	des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle	0.019	0,0057
1932	4011 90 00	autres	0.019	0,0057
	4012	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc ; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps», en caoutchouc:		
1933	4012 11 00	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	0.019	0,0057
1934	4012 12 00	des types utilisés pour autobus ou camions	0.019	0,0057
1935	4012 13 00	des types utilisés pour véhicules aériens	0.019	0,0057
1936	4012 19 00	autres	0.019	0,0057
1937	4012 20 00	Pneumatiques usagés	0.019	0,0057
1938	4012 90 20	Bandages pleins ou creux (mi-pleins)	0.019	0,0057
1939	4012 90 30	Bandes de roulement pour pneumatiques	0.019	0,0057
1940	4012 90 90	«Flaps»	0.019	0,0057
	4013	Chambres à air, en caoutchouc:		
1941	4013 10 00	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course), les autobus ou les camions	0.019	0,0057
1942	4013 20 00	des types utilisés pour bicyclettes	0.019	0,0057
1943	4013 90 00	autres	0.019	0,0057
	4014	Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1944	4014 10 00	Préservatifs	0.019	0,0057
1945	4014 90 00	autres	0.019	0,0057
	4015	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages		
1946	4015 11 00	pour chirurgie	0.019	0,0057
1947	4015 19 00	autres	0.019	0,0057
1948	4015 90 00	autres	0.019	0,0057
1949	6.12.5. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc : Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus			
	4101	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus:		
1950	4101 20 10	frais	0.019	0,0057
1951	4101 20 30	salés verts	0.019	0,0057
1952	4101 20 50	séchés ou salés secs	0.019	0,0057
1953	4101 20 80	autres	0.019	0,0057
1954	4101 50 10	frais	0.019	0,0057
1955	4101 50 30	salés verts	0.019	0,0057
1956	4101 50 50	séchés ou salés secs	0.019	0,0057
1957	4101 50 90	autres	0.019	0,0057
1958	4101 90 00	autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	0.019	0,0057
	4102	Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées)		
1959	4102 10 10	d'agneaux	0.019	0,0057
1960	4102 10 90	d'autres ovins	0.019	0,0057
1961	4102 21 00	picklées	0.019	0,0057
1962	4102 29 00	autres	0.019	0,0057
	4103	Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés)		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1963	4103 20 00	de reptiles	0.019	0,0057
1964	4103 30 00	de porcins	0.019	0,0057
1965	4103 90 00	autres	0.019	0,0057
	4104	Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés:		
1966	4104 11 10	Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²)	0.019	0,0057
1967	4104 11 51	Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	0.019	0,0057
1968	4104 11 59	autres	0.019	0,0057
1969	4104 11 90	autres	0.019	0,0057
1970	4104 19 10	Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²).	0.019	0,0057
1971	4104 19 51	Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	0.019	0,0057
1972	4104 19 59	autres	0.019	0,0057
1973	4104 19 90	autres	0.019	0,0057
1974	4104 41 11	de vachettes des Indes («kips»), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0.019	0,0057
1975	4104 41 19	autres	0.019	0,0057
1976	4104 41 51	Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	0.019	0,0057
1977	4104 41 59	autres	0.019	0,0057
1978	4104 41 90	autres	0.019	0,0057
1979	4104 49 11	de vachettes des Indes («kips»), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0.019	0,0057
1980	4104 49 19	autres	0.019	0,0057
1981	4104 49 51	Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
1982	4104 49 59	autres	0.019	0,0057
1983	4104 49 90	autres	0.019	0,0057
	4105	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées:		
1984	4105 10 00	à l'état humide (y compris wet-blue)	0.019	0,0057
1985	4105 30 10	de métis des Indes, à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0.019	0,0057
1986	4105 30 90	autres	0.019	0,0057
	4106	Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus		
1987	4106 21 00	à l'état humide (y compris wet-blue)	0.019	0,0057
1988	4106 22 10	de chèvres des Indes, à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0.019	0,0057
1989	4106 22 90	autres	0.019	0,0057
1990	4106 31 00	à l'état humide (y compris wet-blue)	0.019	0,0057
1991	4106 32 00	à l'état sec (en croûte)	0.019	0,0057
1992	4106 40 10	à prêtannage végétal	0.019	0,0057
1993	4106 40 90	autres	0.019	0,0057
1994	4106 91 00	à l'état humide (y compris wet-blue)	0.019	0,0057
1995	4106 92 00	à l'état sec (en croûte)	0.019	0,0057
	4107	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins, les buffles) ou d'équidés		
1996	4107 11 11	Box-calf.	0.019	0,0057
1997	4107 11 19	autres	0.019	0,0057
1998	4107 11 90	autres	0.019	0,0057
1999	4107 12 11	Box-calf	0.019	0,0057
2000	4107 12 19	autres	0.019	0,0057
2001	4107 12 91	de bovins (y compris les buffles)	0.019	0,0057
2002	4107 12 99	d'équidés	0.019	0,0057
2003	4107 19 10	Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m2)	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2004	4107 19 90	autres	0.019	0,0057
2005	4107 91 10	pour semelles	0.019	0,0057
2006	4107 91 90	autres	0.019	0,0057
2007	4107 92 10	de bovins (y compris les buffles)	0.019	0,0057
2008	4107 92 90	d'équidés	0.019	0,0057
2009	4107 99 10	de bovins (y compris les buffles)	0.019	0,0057
2010	4107 99 90	d'équidés	0.019	0,0057
	4112	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus		
2011	4112 00 00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du no 4114	0.019	0,0057
	4113	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du no 4114:		
2012	4113 10 00	de caprins	0.019	0,0057
2013	4113 20 00	de porcins	0.019	0,0057
2014	4113 30 00	de reptiles	0.019	0,0057
2015	4113 90 00	autres	0.019	0,0057
	4114	Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné) ; cuirs et peaux vernis ou plaqués ; cuirs et peaux métallisés:		
2016	4114 10 10	d'ovins	0.019	0,0057
2017	4114 10 90	d'autres animaux	0.019	0,0057
2018	4114 20 00	Cuirs et peaux vernis ou plaqués ; cuirs et peaux métallisés	0.019	0,0057
	4115	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir		
2019	4115 10 00	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	0.019	0,0057
2020	4115 20 00	Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir ; sciure, poudre et farine de cuir	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
6. Autres ouvrages en cuir : ouvrages en cuir, articles de bourrellerie ou de sellerie, articles de voyage, sacs à main et contenants similaires ouvrages en boyaux				
	4201	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières		
2021	4202 11 10	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	0.025	0,0075
2022	4202 11 90	autres	0.025	0,0075
2023	4202 12 11	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	0.025	0,0075
2024	4202 12 19	autres	0.025	0,0075
2025	4202 12 50	en matière plastique moulée	0.025	0,0075
2026	4202 12 91	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	0.025	0,0075
2027	4202 12 99	autres	0.025	0,0075
2028	4202 19 10	en aluminium	0.025	0,0075
2029	4202 19 90	en autres matières	0.025	0,0075
2030	4202 21 00	à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.025	0,0075
2031	4202 22 10	en feuilles de matières plastiques	0.025	0,0075
2032	4202 22 90	en matières textiles	0.025	0,0075
2033	4202 29 00	autres	0.025	0,0075
2034	4202 31 00	à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.025	0,0075
2035	4202 32 10	en feuilles de matières plastiques	0.025	0,0075
2036	4202 32 90	en matières textiles	0.025	0,0075
2037	4202 39 00	autres	0.025	0,0075
2038	4202 91 10	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	0.025	0,0075
2039	4202 91 80	autres	0.025	0,0075
2040	4202 92 11	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	0.025	0,0075
2041	4202 92 15	Contenants pour instruments de musique	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2042	4202 92 19	autres	0.025	0,0075
2043	4202 92 91	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	0.025	0,0075
2044	4202 92 98	autres	0.025	0,0075
2045	4202 99 00	autres	0.025	0,0075
	4203	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué		
2046	4203 10 00	Vêtements	0.025	0,0075
2047	4203 21 00	spécialement conçus pour la pratique de sports	0.025	0,0075
2048	4203 29 10	de protection pour tous métiers	0.025	0,0075
2049	4203 29 90	autres	0.025	0,0075
2050	4203 30 00	Ceintures, ceinturons et baudriers	0.025	0,0075
2051	4203 40 00	autres accessoires du vêtement	0.025	0,0075
	4205	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué:		
2052	4205 00 11	Courroies de transmission ou de transport	0.025	0,0075
2053	4205 00 19	autres	0.025	0,0075
2054	4205 00 90	autres	0.025	0,0075
	4206	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons		
2055	4206 00 00	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons	0.025	0,0075
6.12.7. Ouvrages en pâte de cellulose : papiers, cartons et similaires				
	4801	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles		
2056	4801 00 00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0.019	0,0057
	4802	Papiers et cartons, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format		
2057	4802 10 00	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	0.019	0,0057
2058	4802 20 00	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	0.019	0,0057
2059	4802 40 10	sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	0.019	0,0057
2060	4802 40 90	autres	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2061	4802 54 00	d'un poids au mètre carré inférieur à 40 g	0.019	0,0057
2062	4802 55 15	d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais inférieur à 60 g	0.019	0,0057
2063	4802 55 25	d'un poids au mètre carré de 60 g ou plus mais inférieur à 75 g	0.019	0,0057
2064	4802 55 30	d'un poids au mètre carré de 75 g ou plus mais inférieur à 80 g	0.019	0,0057
2065	4802 55 90	d'un poids au mètre carré de 80 g ou plus	0.019	0,0057
2066	4802 56 20	dont un côté mesure 297 mm et l'autre mesure 210 mm (format A4)	0.019	0,0057
2067	4802 56 80	autres	0.019	0,0057
2068	4802 57 00	autres, d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g	0.019	0,0057
2069	4802 58 10	en rouleaux	0.019	0,0057
2070	4802 58 90	autres	0.019	0,0057
2071	4802 61 15	d'un poids au mètre carré inférieur à 72 g et dont plus de 50 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique	0.019	0,0057
2072	4802 61 80	autres	0.019	0,0057
2073	4802 62 00	en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.019	0,0057
2074	4802 69 00	autres	0.019	0,0057
	4803	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette		
2075	4803 00 10	Ouate de cellulose.	0.019	0,0057
2076	4803 00 31	n'excédant pas 25 g	0.019	0,0057
2077	4803 00 39	excédant 25 g	0.019	0,0057
2078	4803 00 90	autres	0.019	0,0057
	4804	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des nos 4802 ou 4803:		
2079	4804 11 11	d'un poids au mètre carré inférieur à 150 g	0.019	0,0057
2080	4804 11 15	d'un poids au mètre carré compris entre 150 g inclus et 175 g exclus	0.019	0,0057
2081	4804 11 19	d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 175 g	0.019	0,0057
2082	4804 11 90	autres	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2083	4804 19 12	inférieur à 175 g	0.019	0,0057
2084	4804 19 19	égal ou supérieur à 175 g	0.019	0,0057
2085	4804 19 30	autres	0.019	0,0057
2086	4804 19 90	autres	0.019	0,0057
2087	4804 21 10	dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0.019	0,0057
2088	4804 21 90	autres	0.019	0,0057
2089	4804 29 10	dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0.019	0,0057
2090	4804 29 90	autres	0.019	0,0057
2091	4804 31 51	servant d'isolant pour des usages électrotechniques	0.019	0,0057
2092	4804 31 58	autres	0.019	0,0057
2093	4804 31 80	autres	0.019	0,0057
2094	4804 39 51	blanchis uniformément dans la masse	0.019	0,0057
2095	4804 39 58	autres	0.019	0,0057
2096	4804 39 80	autres	0.019	0,0057
2097	4804 41 91	Papiers et cartons, dits saturating kraft	0.019	0,0057
2098	4804 41 98	autres	0.019	0,0057
2099	4804 42 00	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0.019	0,0057
2100	4804 49 00	autres	0.019	0,0057
2101	4804 51 00	écrus	0.019	0,0057
2102	4804 52 00	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0.019	0,0057
2103	4804 59 10	dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0.019	0,0057
2104	4804 59 90	autres	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	4805	Autres papiers et cartons		
2105	4805 11 00	Papier mi-chimique pour cannelure	0.019	0,0057
2106	4805 12 00	Papier paille pour cannelure.	0.019	0,0057
2107	4805 19 10	Wellenstoff	0.019	0,0057
2108	4805 19 90	autres	0.019	0,0057
2109	4805 24 00	d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0.019	0,0057
2110	4805 25 00	d'un poids au mètre carré excédant 150 g	0.019	0,0057
2111	4805 30 00	Papier sulfite d'emballage	0.019	0,0057
2112	4805 40 00	Papier et carton filtre	0.019	0,0057
2113	4805 50 00	Papier et carton feutre, papier et carton laineux	0.019	0,0057
2114	4805 91 00	d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0.019	0,0057
2115	4805 92 00	d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	0.019	0,0057
2116	4805 93 20	à base de papiers recyclés	0.019	0,0057
2117	4805 93 80	autres	0.019	0,0057
	4806	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles:		
2118	4806 10 00	Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	0.019	0,0057
2119	4806 20 00	Papiers ingraissables (greaseproof)	0.019	0,0057
2120	4806 30 00	Papiers-calques	0.019	0,0057
2121	4806 40 10	Papier dit «cristal»	0.019	0,0057
2122	4806 40 90	autres	0.019	0,0057
	4807	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, en rouleaux ou en feuilles:		
2123	4807 00 30	à base de papiers recyclés, même recouverts de papier	0.019	0,0057
2124	4807 00 80	autres	0.019	0,0057
	4808	Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du no 4803:		
2125	4808 10 00	Papiers et cartons ondulés, même perforés	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2126	4808 40 00	Papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	0.019	0,0057
2127	4808 90 00	autres	0.019	0,0057
	4809	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports en rouleaux ou en feuilles:		
2128	4809 20 00	Papiers dits «autocopiants»	0.019	0,0057
2129	4809 90 00	autres	0.019	0,0057
	4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, en rouleaux ou en feuilles de tout format		
2130	4810 13 00	en rouleaux	0.019	0,0057
2131	4810 14 00	en feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.019	0,0057
2132	4810 19 00	autres	0.019	0,0057
2133	4810 22 00	Papier couché léger, dit LWC	0.019	0,0057
2134	4810 29 30	en rouleaux	0.019	0,0057
2135	4810 29 80	autres	0.019	0,0057
2136	4810 31 00	blanchis dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0.019	0,0057
2137	4810 32 10	couchés ou enduits de kaolin	0.019	0,0057
2138	4810 32 90	autres	0.019	0,0057
2139	4810 39 00	autres	0.019	0,0057
2140	4810 92 10	dont chaque couche est blanchie	0.019	0,0057
2141	4810 92 30	dont une seule couche extérieure est blanchie	0.019	0,0057
2142	4810 92 90	autres	0.019	0,0057
2143	4810 99 10	de pâte blanchie, couchés ou enduits de kaolin	0.019	0,0057
2144	4810 99 80	autres	0.019	0,0057
	4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des nos 4803, 4809 ou 4810:		
2145	4811 10 00	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2146	4811 41 20	d'une largeur n'excédant pas 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé	0.019	0,0057
2147	4811 41 90	autres	0.019	0,0057
2148	4811 49 00	autres	0.019	0,0057
2149	4811 51 00	blanchis, d'un poids au mètre carré excédant 150 g	0.019	0,0057
2150	4811 59 00	autres	0.019	0,0057
2151	4811 60 00	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	0.019	0,0057
2152	4811 90 00	autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	0.019	0,0057
	4812	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier		
2153	4812 00 00	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	0.019	0,0057
2154	4813 10 00	en cahiers ou en tubes	0.019	0,0057
2155	4813 20 00	en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	0.019	0,0057
2156	4813 90 10	en rouleaux d'une largeur excédant 5 cm mais n'excédant pas 15 cm	0.019	0,0057
2157	4813 90 90	autres	0.019	0,0057
	4814	Papiers peints et revêtements muraux similaires ; vitrauphanies		
2158	4814 20 00	Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'enduit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	0.019	0,0057
2159	4814 90 10	Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués de papier grainé, gaufré, coloré en surface, imprimé de motifs ou autrement décoré en surface, enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente	0.019	0,0057
2160	4814 90 70	autres	0.019	0,0057
	4816	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (		
2161	4816 20 00	Papiers dits «autocopiants»	0.019	0,0057
2162	4816 90 00	autres	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton ; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance:		
2163	4817 10 00	Enveloppes	0.019	0,0057
2164	4817 20 00	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	0.019	0,0057
2165	4817 30 00	Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	0.019	0,0057
	4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format ; mouchoirs, serviettes à démaquiller,		
2166	4818 10 10	d'un poids, par pli, au mètre carré n'excédant pas 25 g	0.019	0,0057
2167	4818 10 90	d'un poids, par pli, au mètre carré excédant 25 g	0.019	0,0057
2168	4818 20 10	Mouchoirs et serviettes à démaquiller	0.019	0,0057
2169	4818 20 91	en rouleaux	0.019	0,0057
2170	4818 20 99	autres	0.019	0,0057
2171	4818 30 00	Nappes et serviettes de table	0.019	0,0057
2172	4818 50 00	Vêtements et accessoires du vêtement	0.019	0,0057
2173	4818 90 10	Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique, non conditionnés pour la vente au détail	0.019	0,0057
2174	4818 90 90	autres	0.019	0,0057
	4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires:		
2175	4819 10 00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	0.019	0,0057
2176	4819 20 00	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	0.019	0,0057
2177	4819 30 00	Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	0.019	0,0057
2178	4819 40 00	autres sacs ; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2179	4819 50 00	autres emballages, y compris les pochettes pour disques	0.019	0,0057
2180	4819 60 00	Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	0.019	0,0057
	4820	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie		
2181	4820 10 10	Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances	0.019	0,0057
2182	4820 10 30	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémorandums	0.019	0,0057
2183	4820 10 50	Agendas.	0.019	0,0057
2184	4820 10 90	autres	0.019	0,0057
2185	4820 20 00	Cahiers	0.019	0,0057
2186	4820 30 00	Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	0.019	0,0057
2187	4820 40 00	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	0.019	0,0057
2188	4820 50 00	Albums pour échantillonnages ou pour collections	0.019	0,0057
2189	4820 90 00	autres	0.019	0,0057
	4821	Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non		
2190	4821 10 10	autoadhésives	0.019	0,0057
2191	4821 10 90	autres	0.019	0,0057
2192	4821 90 10	autoadhésives	0.019	0,0057
2193	4821 90 90	autres	0.019	0,0057
	4822	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis:		
2194	4822 10 00	des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	0.019	0,0057
2195	4822 90 00	autres	0.019	0,0057

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	4823	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format ; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose:		
2196	4823 20 00	Papier et carton-filtre	0.019	0,0057
2197	4823 40 00	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	0.019	0,0057
2198	4823 61 00	en bambou	0.019	0,0057
2199	4823 69 10	Plateaux, plats et assiettes	0.019	0,0057
2200	4823 69 90	autres	0.019	0,0057
2201	4823 70 10	Emballages alvéolaires pour œufs	0.019	0,0057
2202	4823 70 90	autres	0.019	0,0057
2203	4823 90 40	Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques	0.019	0,0057
2204	4823 90 85	autres	0.019	0,0057
6.12.8. Coton ou plastique / ouvrage en cuire, malles, valises en cette matière : coton, tissus de coton, fil en coton et similaires				
	5201	Coton, non cardé ni peigné		
2205	5201 00 10	hydrophile ou blanchi	0.025	0,0075
2206	5201 00 90	autre	0.025	0,0075
	5202	Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés		
2207	5202 10 00	Déchets de fils	0.025	0,0075
2208	5202 91 00	Effilochés	0.025	0,0075
2209	5202 99 00	autres	0.025	0,0075
	5203	Coton, cardé ou peigné		
2210	5203 00 00	Coton, cardé ou peigné	0.025	0,0075
	5204	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail:		
2211	5204 11 00	contenant au moins 85 % en poids de coton	0.025	0,0075
2212	5204 19 00	autres	0.025	0,0075
2213	5204 20 00	conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton		
2214	5205 11 00	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.025	0,0075
2215	5205 12 00	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.025	0,0075
2216	5205 13 00	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.025	0,0075
2217	5205 14 00	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.025	0,0075
2218	5205 15 10	titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques).	0.025	0,0075
2219	5205 15 90	titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	0.025	0,0075
2220	5205 21 00	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.025	0,0075
2221	5205 22 00	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.025	0,0075
2222	5205 23 00	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.025	0,0075
2223	5205 24 00	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.025	0,0075
2224	5205 26 00	titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	0.025	0,0075
2225	5205 27 00	titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	0.025	0,0075
2226	5205 28 00	titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2227	5205 31 00	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2228	5205 32 00	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2229	5205 33 00	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2230	5205 34 00	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 déci tex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2231	5205 35 00	titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2232	5205 41 00	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2233	5205 42 00	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2234	5205 43 00	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2235	5205 44 00	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 déci tex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2236	5205 46 00	titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 déci tex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2237	5205 47 00	titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2238	5205 48 00	titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
	5206	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail		
2239	5206 11 00	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2240	5206 12 00	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.025	0,0075
2241	5206 13 00	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.025	0,0075
2242	5206 14 00	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.025	0,0075
2243	5206 15 00	titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.025	0,0075
2244	5206 21 00	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.025	0,0075
2245	5206 22 00	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.025	0,0075
2246	5206 23 00	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.025	0,0075
2247	5206 24 00	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.025	0,0075
2248	5206 25 00	titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.025	0,0075
2249	5206 31 00	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2250	5206 32 00	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2251	5206 33 00	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2252	5206 34 00	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2253	5206 35 00	titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2254	5206 41 00	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2255	5206 42 00	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2256	5206 43 00	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2257	5206 44 00	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 déci tex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
2258	5206 45 00	titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.025	0,0075
	5207	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail:		
2259	5207 10 00	contenant au moins 85 % en poids de coton	0.025	0,0075
2260	5207 90 00	autres	0.025	0,0075
	5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2:		
2261	5208 11 10	Tissus pour la fabrication de bandages, pansements et gazes à pansement	0.025	0,0075
2262	5208 11 90	autres	0.025	0,0075
2263	5208 12 16	n'excédant pas 165 cm	0.025	0,0075
2264	5208 12 19	excédant 165 cm	0.025	0,0075
2265	5208 12 96	n'excédant pas 165 cm	0.025	0,0075
2266	5208 12 99	excédant 165 cm	0.025	0,0075
2267	5208 13 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2268	5208 19 00	autres tissus	0.025	0,0075
2269	5208 21 10	Tissus pour la fabrication de bandages, pansements et gazes à pansement	0.025	0,0075
2270	5208 21 90	autres	0.025	0,0075
2271	5208 22 16	n'excédant pas 165 cm	0.025	0,0075
2272	5208 22 19	excédant 165 cm	0.025	0,0075
2273	5208 22 96	n'excédant pas 165 cm	0.025	0,0075
2274	5208 22 99	excédant 165 cm	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2275	5208 23 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2276	5208 29 00	autres tissus	0.025	0,0075
2277	5208 31 00	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2.	0.025	0,0075
2278	5208 32 16	n'excédant pas 165 cm	0.025	0,0075
2279	5208 32 19	excédant 165 cm	0.025	0,0075
2280	5208 32 96	n'excédant pas 165 cm	0.025	0,0075
2281	5208 32 99	excédant 165 cm	0.025	0,0075
2282	5208 33 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2283	5208 39 00	autres tissus	0.025	0,0075
2284	5208 41 00	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	0.025	0,0075
2285	5208 42 00	à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	0.025	0,0075
2286	5208 43 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2287	5208 49 00	autres tissus	0.025	0,0075
2288	5208 51 00	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	0.025	0,0075
2289	5208 52 00	à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	0.025	0,0075
2290	5208 59 10	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2291	5208 59 90	autres	0.025	0,0075
	5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m2:		
2292	5209 11 00	à armure toile	0.025	0,0075
2293	5209 12 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2294	5209 19 00	autres tissus	0.025	0,0075
2295	5209 21 00	à armure toile	0.025	0,0075
2296	5209 22 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2297	5209 29 00	autres tissus	0.025	0,0075
2298	5209 31 00	à armure toile	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2299	5209 32 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2300	5209 39 00	autres tissus	0.025	0,0075
2301	5209 41 00	à armure toile	0.025	0,0075
2302	5209 42 00	Tissus dits «denim»	0.025	0,0075
2303	5209 43 00	autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2304	5209 49 00	autres tissus	0.025	0,0075
2305	5209 51 00	à armure toile	0.025	0,0075
2306	5209 52 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2307	5209 59 00	autres tissus	0.025	0,0075
	5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés princip.ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2:		
2308	5210 11 00	à armure toile	0.025	0,0075
2309	5210 19 00	autres tissus	0.025	0,0075
2310	5210 21 00	à armure toile	0.025	0,0075
2311	5210 29 00	autres tissus	0.025	0,0075
2312	5210 31 00	à armure toile	0.025	0,0075
2313	5210 32 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4 m2	0.025	0,0075
2314	5210 39 00	autres tissus	0.025	0,0075
2315	5210 41 00	à armure toile	0.025	0,0075
2316	5210 49 00	autres tissus	0.025	0,0075
2317	5210 51 00	à armure toile	0.025	0,0075
2318	5210 59 00	autres tissus	0.025	0,0075
	5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m2:		
2319	5211 11 00	à armure toile	0.025	0,0075
2320	5211 12 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2321	5211 19 00	autres tissus	0.025	0,0075
2322	5211 20 00	blanchis	0.025	0,0075
2323	5211 31 00	à armure toile	0.025	0,0075
2324	5211 32 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2325	5211 39 00	autres tissus	0.025	0,0075
2326	5211 41 00	à armure toile	0.025	0,0075
2327	5211 42 00	Tissus dits «denim».	0.025	0,0075
2328	5211 43 00	autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2329	5211 49 10	Tissus Jacquard	0.025	0,0075
2330	5211 49 90	autres	0.025	0,0075
2331	5211 51 00	à armure toile	0.025	0,0075
2332	5211 52 00	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4...8 m2	0.025	0,0075
2333	5211 59 00	autres tissus	0.025	0,0075
	5212	Autres tissus de coton		
2334	5212 11 10	mêlangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2335	5212 11 90	autrement mêlangés	0.025	0,0075
2336	5212 12 10	mêlangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2337	5212 12 90	autrement mêlangés	0.025	0,0075
2338	5212 13 10	mêlangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2339	5212 13 90	autrement mêlangés	0.025	0,0075
2340	5212 14 10	mêlangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2341	5212 14 90	autrement mêlangés	0.025	0,0075
2342	5212 15 10	mêlangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2343	5212 15 90	autrement mêlangés	0.025	0,0075
2344	5212 21 10	mêlangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2345	5212 21 90	autrement mélangés	0.025	0,0075
2346	5212 22 10	mélangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2347	5212 22 90	autrement mélangés	0.025	0,0075
2348	5212 23 10	mélangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2349	5212 23 90	autrement mélangés	0.025	0,0075
2350	5212 24 10	mélangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2351	5212 24 90	autrement mélangés	0.025	0,0075
2352	5212 25 10	mélangés principalement ou uniquement avec du lin	0.025	0,0075
2353	5212 25 90	autrement mélangés	0.025	0,0075
6.12.9. Autres fibres textiles végétales ; fils de papier et tissus de fils de papier : Chanvre (<i>Cannabis sativa</i> L.) brut ou travaillé mais non filé ; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés) et autres.				
	5301	Lin brut ou travaillé mais non filé ; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés):		
2354	5301 10 00	Lin brut ou roui	0.025	0,0075
2355	5301 21 00	brisé ou teillé	0.025	0,0075
2356	5301 29 00	autre	0.025	0,0075
2357	5301 30 00	Étoupes et déchets de lin	0.025	0,0075
	5302	Chanvre (<i>Cannabis sativa</i> L.) brut ou travaillé mais non filé ; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés):		
2358	5302 10 00	Chanvre brut ou roui	0.025	0,0075
2359	5302 90 00	autres	0.025	0,0075
	5303	Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés ; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés):		
2360	5303 10 00	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0.025	0,0075
2361	5303 90 00	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	5305	Coco, abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee), ramie et autres fibres textiles végétales, bruts ou travaillés mais non filés		
2362	5305 00 00	Coco, abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés ; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	0.025	0,0075
	5306	Fils de lin:		
2363	5306 10 10	Fils de lin simples titrant 833,3 décitex ou plus (n'excédant pas 12 numéros métriques)	0.025	0,0075
2364	5306 10 30	Fils de lin simples titrant moins de 833,3 décitex mais pas moins de 277,8 décitex (excédant 12 numéros métriques mais n'excédant pas 36 numéros métriques)	0.025	0,0075
2365	5306 10 50	Fils de lin simples titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	0.025	0,0075
2366	5306 10 90	Fils de lin simples conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2367	5306 20 10	non conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2368	5306 20 90	conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
	5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 5303:		
2369	5307 10 00	simples	0.025	0,0075
2370	5307 20 00	etors ou câblés	0.025	0,0075
	5308	Fils d'autres fibres textiles végétales ; fils de papier:		
2371	5308 10 00	Fils de coco	0.025	0,0075
2372	5308 20 10	Fils de chanvre non conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2373	5308 20 90	Fils de chanvre conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2374	5308 90 12	titrant 277,8 décitex ou plus (n'excédant pas 36 numéros métriques)	0.025	0,0075
2375	5308 90 19	titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	0.025	0,0075
2376	5308 90 50	Fils de papier	0.025	0,0075
2377	5308 90 90	autres	0.025	0,0075
	5309	Tissus de lin:		
2378	5309 11 10	écrus	0.025	0,0075
2379	5309 11 90	blanchis	0.025	0,0075
2380	5309 19 00	autres	0.025	0,0075
2381	5309 21 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2382	5309 29 00	autres	0.025	0,0075
6.12.10. Filaments synthétiques ou artificiels ; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles				
	5401	Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail:		
2383	5401 10 12	Filaments de polyester enrobés de fibres de coton	0.025	0,0075
2384	5401 10 14	autres	0.025	0,0075
2385	5401 10 16	Fils texturés	0.025	0,0075
2386	5401 10 18	autres	0.025	0,0075
2387	5401 10 90	conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2388	5401 20 10	non conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2389	5401 20 90	conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
	5402	Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), y compris les monofilaments synthétiques		
2390	5402 11 00	d'aramides	0.025	0,0075
2391	5402 19 00	autres	0.025	0,0075
2392	5402 20 00	Fils à haute ténacité de polyesters, même texturés	0.025	0,0075
2393	5402 31 00	de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	0.025	0,0075
2394	5402 32 00	de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	0.025	0,0075
2395	5402 33 00	de polyesters	0.025	0,0075
2396	5402 34 00	de polypropylène	0.025	0,0075
2397	5402 39 00	autres	0.025	0,0075
2398	5402 44 00	d'élastomères	0.025	0,0075
2399	5402 45 00	autres, de nylon ou d'autres polyamides	0.025	0,0075
2400	5402 46 00	autres, de polyesters, partiellement orientés	0.025	0,0075
2401	5402 47 00	autres, de polyesters	0.025	0,0075
2402	5402 48 00	autres, de polypropylène	0.025	0,0075
2403	5402 49 00	autres	0.025	0,0075
2404	5402 51 00	de nylon ou d'autres polyamides	0.025	0,0075
2405	5402 52 00	de polyesters	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2406	5402 53 00	de polypropylène	0.025	0,0075
2407	5402 59 00	autres	0.025	0,0075
2408	5402 61 00	de nylon ou d'autres polyamides	0.025	0,0075
2409	5402 62 00	de polyester	0.025	0,0075
2410	5402 63 00	de polypropylène	0.025	0,0075
2411	5402 69 00	autres	0.025	0,0075
	5403	Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), y compris les monofilaments artificiels		
2412	5403 10 00	Fils à haute ténacité en rayonne viscosse	0.025	0,0075
2413	5403 31 00	de rayonne viscosse, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours au mètre	0.025	0,0075
2414	5403 32 00	de rayonne viscosse, d'une torsion excédant 120 tours au mètre	0.025	0,0075
2415	5403 33 00	d'acétate de cellulose	0.025	0,0075
2416	5403 39 00	autres	0.025	0,0075
2417	5403 41 00	de rayonne viscosse	0.025	0,0075
2418	5403 42 00	d'acétate de cellulose	0.025	0,0075
2419	5403 49 00	autres	0.025	0,0075
	5404	Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus, lames et formes similaires		
2420	5404 11 00	d'élastomères	0.025	0,0075
2421	5404 12 00	autres, de polypropylène	0.025	0,0075
2422	5404 19 00	autres	0.025	0,0075
2423	5404 90 10	de polypropylène	0.025	0,0075
2424	5404 90 90	autres	0.025	0,0075
	5405	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm ; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm		
2425	5405 00 00	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm ; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	5406	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail		
2426	5406 00 00	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
	5407	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du no 5404		
2427	5407 10 00	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyami des ou de polyesters	0.025	0,0075
2428	5407 20 11	de moins de 3 m	0.025	0,0075
2429	5407 20 19	de 3 m ou plus	0.025	0,0075
2430	5407 20 90	autres	0.025	0,0075
2431	5407 30 00	« Tissus » visés à la note 9 de la section XI	0.025	0,0075
2432	5407 41 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2433	5407 42 00	teints	0.025	0,0075
2434	5407 43 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2435	5407 44 00	imprimés	0.025	0,0075
2436	5407 51 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2437	5407 52 00	teints	0.025	0,0075
2438	5407 53 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2439	5407 54 00	imprimés	0.025	0,0075
2440	5407 61 10	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2441	5407 61 30	teints	0.025	0,0075
2442	5407 61 50	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2443	5407 61 90	imprimés	0.025	0,0075
2444	5407 69 10	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2445	5407 69 90	autres	0.025	0,0075
2446	5407 71 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2447	5407 72 00	teints	0.025	0,0075
2448	5407 73 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2449	5407 74 00	imprimés	0.025	0,0075
2450	5407 81 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2451	5407 82 00	teints	0.025	0,0075
2452	5407 83 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2453	5407 84 00	imprimés	0.025	0,0075
2454	5407 91 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2455	5407 92 00	teints	0.025	0,0075
2456	5407 93 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2457	5407 94 00	imprimés	0.025	0,0075
	5408	Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du no 5405		
2458	5408 10 00	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosa	0.025	0,0075
2459	5408 21 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2460	5408 22 10	d'une largeur excédant 135 cm mais n'excédant pas 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin	0.025	0,0075
2461	5408 22 90	autres	0.025	0,0075
2462	5408 23 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2463	5408 24 00	imprimés	0.025	0,0075
2464	5408 31 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2465	5408 32 00	teints	0.025	0,0075
2466	5408 33 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2467	5408 34 00	imprimés	0.025	0,0075
6.12.11. Fibres synthétiques ou artificielles discontinues				
	5501	Câbles de filaments synthétiques:		
2468	5501 10 00	de nylon ou d'autres polyamides	0.025	0,0075
2469	5501 20 00	de polyester	0.025	0,0075
2470	5501 30 00	acryliques ou modacryliques	0.025	0,0075
2471	5501 40 00	de polypropylène	0.025	0,0075
2472	5501 90 00	autres	0.025	0,0075
	5502	Câbles de filaments artificiels:		
2473	5502 10 00	d'acétate de cellulose	0.025	0,0075
2474	5502 90 00	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	5503	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature		
2475	5503 11 00	d'aramides	0.025	0,0075
2476	5503 19 00	autres	0.025	0,0075
2477	5503 20 00	de polyesters	0.025	0,0075
2478	5503 30 00	acryliques ou modacryliques	0.025	0,0075
2479	5503 40 00	de polypropylène	0.025	0,0075
2480	5503 90 00	autres	0.025	0,0075
	5504	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature:		
2481	5504 10 00	de rayonne viscose	0.025	0,0075
2482	5504 90 00	autres	0.025	0,0075
	5505	Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés):		
2483	5505 10 10	de nylon ou d'autres polyamides	0.025	0,0075
2484	5505 10 30	de polyesters	0.025	0,0075
2485	5505 10 50	acryliques ou modacryliques	0.025	0,0075
2486	5505 10 70	de polypropylène	0.025	0,0075
2487	5505 10 90	autres	0.025	0,0075
2488	5505 20 00	de fibres artificielles	0.025	0,0075
	5506	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature:		
2489	5506 10 00	de nylon ou d'autres polyamides	0.025	0,0075
2490	5506 20 00	de polyesters	0.025	0,0075
2491	5506 30 00	acryliques ou modacryliques	0.025	0,0075
2492	5506 40 00	de polypropylène	0.025	0,0075
2493	5506 90 00	autres	0.025	0,0075
	5507	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature		
2494	5507 00 00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	0.025	0,0075
	5508	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2495	5508 10 10	non conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2496	5508 10 90	conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2497	5508 20 10	non conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
2498	5508 20 90	conditionnés pour la vente au détail	0.025	0,0075
	5509	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail		
2499	5509 11 00	simples	0.025	0,0075
2500	5509 12 00	retors ou câblés	0.025	0,0075
2501	5509 21 00	simples	0.025	0,0075
2502	5509 22 00	retors ou câblés	0.025	0,0075
2503	5509 31 00	simples	0.025	0,0075
2504	5509 32 00	retors ou câblés	0.025	0,0075
2505	5509 41 00	simples	0.025	0,0075
2506	5509 42 00	retors ou câblés	0.025	0,0075
2507	5509 51 00	mêlées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles dis continues	0.025	0,0075
2508	5509 52 00	mêlées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.025	0,0075
2509	5509 53 00	mêlées principalement ou uniquement avec du coton	0.025	0,0075
2510	5509 59 00	autres	0.025	0,0075
2511	5509 61 00	mêlées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.025	0,0075
2512	5509 62 00	mêlées principalement ou uniquement avec du coton	0.025	0,0075
2513	5509 69 00	autres	0.025	0,0075
2514	5509 91 00	mêlées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.025	0,0075
2515	5509 92 00	mêlées principalement ou uniquement avec du coton	0.025	0,0075
2516	5509 99 00	autres	0.025	0,0075
	5510	Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail:		
2517	5510 11 00	simples	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2518	5510 12 00	retors ou câblés	0.025	0,0075
2519	5510 20 00	autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.025	0,0075
2520	5510 30 00	autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	0.025	0,0075
2521	5510 90 00	autres fils	0.025	0,0075
	5511	Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail:		
2522	5511 10 00	de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	0.025	0,0075
2523	5511 20 00	de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	0.025	0,0075
2524	5511 30 00	de fibres artificielles discontinues	0.025	0,0075
	5512	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues:		
2525	5512 11 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2526	5512 19 10	imprimés	0.025	0,0075
2527	5512 19 90	autres	0.025	0,0075
2528	5512 21 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2529	5512 29 10	imprimés	0.025	0,0075
2530	5512 29 90	autres	0.025	0,0075
2531	5512 91 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2532	5512 99 10	imprimés	0.025	0,0075
2533	5512 99 90	autres	0.025	0,0075
	5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés princip.ou uniquement avec du coton		
2534	5513 11 20	d'une largeur n'excédant pas 165 cm	0.025	0,0075
2535	5513 11 90	d'une largeur excédant 165 cm	0.025	0,0075
2536	5513 12 00	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	0.025	0,0075
2537	5513 13 00	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.025	0,0075
2538	5513 19 00	autres tissus	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2539	5513 21 00	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075
2540	5513 23 10	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4...8 m2	0.025	0,0075
2541	5513 23 90	autres	0.025	0,0075
2542	5513 29 00	autres tissus	0.025	0,0075
2543	5513 31 00	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075
2544	5513 39 00	autres tissus	0.025	0,0075
2545	5513 41 00	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075
2546	5513 49 00	autres tissus en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075
	5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m2:		
2547	5514 11 00	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075
2548	5514 12 00	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2549	5514 19 10	en fibres discontinues de polyester	0.025	0,0075
2550	5514 19 90	autres	0.025	0,0075
2551	5514 21 00	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075
2552	5514 22 00	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2553	5514 23 00	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.025	0,0075
2554	5514 29 00	autres tissus	0.025	0,0075
2555	5514 30 10	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075
2556	5514 30 30	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2557	5514 30 50	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.025	0,0075
2558	5514 30 90	autres tissus	0.025	0,0075
2559	5514 41 00	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2560	5514 42 00	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.025	0,0075
2561	5514 43 00	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.025	0,0075
2562	5514 49 00	autres tissus	0.025	0,0075
	5515	Autres tissus de fibres synthétiques discontinues:		
2563	5515 11 10	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2564	5515 11 30	imprimés	0.025	0,0075
2565	5515 11 90	autres	0.025	0,0075
2566	5515 12 10	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2567	5515 12 30	imprimés	0.025	0,0075
2568	5515 12 90	autres	0.025	0,0075
2569	5515 13 11	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2570	5515 13 19	autres	0.025	0,0075
2571	5515 13 91	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2572	5515 13 99	autres	0.025	0,0075
2573	5515 19 10	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2574	5515 19 30	imprimés	0.025	0,0075
2575	5515 19 90	autres	0.025	0,0075
2576	5515 21 10	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2577	5515 21 30	imprimés	0.025	0,0075
2578	5515 21 90	autres	0.025	0,0075
2579	5515 22 11	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2580	5515 22 19	autres	0.025	0,0075
2581	5515 22 91	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2582	5515 22 99	autres	0.025	0,0075
2583	5515 29 00	autres	0.025	0,0075
2584	5515 91 10	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2585	5515 91 30	imprimés	0.025	0,0075
2586	5515 91 90	autres	0.025	0,0075
2587	5515 99 20	écrus ou blanchis	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2588	5515 99 40	imprimés	0.025	0,0075
2589	5515 99 80	autres	0.025	0,0075
	5516	Tissus de fibres artificielles discontinues:		
2590	5516 11 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2591	5516 12 00	teints	0.025	0,0075
2592	5516 13 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2593	5516 14 00	imprimés	0.025	0,0075
2594	5516 21 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2595	5516 22 00	teints	0.025	0,0075
2596	5516 23 10	Tissus Jacquard d'une largeur de 140 cm ou plus (couteils à matelas)	0.025	0,0075
2597	5516 23 90	autres	0.025	0,0075
2598	5516 24 00	imprimés	0.025	0,0075
2599	5516 31 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2600	5516 32 00	teints	0.025	0,0075
2601	5516 33 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2602	5516 34 00	imprimés	0.025	0,0075
2603	5516 41 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2604	5516 42 00	teints	0.025	0,0075
2605	5516 43 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2606	5516 44 00	imprimés	0.025	0,0075
2607	5516 91 00	écrus ou blanchis	0.025	0,0075
2608	5516 92 00	teints	0.025	0,0075
2609	5516 93 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2610	5516 94 00	imprimés	0.025	0,0075
6.12.12. Ouates, feutres et nontissés ; fils spéciaux ; ficelles, cordes et cordages ; articles de corderie				
	5601	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates ; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles:		
2611	5601 21 10	hydrophile	0.025	0,0075
2612	5601 21 90	autre	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2613	5601 22 10	Rouleaux d'un diamètre n'excédant pas 8 mm	0.025	0,0075
2614	5601 22 90	autres	0.025	0,0075
2615	5601 29 00	autres	0.025	0,0075
2616	5601 30 00	Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles	0.025	0,0075
	5602	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés		
2617	5602 10 11	de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 5303	0.025	0,0075
2618	5602 10 19	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2619	5602 10 31	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2620	5602 10 38	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2621	5602 10 90	imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	0.025	0,0075
2622	5602 21 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2623	5602 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2624	5602 90 00	autres	0.025	0,0075
	5603	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés:		
2625	5603 11 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075
2626	5603 11 90	autres	0.025	0,0075
2627	5603 12 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075
2628	5603 12 90	autres	0.025	0,0075
2629	5603 13 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075
2630	5603 13 90	autres	0.025	0,0075
2631	5603 14 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075
2632	5603 14 90	autres	0.025	0,0075
2633	5603 91 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075
2634	5603 91 90	autres	0.025	0,0075
2635	5603 92 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075
2636	5603 92 90	autres	0.025	0,0075
2637	5603 93 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075
2638	5603 93 90	autres	0.025	0,0075
2639	5603 94 10	enduits ou recouverts	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2640	5603 94 90	autres	0.025	0,0075
	5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles ; fils textiles, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique:		
2641	5604 10 00	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	0.025	0,0075
2642	5604 90 10	Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscose, imprégnés ou enduits	0.025	0,0075
2643	5604 90 90	autres	0.025	0,0075
	5605	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des nos 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal		
2644	5605 00 00	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des nos 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	0.025	0,0075
	5606	Fils guipés, lames et formes similaires des nos 5404 ou 5405 guipées, autres que ceux du no 5605 et autres que les fils de crin guipés ; fils de chenille ; fils dits «de chaînette»		
2645	5606 00 10	Fils dits «de chaînette»	0.025	0,0075
2646	5606 00 91	Fils guipés	0.025	0,0075
2647	5606 00 99	autres	0.025	0,0075
	5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique:		
2648	5607 21 00	Ficelles lieuses ou botteleuses	0.025	0,0075
2649	5607 29 00	autres	0.025	0,0075
2650	5607 41 00	Ficelles lieuses ou botteleuses	0.025	0,0075
2651	5607 49 11	tressés	0.025	0,0075
2652	5607 49 19	autres	0.025	0,0075
2653	5607 49 90	titrant 50 000 décitex (5 grammes par mètre) ou moins	0.025	0,0075
2654	5607 50 11	tressés	0.025	0,0075
2655	5607 50 19	autres	0.025	0,0075
2656	5607 50 30	titrant 50 000 décitex (5 grammes par mètre) ou moins	0.025	0,0075
2657	5607 50 90	d'autres fibres synthétiques	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2658	5607 90 20	d'abaca (chanvre de Manille ou Musa textilisNee) ou d'autres fibres (de feuilles) dures ; de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 5303	0.025	0,0075
2659	5607 90 90	autres	0.025	0,0075
	5608	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles:		
2660	5608 11 20	en ficelles, cordes ou cordages	0.025	0,0075
2661	5608 11 80	autres	0.025	0,0075
2662	5608 19 11	en ficelles, cordes ou cordages	0.025	0,0075
2663	5608 19 19	autres	0.025	0,0075
2664	5608 19 30	autres	0.025	0,0075
2665	5608 19 90	autres	0.025	0,0075
2666	5608 90 00	autres	0.025	0,0075
	5609	Articles en fils, lames ou formes similaires des nos 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs		
2667	5609 00 00	Articles en fils, lames ou formes similaires des nos 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	0.025	0,0075
6.12.13. Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles				
	5701	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés:		
2668	5701 10 10	contenant en poids plus de 10 % au total de soie ou de bourre de soie (schappe)	0.025	0,0075
2669	5701 10 90	autres	0.025	0,0075
2670	5701 90 10	de soie, de bourre de soie (schappe), de fibres synthétiques, de filés ou fils du no 5605 ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés	0.025	0,0075
2671	5701 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	5702	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés et tapis similaires tissés à la main:		
2672	5702 10 00	Tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2673	5702 20 00	Revêtements de sol en coco	0.025	0,0075
2674	5702 31 10	Tapis Axminster	0.025	0,0075
2675	5702 31 80	autres	0.025	0,0075
2676	5702 32 00	de matières textiles synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2677	5702 39 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2678	5702 41 10	Tapis Axminster	0.025	0,0075
2679	5702 41 90	autres	0.025	0,0075
2680	5702 42 00	de matières textiles synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2681	5702 49 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2682	5702 50 10	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2683	5702 50 31	de polypropylène	0.025	0,0075
2684	5702 50 39	autres	0.025	0,0075
2685	5702 50 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2686	5702 91 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2687	5702 92 10	de polypropylène	0.025	0,0075
2688	5702 92 90	autres	0.025	0,0075
2689	5702 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	5703	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés:		
2690	5703 10 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2691	5703 20 12	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m2	0.025	0,0075
2692	5703 20 18	autres	0.025	0,0075
2693	5703 20 92	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m2	0.025	0,0075
2694	5703 20 98	autres	0.025	0,0075
2695	5703 30 12	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m2	0.025	0,0075
2696	5703 30 18	autres	0.025	0,0075
2697	5703 30 82	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m2	0.025	0,0075
2698	5703 30 88	autres	0.025	0,0075
2699	5703 90 20	Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m2	0.025	0,0075
2700	5703 90 80	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	5704	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés:		
2701	5704 10 00	Carreaux dont la surface n'excède pas 0,3 m2	0.025	0,0075
2702	5704 20 00	Carreaux dont la surface excède 0,3 m2 mais n'excède pas 1 m2	0.025	0,0075
2703	5704 90 00	autres	0.025	0,0075
	5705	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés:		
2704	5705 00 30	de matières textiles synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2705	5705 00 80	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
6.12.14. Tissus spéciaux ; surfaces textiles touffetées ; dentelles ; tapisseries ; passementeries ; broderies				
	5801	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des nos 5802 ou 5806:		
2706	5801 10 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2707	5801 21 00	Velours et peluches par la trame, non coupés	0.025	0,0075
2708	5801 22 00	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0.025	0,0075
2709	5801 23 00	autres velours et peluches par la trame	0.025	0,0075
2710	5801 26 00	Tissus de chenille	0.025	0,0075
2711	5801 27 00	Velours et peluches par la chaîne	0.025	0,0075
2712	5801 31 00	Velours et peluches par la trame, non coupés	0.025	0,0075
2713	5801 32 00	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0.025	0,0075
2714	5801 33 00	autres velours et peluches par la trame	0.025	0,0075
2715	5801 36 00	Tissus de chenille	0.025	0,0075
2716	5801 37 00	Velours et peluches par la chaîne	0.025	0,0075
2717	5801 90 10	de lin	0.025	0,0075
2718	5801 90 90	autres	0.025	0,0075
	5802	Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du no 5806 ; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du no 5703:		
2719	5802 11 00	écrus	0.025	0,0075
2720	5802 19 00	autre	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2721	5802 20 00	Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	0.025	0,0075
2722	5802 30 00	Surfaces textiles touffetées	0.025	0,0075
	5803	Tissus à point de gaze, autres que les articles du no 5806:		
2723	5803 00 10	de coton	0.025	0,0075
2724	5803 00 30	de soie ou de déchets de soie	0.025	0,0075
2725	5803 00 90	autres	0.025	0,0075
	5804	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées ; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des nos 6002 à 6006:		
2726	5804 10 10	unis	0.025	0,0075
2727	5804 10 90	autres	0.025	0,0075
2728	5804 21 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2729	5804 29 00	d'autres matières textile	0.025	0,0075
2730	5804 30 00	Dentelles à la main	0.025	0,0075
	5805	Tapisseries tissées à la main et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées		
2731	5805 00 00	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	0.025	0,0075
	5806	Rubannerie autre que les articles du no 5807 ; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs):		
2732	5806 10 00	Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	0.025	0,0075
2733	5806 20 00	autre rubannerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	0.025	0,0075
2734	5806 31 00	de coton	0.025	0,0075
2735	5806 32 10	à lisières réelles	0.025	0,0075
2736	5806 32 90	autres	0.025	0,0075
2737	5806 39 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2738	5806 40 00	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	5807	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés:		
2739	5807 10 10	avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage	0.025	0,0075
2740	5807 10 90	autres	0.025	0,0075
2741	5807 90 10	en feutre ou en nontissés	0.025	0,0075
2742	5807 90 90	autres	0.025	0,0075
	5808	Tresses en pièces ; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie ; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires:		
2743	5808 10 00	Tresses en pièces	0.025	0,0075
2744	5808 90 00	autres	0.025	0,0075
	5809	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du no 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires		
2745	5809 00 00	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du no 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	0.025	0,0075
	5810	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs:		
2746	5810 10 10	d'une valeur excédant 35 € par kg poids net	0.025	0,0075
2747	5810 10 90	autres	0.025	0,0075
2748	5810 91 10	d'une valeur excédant 17,50 € par kg poids net	0.025	0,0075
2749	5810 91 90	autres	0.025	0,0075
2750	5810 92 10	d'une valeur excédant 17,50 € par kg poids net	0.025	0,0075
2751	5810 92 90	autres	0.025	0,0075
2752	5810 99 10	d'une valeur excédant 17,50 € par kg poids net	0.025	0,0075
2753	5810 99 90	autres	0.025	0,0075
	5811	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre		
2754	5811 00 00	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
		rembourrage par piqure, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du no 5810		
6.12.15. Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés ; articles techniques en matières textiles				
	5901	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires ; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin ; toiles préparées pour la peinture ; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie:		
2755	5901 10 00	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	0.025	0,0075
2756	5901 90 00	autres	0.025	0,0075
	5902	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose:		
2757	5902 10 10	imprégnées de caoutchouc	0.025	0,0075
2758	5902 10 90	autres	0.025	0,0075
2759	5902 20 10	imprégnées de caoutchouc	0.025	0,0075
2760	5902 20 90	autres	0.025	0,0075
2761	5902 90 10	imprégnées de caoutchouc	0.025	0,0075
2762	5902 90 90	autres	0.025	0,0075
	5903	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du no 5902		
2763	5903 10 10	imprégnés	0.025	0,0075
2764	5903 10 90	enduits, recouverts ou stratifiés	0.025	0,0075
2765	5903 20 10	imprégnés	0.025	0,0075
2766	5903 20 90	enduits, recouverts ou stratifiés	0.025	0,0075
2767	5903 90 10	imprégnés	0.025	0,0075
2768	5903 90 91	avec des dérivés de la cellulose ou d'autre matière plastique, la matière textile constituant l'endroit	0.025	0,0075
2769	5903 90 99	autres	0.025	0,0075
	5904	Linoléums, même découpés ; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés:		
2770	5904 10 00	Linoléums	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2771	5904 90 00	autres	0.025	0,0075
	5905	Revêtements muraux en matières textiles:		
2772	5905 00 10	consistant en fils disposés parallèlement sur un support	0.025	0,0075
2773	5905 00 30	de lin	0.025	0,0075
2774	5905 00 50	de jute	0.025	0,0075
2775	5905 00 70	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2776	5905 00 90	autres	0.025	0,0075
	5906	Tissus caoutchoutés, autres que ceux du no 5902:		
2777	5906 10 00	Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	0.025	0,0075
2778	5906 91 00	de bonneterie	0.025	0,0075
2779	5906 99 10	Nappes visées à la note 4, point c), du présent chapitre	0.025	0,0075
2780	5906 99 90	autres	0.025	0,0075
	5907	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts ; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues		
2781	5907 00 00	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts ; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	0.025	0,0075
	5908	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires ; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés		
2782	5908 00 00	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires ; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	0.025	0,0075
	5909	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières:		
2783	5909 00 10	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2784	5909 00 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	5910	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles,		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2785	5910 00 00	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	0.025	0,0075
	5911	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre:		
2786	5911 10 00	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	0.025	0,0075
2787	5911 20 00	Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	0.025	0,0075
2788	5911 31 11	Tissus des types utilisés sur les machines à papier (toile de formation, par exemple)	0.025	0,0075
2789	5911 31 19	autres	0.025	0,0075
2790	5911 31 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2791	5911 32 11	Tissus ayant une couche de natte fixée par aiguilletage, des types utilisés sur les machines à papier (feutres de presse, par exemple)	0.025	0,0075
2792	5911 32 19	autres	0.025	0,0075
2793	5911 32 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2794	5911 40 00	Êtreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	0.025	0,0075
2795	5911 90 10	en feutre	0.025	0,0075
2796	5911 90 91	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur	0.025	0,0075
2797	5911 90 99	Autres	0.025	0,0075
6.12.16. Étoffes de bonneterie				
	6001	Velours, peluches (y compris les étoffes dites «à longs poils») et étoffes bouclées, en bonneterie:		
2798	6001 10 00	Étoffes dites «à longs poils»	0.025	0,0075
2799	6001 21 00	de coton	0.025	0,0075
2800	6001 22 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2801	6001 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2802	6001 91 00	de coton	0.025	0,0075
2803	6001 92 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2804	6001 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6002	Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc,		
2805	6002 40 00	contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	0.025	0,0075
2806	6002 90 00	autres	0.025	0,0075
	6003	Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm,		
2807	6003 10 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2808	6003 20 00	de coton.	0.025	0,0075
2809	6003 30 10	Dentelles Raschel	0.025	0,0075
2810	6003 30 90	autres	0.025	0,0075
2811	6003 40 00	de fibres artificielles	0.025	0,0075
2812	6003 90 00	autres	0.025	0,0075
	6004	Étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc		
2813	6004 10 00	contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc.	0.025	0,0075
2814	6004 90 00	autres	0.025	0,0075
	6005	Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner),		
2815	6005 21 00	écruës ou blanchies	0.025	0,0075
2816	6005 22 00	teintes	0.025	0,0075
2817	6005 23 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2818	6005 24 00	imprimées	0.025	0,0075
2819	6005 35 00	Étoffes mentionnées dans la note 1 de sous-positions	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2820	6005 36 00	autres, écrués ou blanchies	0.025	0,0075
2821	6005 37 00	autres, teintés	0.025	0,0075
2822	6005 38 00	autres, en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2823	6005 39 00	autres, imprimées	0.025	0,0075
2824	6005 41 00	écrués ou blanchies	0.025	0,0075
2825	6005 42 00	teintés	0.025	0,0075
2826	6005 43 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2827	6005 44 00	imprimées	0.025	0,0075
2828	6005 90 10	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2829	6005 90 90	autres	0.025	0,0075
	6006	Autres étoffes de bonneterie:		
2830	6006 10 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2831	6006 21 00	écrués ou blanchies	0.025	0,0075
2832	6006 22 00	teintés	0.025	0,0075
2833	6006 23 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2834	6006 24 00	imprimées	0.025	0,0075
2835	6006 31 00	écrués ou blanchies	0.025	0,0075
2836	6006 32 00	teintés	0.025	0,0075
2837	6006 33 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2838	6006 34 00	imprimées	0.025	0,0075
2839	6006 41 00	écrués ou blanchies	0.025	0,0075
2840	6006 42 00	teintés	0.025	0,0075
2841	6006 43 00	en fils de diverses couleurs	0.025	0,0075
2842	6006 44 00	imprimées	0.025	0,0075
2843	6006 90 00	autres	0.025	0,0075
6.12.17. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie				
6101	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnetts			
2844	6101 20 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	0.025	0,0075
2845	6101 20 90	Anoraks, blousons et articles similaires	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2846	6101 30 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	0.025	0,0075
2847	6101 30 90	Anoraks, blousons et articles similaires	0.025	0,0075
2848	6101 90 20	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	0.025	0,0075
2849	6101 90 80	Anoraks, blousons et articles similaires	0.025	0,0075
	6102	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes		
2850	6102 10 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	0.025	0,0075
2851	6102 10 90	Anoraks, blousons et articles similaires	0.025	0,0075
2852	6102 20 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	0.025	0,0075
2853	6102 20 90	Anoraks, blousons et articles similaires	0.025	0,0075
2854	6102 30 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	0.025	0,0075
2855	6102 30 90	Anoraks, blousons et articles similaires	0.025	0,0075
2856	6102 90 10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires	0.025	0,0075
2857	6102 90 90	Anoraks, blousons et articles similaires	0.025	0,0075
	6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnetts:		
2858	6103 10 10	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2859	6103 10 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2860	6103 22 00	de coton	0.025	0,0075
2861	6103 23 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2862	6103 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2863	6103 31 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2864	6103 32 00	de coton	0.025	0,0075
2865	6103 33 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2866	6103 39 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2867	6103 41 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2868	6103 42 00	de coton	0.025	0,0075
2869	6103 43 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2870	6103 49 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	6104	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes:		
2871	6104 13 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2872	6104 19 20	de coton	0.025	0,0075
2873	6104 19 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2874	6104 22 00	de coton	0.025	0,0075
2875	6104 23 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2876	6104 29 10	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2877	6104 29 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2878	6104 31 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2879	6104 32 00	de coton	0.025	0,0075
2880	6104 33 00	fibres synthétiques de coton	0.025	0,0075
2881	6104 39 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2882	6104 41 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2883	6104 42 00	de coton	0.025	0,0075
2884	6104 43 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2885	6104 44 00	de fibres artificielles	0.025	0,0075
2886	6104 49 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2887	6104 51 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2888	6104 52 00	de coton	0.025	0,0075
2889	6104 53 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2890	6104 59 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2891	6104 61 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2892	6104 62 00	de coton	0.025	0,0075
2893	6104 63 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2894	6104 69 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnet:		
2895	6105 10 00	de coton	0.025	0,0075
2896	6105 20 10	de fibres synthétiques	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2897	6105 20 90	de fibres artificielles	0.025	0,0075
2898	6105 90 10	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2899	6105 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6106	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes:		
2900	6106 10 00	de coton	0.025	0,0075
2901	6106 20 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2902	6106 90 10	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2903	6106 90 30	de soie ou de déchets de soie	0.025	0,0075
2904	6106 90 50	de lin ou de ramie	0.025	0,0075
2905	6106 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6107	Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets:		
2906	6107 11 00	de coton	0.025	0,0075
2907	6107 12 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2908	6107 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2909	6107 21 00	de coton	0.025	0,0075
2910	6107 22 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2911	6107 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2912	6107 91 00	de coton	0.025	0,0075
2913	6107 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6108	Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou		
2914	6108 11 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2915	6108 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2916	6108 21 00	de coton	0.025	0,0075
2917	6108 22 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2918	6108 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2919	6108 31 00	de coton	0.025	0,0075
2920	6108 32 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2921	6108 39 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2922	6108 91 00	de coton	0.025	0,0075
2923	6108 92 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2924	6108 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie		
2925	6109 10 00	de coton	0.025	0,0075
2926	6109 90 20	de laine ou de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2927	6109 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6110	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie:		
2928	6110 11 10	Chandails et pull-overs, contenant au moins 50 % en poids de laine et pesant 600 g ou plus par unité	0.025	0,0075
2929	6110 11 30	pour hommes ou garçonnets	0.025	0,0075
2930	6110 11 90	pour femmes ou fillettes	0.025	0,0075
2931	6110 12 10	pour hommes ou garçonnets	0.025	0,0075
2932	6110 12 90	pour femmes ou fillettes	0.025	0,0075
2933	6110 19 10	pour hommes ou garçonnets	0.025	0,0075
2934	6110 19 90	pour femmes ou fillettes	0.025	0,0075
2935	6110 20 10	Sous-pulls	0.025	0,0075
2936	6110 20 91	pour hommes ou garçonnets	0.025	0,0075
2937	6110 20 99	pour femmes ou fillettes	0.025	0,0075
2938	6110 30 10	Sous-pulls	0.025	0,0075
2939	6110 30 91	pour hommes ou garçonnets	0.025	0,0075
2940	6110 30 99	pour femmes ou fillettes	0.025	0,0075
2941	6110 90 10	de lin ou de ramie	0.025	0,0075
2942	6110 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6111	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés:		
2943	6111 20 10	Gants	0.025	0,0075
2944	6111 20 90	autres	0.025	0,0075
2945	6111 30 10	Gants	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2946	6111 30 90	autres	0.025	0,0075
2947	6111 90 11	Gants	0.025	0,0075
2948	6111 90 19	autres	0.025	0,0075
2949	6111 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6112	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie:		
2950	6112 11 00	de coton	0.025	0,0075
2951	6112 12 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2952	6112 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2953	6112 20 00	Combinaisons et ensembles de ski	0.025	0,0075
2954	6112 31 10	contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	0.025	0,0075
2955	6112 31 90	autres	0.025	0,0075
2956	6112 39 10	contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	0.025	0,0075
2957	6112 39 90	autres	0.025	0,0075
2958	6112 41 10	contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	0.025	0,0075
2959	6112 41 90	autres	0.025	0,0075
2960	6112 49 10	contenant en poids 5 % ou plus de fils de caoutchouc	0.025	0,0075
2961	6112 49 90	autres	0.025	0,0075
	6113	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie		
2962	6113 00 10	en étoffes de bonneterie du no 5906	0.025	0,0075
2963	6113 00 90	autres	0.025	0,0075
	6114	Autres vêtements, en bonneterie:		0,0075
2964	6114 20 00	de coton	0.025	0,0075
2965	6114 30 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
2966	6114 90 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6115	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie:		
2967	6115 10 10	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2968	6115 10 90	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2969	6115 21 00	de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	0.025	0,0075
2970	6115 22 00	de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	0.025	0,0075
2971	6115 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2972	6115 30 11	Mi-bas	0.025	0,0075
2973	6115 30 19	Bas	0.025	0,0075
2974	6115 30 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2975	6115 94 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2976	6115 95 00	de coton	0.025	0,0075
2977	6115 96 10	Mi-bas	0.025	0,0075
2978	6115 96 91	Bas pour femmes	0.025	0,0075
2979	6115 96 99	autres	0.025	0,0075
2980	6115 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6116	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie:		
2981	6116 10 20	Gants imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc	0.025	0,0075
2982	6116 10 80	autres	0.025	0,0075
2983	6116 91 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2984	6116 92 00	de coton	0.025	0,0075
2985	6116 93 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
2986	6116 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie ; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie:		
2987	6117 10 00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires	0.025	0,0075
2988	6117 80 10	en bonneterie élastique ou caoutchoutée	0.025	0,0075
2989	6117 80 80	autres	0.025	0,0075
2990	6117 90 00	Parties	0.025	0,0075
6.12.18. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie				
	6201	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets,		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
2991	6201 11 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2992	6201 12 10	d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	0.025	0,0075
2993	6201 12 90	d'un poids, par unité, excédant 1 kg	0.025	0,0075
2994	6201 13 10	d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	0.025	0,0075
2995	6201 13 90	d'un poids, par unité, excédant 1 kg	0.025	0,0075
2996	6201 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
2997	6201 91 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
2998	6201 92 00	de coton	0.025	0,0075
2999	6201 93 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3000	6201 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6202	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes		
3001	6202 11 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3002	6202 12 10	d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	0.025	0,0075
3003	6202 12 90	d'un poids, par unité, excédant 1 kg	0.025	0,0075
3004	6202 13 10	d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg	0.025	0,0075
3005	6202 13 90	d'un poids, par unité, excédant 1 kg	0.025	0,0075
3006	6202 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3007	6202 91 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3008	6202 92 00	de coton	0.025	0,0075
3009	6202 93 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3010	6202 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6203	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnetts:		
3011	6203 11 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3012	6203 12 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3013	6203 19 10	de coton	0.025	0,0075
3014	6203 19 30	de fibres artificielles	0.025	0,0075
3015	6203 19 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3016	6203 22 10	de travail	0.025	0,0075
3017	6203 22 80	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3018	6203 23 10	de travail	0.025	0,0075
3019	6203 23 80	autres	0.025	0,0075
3020	6203 29 11	de travail	0.025	0,0075
3021	6203 29 18	autres	0.025	0,0075
3022	6203 29 30	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3023	6203 29 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3024	6203 31 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3025	6203 32 10	de travail	0.025	0,0075
3026	6203 32 90	autres	0.025	0,0075
3027	6203 33 10	de travail	0.025	0,0075
3028	6203 33 90	autres	0.025	0,0075
3029	6203 39 11	d'autres matières textiles de travail	0.025	0,0075
3030	6203 39 19	autres	0.025	0,0075
3031	6203 39 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3032	6203 41 10	Pantalons et culottes	0.025	0,0075
3033	6203 41 30	Salopettes à bretelles	0.025	0,0075
3034	6203 41 90	autres	0.025	0,0075
3035	6203 42 11	de travail	0.025	0,0075
3036	6203 42 31	en tissus dits «denim»	0.025	0,0075
3037	6203 42 33	en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0.025	0,0075
3038	6203 42 35	autres	0.025	0,0075
3039	6203 42 51	de travail	0.025	0,0075
3040	6203 42 59	autres	0.025	0,0075
3041	6203 42 90	autres	0.025	0,0075
3042	6203 43 11	de travail	0.025	0,0075
3043	6203 43 19	autres	0.025	0,0075
3044	6203 43 31	de travail	0.025	0,0075
3045	6203 43 39	autres	0.025	0,0075
3046	6203 43 90	autres	0.025	0,0075
3047	6203 49 11	de travail	0.025	0,0075
3048	6203 49 19	autres.	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3049	6203 49 31	de travail	0.025	0,0075
3050	6203 49 39	autres	0.025	0,0075
3051	6203 49 50	autres	0.025	0,0075
3052	6203 49 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes:		
3053	6204 11 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3054	6204 12 00	de coton	0.025	0,0075
3055	6204 13 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3056	6204 19 10	de fibres artificielles	0.025	0,0075
3057	6204 19 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3058	6204 21 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3059	6204 22 10	de travail	0.025	0,0075
3060	6204 22 80	autres	0.025	0,0075
3061	6204 23 10	de travail	0.025	0,0075
3062	6204 23 80	autres	0.025	0,0075
3063	6204 29 11	de travail	0.025	0,0075
3064	6204 29 18	autres	0.025	0,0075
3065	6204 29 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3066	6204 31 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3067	6204 32 10	de travail	0.025	0,0075
3068	6204 32 90	autres	0.025	0,0075
3069	6204 33 10	de travail	0.025	0,0075
3070	6204 33 90	autres	0.025	0,0075
3071	6204 39 11	de travail	0.025	0,0075
3072	6204 39 19	autres	0.025	0,0075
3073	6204 39 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3074	6204 41 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3075	6204 42 00	de coton	0.025	0,0075
3076	6204 43 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3077	6204 44 00	de fibres artificielles	0.025	0,0075
3078	6204 49 10	de soie ou de déchets de soie	0.025	0,0075
3079	6204 49 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3080	6204 51 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3081	6204 52 00	de coton	0.025	0,0075
3082	6204 53 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3083	6204 59 10	de fibres artificielles	0.025	0,0075
3084	6204 59 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3085	6204 61 10	Pantalons et culottes	0.025	0,0075
3086	6204 61 85	autres	0.025	0,0075
3087	6204 62 11	de travail	0.025	0,0075
3088	6204 62 31	en tissus dits «denim»	0.025	0,0075
3089	6204 62 33	en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0.025	0,0075
3090	6204 62 39	autres	0.025	0,0075
3091	6204 62 51	de travail	0.025	0,0075
3092	6204 62 59	autres	0.025	0,0075
3093	6204 62 90	autres	0.025	0,0075
3094	6204 63 11	de travail	0.025	0,0075
3095	6204 63 18	autres	0.025	0,0075
3096	6204 63 31	de travail	0.025	0,0075
3097	6204 63 39	autres	0.025	0,0075
3098	6204 63 90	autres	0.025	0,0075
3099	6204 69 11	de travail	0.025	0,0075
3100	6204 69 18	autres	0.025	0,0075
3101	6204 69 31	de travail	0.025	0,0075
3102	6204 69 39	autres	0.025	0,0075
3103	6204 69 50	autres	0.025	0,0075
3104	6204 69 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets:		
3105	6205 20 00	de coton	0.025	0,0075
3106	6205 30 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3107	6205 90 10	de lin ou de ramie	0.025	0,0075
3108	6205 90 80	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes:		
3109	6206 10 00	de soie ou de déchets de soie	0.025	0,0075
3110	6206 20 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3111	6206 30 00	de coton	0.025	0,0075
3112	6206 40 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3113	6206 90 10	de lin ou de ramie.	0.025	0,0075
3114	6206 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6207	Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçonnets:		
3115	6207 11 00	de coton	0.025	0,0075
3116	6207 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3117	6207 21 00	de coton	0.025	0,0075
3118	6207 22 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3119	6207 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3120	6207 91 00	de coton	0.025	0,0075
3121	6207 99 10	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3122	6207 99 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6208	Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour femmes ou fillettes:		
3123	6208 11 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3124	6208 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3125	6208 21 00	de coton	0.025	0,0075
3126	6208 22 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3127	6208 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3128	6208 91 00	de coton	0.025	0,0075
3129	6208 92 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3130	6208 99 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6209	Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés		
3131	6209 20 00	de coton	0.025	0,0075
3132	6209 30 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3133	6209 90 10	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3134	6209 90 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6210	Vêtements confectionnés		
3135	6210 10 10	en produits du no 5602	0.025	0,0075
3136	6210 10 92	Blouses à usage unique, du type utilisé par les patients ou les chirurgiens au cours d'interventions chirurgicales	0.025	0,0075
3137	6210 10 98	autres	0.025	0,0075
3138	6210 20 00	autres vêtements, des types visés aux nos 6201 11 à 6201 19	0.025	0,0075
3139	6210 30 00	autres vêtements, des types visés aux nos 6202 11 à 6202 19	0.025	0,0075
3140	6210 40 00	autres vêtements pour hommes ou garçonnets	0.025	0,0075
3141	6210 50 00	autres vêtements pour femmes ou fillettes	0.025	0,0075
	6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain ; autres vêtements:		
3142	6211 11 00	pour hommes ou garçonnets	0.025	0,0075
3143	6211 12 00	pour femmes ou fillettes	0.025	0,0075
3144	6211 20 00	Combinaisons et ensembles de ski	0.025	0,0075
3145	6211 32 10	Vêtements de travail	0.025	0,0075
3146	6211 32 31	dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	0.025	0,0075
3147	6211 32 41	Parties supérieures	0.025	0,0075
3148	6211 32 42	Parties inférieures	0.025	0,0075
3149	6211 32 90	autres	0.025	0,0075
3150	6211 33 10	Vêtements de travail	0.025	0,0075
3151	6211 33 31	dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	0.025	0,0075
3152	6211 33 41	Parties supérieures	0.025	0,0075
3153	6211 33 42	Parties inférieures	0.025	0,0075
3154	6211 33 90	autres	0.025	0,0075
3155	6211 39 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3156	6211 42 10	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail	0.025	0,0075
3157	6211 42 31	dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	0.025	0,0075
3158	6211 42 41	Parties supérieures	0.025	0,0075
3159	6211 42 42	Parties inférieures	0.025	0,0075
3160	6211 42 90	autres	0.025	0,0075
3161	6211 43 10	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail	0.025	0,0075
3162	6211 43 31	dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe	0.025	0,0075
3163	6211 43 41	Parties supérieures	0.025	0,0075
3164	6211 43 42	Parties inférieures	0.025	0,0075
3165	6211 43 90	autres	0.025	0,0075
3166	6211 49 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6212	Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie:		
3167	6212 10 10	présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip	0.025	0,0075
3168	6212 10 90	autres	0.025	0,0075
3169	6212 20 00	Gaines et gaines-culottes	0.025	0,0075
3170	6212 30 00	Combinés	0.025	0,0075
3171	6212 90 00	autres	0.025	0,0075
	6213	Mouchoirs et pochettes:		
3172	6213 20 00	de coton	0.025	0,0075
3173	6213 90 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6214	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires:		
3174	6214 10 00	de soie ou de déchets de soie	0.025	0,0075
3175	6214 20 00	de laine ou de poils fins	0.025	0,0075
3176	6214 30 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3177	6214 40 00	de fibres artificielles	0.025	0,0075
3178	6214 90 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6215	Cravates, nœuds papillons et foulards cravates:		
3179	6215 10 00	de soie ou de déchets de soie	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3180	6215 20 00	de fibres synthétiques ou artificielles	0.025	0,0075
3181	6215 90 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3182	6216 00 00	Gants, mitaines et mouflés	0.025	0,0075
	6217	Autres accessoires confectionnés du vêtement ; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement,		
3183	6217 10 00	Accessoires	0.025	0,0075
3184	6217 90 00	Parties	0.025	0,0075
6.12.19. Autres articles textiles confectionnés ; assortiments et chiffons				
	6301	Couvertures:		
3185	6301 10 00	Couvertures chauffantes électriques	0.025	0,0075
3186	6301 20 10	en bonneterie	0.025	0,0075
3187	6301 20 90	autres	0.025	0,0075
3188	6301 30 10	en bonneterie	0.025	0,0075
3189	6301 30 90	autres	0.025	0,0075
3190	6301 40 10	en bonneterie	0.025	0,0075
3191	6301 40 90	autres	0.025	0,0075
3192	6301 90 10	en bonneterie	0.025	0,0075
3193	6301 90 90	autres	0.025	0,0075
	6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine:		
3194	6302 10 00	Linge de lit en bonneterie	0.025	0,0075
3195	6302 21 00	de coton	0.025	0,0075
3196	6302 22 10	en nontissés	0.025	0,0075
3197	6302 22 90	autre	0.025	0,0075
3198	6302 29 10	de lin ou de ramie	0.025	0,0075
3199	6302 29 90	autre	0.025	0,0075
3200	6302 31 00	de coton	0.025	0,0075
3201	6302 32 10	en nontissés	0.025	0,0075
3202	6302 32 90	autre	0.025	0,0075
3203	6302 39 20	de lin ou de ramie	0.025	0,0075
3204	6302 39 90	autre	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3205	6302 40 00	Linge de table en bonneterie	0.025	0,0075
3206	6302 51 00	de coton	0.025	0,0075
3207	6302 53 10	en nontissés	0.025	0,0075
3208	6302 53 90	autre	0.025	0,0075
3209	6302 59 10	de lin.	0.025	0,0075
3210	6302 59 90	autre	0.025	0,0075
3211	6302 60 00	Linge de toilette ou de cuisine,	0.025	0,0075
3212	6302 91 00	de coton	0.025	0,0075
3213	6302 93 10	en nontissés	0.025	0,0075
3214	6302 93 90	autre	0.025	0,0075
3215	6302 99 10	de lin	0.025	0,0075
3216	6302 99 90	autre	0.025	0,0075
	6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ; cantonnières et tours de lit:		
3217	6303 12 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3218	6303 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3219	6303 91 00	de coton	0.025	0,0075
3220	6303 92 10	en nontissés	0.025	0,0075
3221	6303 92 90	autres	0.025	0,0075
3222	6303 99 10	en nontissés	0.025	0,0075
3223	6303 99 90	autres	0.025	0,0075
	6304	Autres articles d'ameublement,		
3224	6304 11 00	en bonneterie	0.025	0,0075
3225	6304 19 10	de coton	0.025	0,0075
3226	6304 19 30	de lin ou de ramie	0.025	0,0075
3227	6304 19 90	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3228	6304 20 00	Moustiquaires pour lits mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre	0.025	0,0075
3229	6304 91 00	en bonneterie	0.025	0,0075
3230	6304 92 00	autres qu'en bonneterie, de coton	0.025	0,0075
3231	6304 93 00	autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3232	6304 99 00	autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6305	Sacs et sachets d'emballage:		
3233	6305 10 90	autres (voir friperie)	0.025	0,0075
3234	6305 20 00	de coton	0.025	0,0075
3235	6305 32 11	en bonneterie	0.025	0,0075
3236	6305 32 19	autres	0.025	0,0075
3237	6305 32 90	autres	0.025	0,0075
3238	6305 33 10	en bonneterie	0.025	0,0075
3239	6305 33 90	autres	0.025	0,0075
3240	6305 39 00	autres	0.025	0,0075
3241	6305 90 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
	6306	Bâches et stores d'extérieur ; tentes ; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile ; articles de campement:		
3242	6306 12 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3243	6306 19 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3244	6306 22 00	de fibres synthétiques	0.025	0,0075
3245	6306 29 00	d'autres matières textiles	0.025	0,0075
3246	6306 30 00	Voiles	0.025	0,0075
3247	6306 40 00	Matelas pneumatiques	0.025	0,0075
3248	6306 90 00	autres	0.025	0,0075
	6307	Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements:		
3249	6307 10 10	en bonneterie	0.025	0,0075
3250	6307 10 30	en nontissés	0.025	0,0075
3251	6307 10 90	autres	0.025	0,0075
3252	6307 20 00	Ceintures et gilets de sauvetage	0.025	0,0075
3253	6307 90 10	en bonneterie	0.025	0,0075
3254	6307 90 91	en feutre	0.025	0,0075
3255	6307 90 92	Draps à usage unique confectionnés en produits du no 5603, du type utilisé au cours d'interventions chirurgicales	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3256	6307 90 93	Pièces faciales filtrantes (FFP) conformément à la norme EN149, et autres masques filtrant au moins 80 % des particules de 0,3 micron	0.025	0,0075
3257	6307 90 95	Autres	0.025	0,0075
3258	6307 90 98	autres	0.025	0,0075
3259	6308 00 00	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail...		0,0075
	6310	Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage:		
3260	6310 10 00	Triés /voir friperie	0.025	0,0075
3261	6310 90 00	autres	0.025	0,0075
6.12.20. Chaussures, guêtres et articles analogues ; parties de ces objets				
	6401	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des têtes ou des dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés:		
3262	6401 92 10	à dessus en caoutchouc	0.025	0,0075
3263	6401 92 90	à dessus en matière plastique	0.025	0,0075
3264	6401 99 00	autres	0.025	0,0075
	6402	Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique:		
3265	6402 12 10	Chaussures de ski	0.025	0,0075
3266	6402 12 90	Chaussures pour le surf des neiges	0.025	0,0075
3267	6402 19 00	autres	0.025	0,0075
3268	6402 20 00	Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des têtes	0.025	0,0075
3269	6402 91 10	comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0.025	0,0075
3270	6402 91 90	autres	0.025	0,0075
3271	6402 99 05	comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0.025	0,0075
3272	6402 99 10	à dessus en caoutchouc	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3273	6402 99 31	dont la plus grande hauteur du talon y compris la semelle est supérieure à 3 cm	0.025	0,0075
3274	6402 99 39	autres	0.025	0,0075
3275	6402 99 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	0.025	0,0075
3276	6402 99 91	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3277	6402 99 93	Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes.	0.025	0,0075
3278	6402 99 96	pour hommes	0.025	0,0075
3279	6402 99 98	pour femmes	0.025	0,0075
	6403	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel:		
3280	6403 12 00	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	0.025	0,0075
3281	6403 19 00	autres	0.025	0,0075
3282	6403 20 00	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	0.025	0,0075
3283	6403 40 00	autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0.025	0,0075
3284	6403 51 05	à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	0.025	0,0075
3285	6403 51 11	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3286	6403 51 15	pour hommes	0.025	0,0075
3287	6403 51 19	pour femmes	0.025	0,0075
3288	6403 51 91	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3289	6403 51 95	pour hommes	0.025	0,0075
3290	6403 51 99	pour femmes	0.025	0,0075
3291	6403 59 05	à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	0.025	0,0075
3292	6403 59 11	dont la plus grande hauteur du talon et de la semelle réunis est supérieure à 3 cm	0.025	0,0075
3293	6403 59 31	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3294	6403 59 35	pour hommes	0.025	0,0075
3295	6403 59 39	pour femmes	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3296	6403 59 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	0.025	0,0075
3297	6403 59 91	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3298	6403 59 95	pour hommes	0.025	0,0075
3299	6403 59 99	pour femmes.	0.025	0,0075
3300	6403 91 05	à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	0.025	0,0075
3301	6403 91 11	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3302	6403 91 13	Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes.	0.025	0,0075
3303	6403 91 16	pour hommes	0.025	0,0075
3304	6403 91 18	pour femmes.	0.025	0,0075
3305	6403 91 91	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3306	6403 91 93	Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes.	0.025	0,0075
3307	6403 91 96	pour hommes	0.025	0,0075
3308	6403 91 98	pour femmes.	0.025	0,0075
3309	6403 99 05	à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures	0.025	0,0075
3310	6403 99 11	dont la plus grande hauteur du talon et de la semelle réunis est supérieure à 3 cm	0.025	0,0075
3311	6403 99 31	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3312	6403 99 33	Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes	0.025	0,0075
3313	6403 99 36	pour hommes	0.025	0,0075
3314	6403 99 38	pour femmes	0.025	0,0075
3315	6403 99 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	0.025	0,0075
3316	6403 99 91	inférieure à 24 cm	0.025	0,0075
3317	6403 99 93	Chaussures qui ne sont pas reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes	0.025	0,0075
3318	6403 99 96	pour hommes	0.025	0,0075
3319	6403 99 98	pour femmes.	0.025	0,0075
	6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3320	6404 11 00	Chaussures de sport ; chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	0.025	0,0075
3321	6404 19 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur.	0.025	0,0075
3322	6404 19 90	autres.	0.025	0,0075
3323	6404 20 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	0.025	0,0075
3324	6404 20 90	autres	0.025	0,0075
	6405	Autres chaussures:		
3325	6405 10 00	à dessus en cuir naturel ou reconstitué	0.025	0,0075
3326	6405 20 10	à semelles extérieures en bois ou en liège à dessus en cuir naturel ou reconstitué	0.025	0,0075
3327	6405 20 91	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur	0.025	0,0075
3328	6405 20 99	autres	0.025	0,0075
3329	6405 90 10	à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique, en cuir naturel ou reconstitué	0.025	0,0075
3330	6405 90 90	à semelles extérieures en autres matières	0.025	0,0075
	6406	Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures) ; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles ; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties:		
3331	6406 10 10	en cuir naturel	0.025	0,0075
3332	6406 10 90	en autres matières	0.025	0,0075
3333	6406 20 10	en caoutchouc	0.025	0,0075
3334	6406 20 90	en matière plastique	0.025	0,0075
3335	6406 90 30	Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures et dépourvus de semelles extérieures	0.025	0,0075
3336	6406 90 50	Semelles intérieures et autres accessoires amovibles	0.025	0,0075
3337	6406 90 60	Semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	0.025	0,0075
3338	6406 90 90	autres	0.025	0,0075
6.12.21. Coiffures et parties de coiffures				
	6501			

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3339	6501 00 00	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	0.025	0,0075
	6502			
3340	6502 00 00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies	0.025	0,0075
	6504			
3341	6504 00 00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	0.025	0,0075
	6505			
3342	6505 00 10	en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du no 6501 00 00	0.025	0,0075
3343	6505 00 30	Casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière	0.025	0,0075
3344	6505 00 90	Autres	0.025	0,0075
	6506	Autres chapeaux et coiffures, même garnis:		
3345	6506 10 10	en matière plastique	0.025	0,0075
3346	6506 10 80	en autres matières	0.025	0,0075
3347	6506 91 00	en caoutchouc ou en matière plastique	0.025	0,0075
3348	6506 99 10	en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du no 6501 00 00	0.025	0,0075
3349	6506 99 90	Autres	0.025	0,0075
	6507			
3350	6507 00 00	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	0.025	0,0075
6.12.22. Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties				
	6601	Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires):		
3351	6601 10 00	Parasols de jardin et articles similaires	0.025	0,0075
3352	6601 91 00	à mât ou manche télescopique	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3353	6601 99 20	avec couverture en tissus de matières textiles	0.025	0,0075
3354	6601 99 90	Autres	0.025	0,0075
	6602			
3355	6602 00 00	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	0.025	0,0075
	6603	Parties, garnitures et accessoires		
3356	6603 20 00	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	0.025	0,0075
3357	6603 90 10	Poignées et pommeaux	0.025	0,0075
3358	6603 90 90	autres	0.025	0,0075
6.12.23. Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet ; fleurs artificielles ; ouvrages en cheveux				
	6701			
3359	6701 00 00	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du no 0505 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés	0.025	0,0075
	6702	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties ; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels		
3360	6702 10 00	en matières plastiques	0.025	0,0075
3361	6702 90 00	en autres matières	0.025	0,0075
	6703			0,0075
3362	6703 00 00	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés ; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires.	0.025	0,0075
	6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs:		
3363	6704 11 00	Perruques complètes	0.025	0,0075
3364	6704 19 00	autres	0.025	0,0075
3365	6704 20 00	en cheveux	0.025	0,0075
3366	6704 90 00	en autres matières	0.025	0,0075
6.12.24. Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues				
	6801			
3367	6801 00 00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	0.025	0,0075
	6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du no 6801 ; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support ;		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
		granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement:		
3368	6802 10 00	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm ; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	0.025	0,0075
3369	6802 21 00	Marbre, travertin et albâtre	0.025	0,0075
3370	6802 23 00	Granit	0.025	0,0075
3371	6802 29 00	autres pierres	0.025	0,0075
3372	6802 91 00	Marbre, travertin et albâtre	0.025	0,0075
3373	6802 92 00	autres pierres calcaires	0.025	0,0075
3374	6802 93 10	poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net égal ou supérieur à 10 kg	0.025	0,0075
3375	6802 93 90	autre	0.025	0,0075
3376	6802 99 10	polies, décorées ou autrement travaillées, mais non sculptées, d'un poids net égal ou supérieur à 10 kg.	0.025	0,0075
3377	6802 99 90	autres	0.025	0,0075
	6803	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)		
3378	6803 00 10	Ardoise pour toitures ou pour façades	0.025	0,0075
3379	6803 00 90	autres	0.025	0,0075
	6804	Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières:		
3380	6804 10 00	Meules à moudre ou à défibrer.	0.025	0,0075
3381	6804 22 12	non renforcés.	0.025	0,0075
3382	6804 22 18	Renforcés	0.025	0,0075
3383	6804 22 30	en céramique ou en silicates	0.025	0,0075
3384	6804 22 50	en autres matières	0.025	0,0075
3385	6804 22 90	Autres	0.025	0,0075
3386	6804 23 00	en pierres naturelles	0.025	0,0075
3387	6804 30 00	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	6805	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés:		
3388	6805 10 00	appliqués sur tissus en matières textiles seulement	0.025	0,0075
3389	6805 20 00	appliqués sur papier ou carton seulement	0.025	0,0075
3390	6805 30 00	appliqués sur d'autres matières	0.025	0,0075
	6806	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires ; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés ; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son		
3391	6806 10 00	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	0.025	0,0075
3392	6806 20 10	Argiles expansées	0.025	0,0075
3393	6806 20 90	autres	0.025	0,0075
3394	6806 90 00	autres	0.025	0,0075
	6807	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple):		
3395	6807 10 00	en rouleaux.	0.025	0,0075
3396	6807 90 00	autres	0.025	0,0075
	6808			
3397	6808 00 00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	0.025	0,0075
	6809	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre:		
3398	6809 11 00	revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	0.025	0,0075
3399	6809 19 00	Autres	0.025	0,0075
3400	6809 90 00	autres ouvrages	0.025	0,0075
	6810	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés:		
3401	6810 11 10	en béton léger (à base de bimsies, de scories granulées, etc.)	0.025	0,0075
3402	6810 11 90	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3403	6810 19 00	autres	0.025	0,0075
3404	6810 91 00	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	0.025	0,0075
3405	6810 99 00	autres	0.025	0,0075
	6811	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires		
3406	6811 40 00	contenant de l'amiante	0.025	0,0075
3407	6811 81 00	Plaques ondulées	0.025	0,0075
3408	6811 82 00	autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	0.025	0,0075
3409	6811 89 00	autres ouvrages	0.025	0,0075
	6812	Amiante (asbeste) travaillé, en fibres ; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium ; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés		
3410	6812 80 10	en fibres, travaillé ; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium	0.025	0,0075
3411	6812 80 90	autres	0.025	0,0075
3412	6812 91 00	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	0.025	0,0075
3413	6812 92 00	Papiers, cartons et feutres	0.025	0,0075
3414	6812 93 00	Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux	0.025	0,0075
3415	6812 99 10	Amiante travaillé, en fibres ; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium	0.025	0,0075
3416	6812 99 90	Autres	0.025	0,0075
	6813	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières:		
3417	6813 20 00	contenant de l'amiante	0.025	0,0075
3418	6813 81 00	Garnitures de freins	0.025	0,0075
3419	6813 89 00	Autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	6814	Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières:		
3420	6814 10 00	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	0.025	0,0075
3421	6814 90 00	Autres	0.025	0,0075
	6815	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs:		
3422	6815 10 10	Fibres de carbone et ouvrages en fibres de carbone	0.025	0,0075
3423	6815 10 90	Autres	0.025	0,0075
3424	6815 20 00	Ouvrages en tourbe	0.025	0,0075
3425	6815 91 00	Ouvrages en tourbe contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	0.025	0,0075
3426	6815 99 00	autres	0.025	0,0075
6.12.25. Produits céramiques				
	6901			
3427	6901 00 00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	0.025	0,0075
	6902	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues:		
3428	6902 10 00	contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	0.025	0,0075
3429	6902 20 10	contenant en poids 93 % ou plus de silice (SiO ₂)	0.025	0,0075
3430	6902 20 91	contenant en poids plus de 7 % mais moins de 45 % d'alumine (Al ₂ O ₃)	0.025	0,0075
3431	6902 20 99	Autres	0.025	0,0075
3432	6902 90 00	autres	0.025	0,0075
	6903	Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3433	6903 10 00	contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	0.025	0,0075
3434	6903 20 10	contenant en poids moins de 45 % d'alumine (Al ₂ O ₃)	0.025	0,0075
3435	6903 20 90	contenant en poids 45 % ou plus d'alumine (Al ₂ O ₃)	0.025	0,0075
3436	6903 90 10	contenant en poids plus de 25 % mais pas plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	0.025	0,0075
3437	6903 90 90	autres	0.025	0,0075
	6904	Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique:		
3438	6904 10 00	Briques de construction	0.025	0,0075
3439	6904 90 00	autres	0.025	0,0075
	6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment:		
3440	6905 10 00	Tuiles	0.025	0,0075
3441	6905 90 00	autres	0.025	0,0075
	6906			
3442	6906 00 00	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	0.025	0,0075
	6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique ; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support ; pièces de finition, en céramique:		
3443	6907 21 00	d'un coefficient d'absorption d'eau en poids inférieur ou égal à 0,5 %	0.025	0,0075
3444	6907 22 00	d'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 0,5 % mais inférieur ou égal à 10 %	0.025	0,0075
3445	6907 23 00	d'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 10 %	0.025	0,0075
3446	6907 30 00	cubes, dés et articles similaires pour mosaïques autres que ceux du no 6907 40	0.025	0,0075
3447	6907 40 00	Pièces de finition	0.025	0,0075
	6909	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique ; auges, bacs et récipients similaires		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
		pour l'économie rurale, en céramique ; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique:		
3448	6909 11 00	en porcelaine	0.025	0,0075
3449	6909 12 00	Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	0.025	0,0075
3450	6909 19 00	Autres	0.025	0,0075
3451	6909 90 00	Autres	0.025	0,0075
	6910	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique:		
3452	6910 10 00	en porcelaine	0.025	0,0075
3453	6910 90 00	Autres	0.025	0,0075
	6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelain		
3454	6911 10 00	Articles pour le service de la table ou de la cuisine	0.025	0,0075
3455	6911 90 00	Autres	0.025	0,0075
	6912	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine:		
3456	6912 00 21	en terre commune.	0.025	0,0075
3457	6912 00 23	en grès	0.025	0,0075
3458	6912 00 25	en faïence ou en poterie fine	0.025	0,0075
3459	6912 00 29	Autres	0.025	0,0075
3460	6912 00 81	en terre commune	0.025	0,0075
3461	6912 00 83	en grès	0.025	0,0075
3462	6912 00 85	en faïence ou en poterie fine	0.025	0,0075
3463	6912 00 89	Autres	0.025	0,0075
	6913	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique:		
3464	6913 10 00	en porcelaine	0.025	0,0075
3465	6913 90 10	en terre commune	0.025	0,0075
3466	6913 90 93	en faïence ou en poterie fine	0.025	0,0075
3467	6913 90 98	autres	0.025	0,0075
	6914	Autres ouvrages en céramique		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3468	6914 10 00	en porcelaine	0.025	0,0075
3469	6914 90 00	Autres	0.025	0,0075
6.12.26. Verre et ouvrages en verre				
	7001	Calcin et autres déchets et débris de verre ; verre en masse		
3470	7001 00 10	Calcin et autres déchets et débris de verre	0.025	0,0075
3471	7001 00 91	Verre d'optique	0.025	0,0075
3472	7001 00 99	autre	0.025	0,0075
	7002	Verre en billes (autres que les microsphères du no 7018), barres, baguettes ou tubes, non travaillé:		
3473	7002 10 00	Billes	0.025	0,0075
3474	7002 20 10	en verre d'optique	0.025	0,0075
3475	7002 20 90	autres	0.025	0,0075
3476	7002 31 00	en quartz ou en autre silice fondus	0.025	0,0075
3477	7002 32 00	en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 × 10 ⁻⁶ par kelvin entre 0 °C et 300 °C	0.025	0,0075
3478	7002 39 00	Autres	0.025	0,0075
	7003	Verre dit «coulé», en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé:		
3479	7003 12 10	en verre d'optique	0.025	0,0075
3480	7003 12 91	à couche non réfléchissante	0.025	0,0075
3481	7003 12 99	autres	0.025	0,0075
3482	7003 19 10	en verre d'optique	0.025	0,0075
3483	7003 19 90	autres.	0.025	0,0075
3484	7003 20 00	Plaques et feuilles, armées	0.025	0,0075
3485	7003 30 00	Profilés	0.025	0,0075
	7004	Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé:		
3486	7004 20 10	Verre d'optique	0.025	0,0075
3487	7004 20 91	à couche non réfléchissante	0.025	0,0075
3488	7004 20 99	autre	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3489	7004 90 10	Verre d'optique	0.025	0,0075
3490	7004 90 80	autre	0.025	0,0075
	7005	Glacé (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée:		
3491	7005 10 05	à couche non réfléchissante	0.025	0,0075
3492	7005 10 25	n'excédant pas 3,5 mm	0.025	0,0075
3493	7005 10 30	excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm	0.025	0,0075
3494	7005 10 80	excédant 4,5 mm	0.025	0,0075
3495	7005 21 25	d'une épaisseur n'excédant pas 3,5 mm	0.025	0,0075
3496	7005 21 30	d'une épaisseur excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm	0.025	0,0075
3497	7005 21 80	d'une épaisseur excédant 4,5 mm	0.025	0,0075
3498	7005 29 25	d'une épaisseur n'excédant pas 3,5 mm	0.025	0,0075
3499	7005 29 35	d'une épaisseur excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm	0.025	0,0075
3500	7005 29 80	d'une épaisseur excédant 4,5 mm	0.025	0,0075
3501	7005 30 00	Glacé armée	0.025	0,0075
	7006	Verre des nos 7003, 7004 ou 7005, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières:		
3502	7006 00 10	Verre d'optique	0.025	0,0075
3503	7006 00 90	autre	0.025	0,0075
	7007	Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contrecollées:		
3504	7007 11 10	de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et les tracteurs	0.025	0,0075
3505	7007 11 90	autres	0.025	0,0075
3506		Autres:	0.025	0,0075
3507	7007 19 10	émaillés	0.025	0,0075
3508	7007 19 20	colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante	0.025	0,0075
3509	7007 19 80	autres	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3510	7007 21 20	de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et les tracteurs	0.025	0,0075
3511	7007 21 80	autres	0.025	0,0075
3512	7007 29 00	autres	0.025	0,0075
	7008	Vitrages isolants à parois multiples:		
3513	7008 00 20	colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante	0.025	0,0075
3514	7008 00 81	formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide	0.025	0,0075
3515	7008 00 89	autres	0.025	0,0075
	7009	Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs:		
3516	7009 10 00	Miroirs rétroviseurs pour véhicules	0.025	0,0075
3517	7009 91 00	non encadrés	0.025	0,0075
3518	7009 92 00	encadrés	0.025	0,0075
	7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre:		
3519	7010 10 00	Ampoules	0.025	0,0075
3520	7010 20 00	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture.	0.025	0,0075
3521	7010 90 10	Bocaux à stériliser	0.025	0,0075
3522	7010 90 21	obtenus à partir d'un tube de verre	0.025	0,0075
3523	7010 90 31	de 2,5 l ou plus	0.025	0,0075
3524	7010 90 41	de 1 l ou plus	0.025	0,0075
3525	7010 90 43	excédant 0,33 l mais inférieure à 1 l	0.025	0,0075
3526	7010 90 45	0,15 l ou plus mais n'excédant pas 0,33 l	0.025	0,0075
3527	7010 90 47	de moins de 0,15 l	0.025	0,0075
3528	7010 90 51	de 1 l ou plus	0.025	0,0075
3529	7010 90 53	excédant 0,33 l mais inférieure à 1 l	0.025	0,0075
3530	7010 90 55	0,15 l ou plus mais n'excédant pas 0,33 l	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3531	7010 90 57	de moins de 0,15 l	0.025	0,0075
3532	7010 90 61	de 0,25 l ou plus	0.025	0,0075
3533	7010 90 67	de moins de 0,25 l	0.025	0,0075
3534	7010 90 71	excédant 0,055 l	0.025	0,0075
3535	7010 90 79	n'excédant pas 0,055 l	0.025	0,0075
3536	7010 90 91	en verre non coloré	0.025	0,0075
3537	7010 90 99	en verre coloré	0.025	0,0075
	7011	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou similaires:		
3538	7011 10 00	pour l'éclairage électrique	0.025	0,0075
3539	7011 20 00	pour tubes cathodiques	0.025	0,0075
3540	7011 90 00	autres	0.025	0,0075
	7013	Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires,		
3541	7013 10 00	Objets en vitrocérame	0.025	0,0075
3542	7013 22 10	cueilli à la main	0.025	0,0075
3543	7013 22 90	cueilli mécaniquement	0.025	0,0075
3544	7013 28 10	cueilli à la main	0.025	0,0075
3545	7013 28 90	cueilli mécaniquement	0.025	0,0075
3546	7013 33 11	taillés ou autrement décorés	0.025	0,0075
3547	7013 33 19	autres	0.025	0,0075
3548	7013 33 91	taillés ou autrement décorés	0.025	0,0075
3549	7013 33 99	autres	0.025	0,0075
3550	7013 37 10	en verre trempé	0.025	0,0075
3551	7013 37 51	taillés ou autrement décorés	0.025	0,0075
3552	7013 37 59	autres.	0.025	0,0075
3553	7013 37 91	taillés ou autrement décorés	0.025	0,0075
3554	7013 37 99	autres.	0.025	0,0075
3555	7013 41 10	cueilli à la main	0.025	0,0075
3556	7013 41 90	cueilli mécaniquement	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3557	7013 42 00	en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par kelvin entre 0 °C et 300 °C	0.025	0,0075
3558	7013 49 10	en verre trempé	0.025	0,0075
3559	7013 49 91	cueilli à la main	0.025	0,0075
3560	7013 49 99	cueilli mécaniquement	0.025	0,0075
3561	7013 91 10	cueilli à la main	0.025	0,0075
3562	7013 91 90	cueilli mécaniquement	0.025	0,0075
3563	7013 99 00	autres	0.025	0,0075
	7014			
3564	7014 00 00	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du no 7015), non travaillés optiquement	0.025	0,0075
	7015	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement ; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres:		
3565	7015 10 00	Verres de lunetterie médicale	0.025	0,0075
3566	7015 90 00	autres	0.025	0,0075
	7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction ; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires ; verres assemblés en vitraux ; verre dit « multicellulaire » ou verre « mousse » en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes simi		
3567	7016 10 00	Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	0.025	0,0075
3568	7016 90 10	Verres assemblés en vitraux	0.025	0,0075
3569	7016 90 40	Pavés et briques, pour le bâtiment ou la construction	0.025	0,0075
3570	7016 90 70	autres	0.025	0,0075
	7017	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée:		
3571	7017 10 00	en quartz ou en autre silice fondus	0.025	0,0075
3572	7017 20 00	en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par kelvin entre 0 °C et 300 °C	0.025	0,0075
3573	7017 90 00	autre	0.025	0,0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	7018	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie ; yeux en verre autres que de prothèse ; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie ; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm		
3574	7018 10 11	taillées et polies mécaniquement	0.025	0,0075
3575	7018 10 19	autres	0.025	0,0075
3576	7018 10 30	Imitations de perles fines ou de culture	0.025	0,0075
3577	7018 10 51	taillées et polies mécaniquement	0.025	0,0075
3578	7018 10 59	autres	0.025	0,0075
3579	7018 10 90	autres	0.025	0,0075
3580	7018 20 00	Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	0.025	0,0075
3581	7018 90 10	Yeux en verre ; objets de verroterie	0.025	0,0075
3582	7018 90 90	autres	0.025	0,0075
	7019	Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces matières		
3583	7019 11 00	Fils coupés (choppedstrands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	0.025	0,0075
3584	7019 12 00	Stratifils (rovings)	0.025	0,0075
3585	7019 19 10	de filaments	0.025	0,0075
3586	7019 19 90	en fibres discontinues	0.025	0,0075
3587	7019 31 00	Mats	0.025	0,0075
3588	7019 32 00	Voiles	0.025	0,0075
3589	7019 39 00	autres	0.025	0,0075
3590	7019 40 00	Tissus de stratifils (rovings)	0.025	0,0075
3591	7019 51 00	d'une largeur n'excédant pas 30 cm	0.025	0,0075
3592	7019 52 00	d'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m ² , de filaments titrant en fils simples	0.025	0,0075
3593	7019 59 00	autres	0.025	0,0075
3594	7019 90 00	autres	0.025	0,0075
	7020	Autres ouvrages en verre:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3595	7020 00 05	Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semi-conductrices.	0.025	0,0075
3596	7020 00 07	non finies	0.025	0,0075
3597	7020 00 08	finies	0.025	0,0075
3598	7020 00 10	en quartz ou en autre silice fondus	0.025	0,0075
3599	7020 00 30	en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 × 10 ⁻⁶ par kelvin entre 0 °C et 300 °C	0.025	0,0075
3600	7020 00 80	autres	0.025	0,0075
6.13.27 Fonte, fer et acier				
	7201	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires:		
3601	7201 10 11	d'une teneur en silicium n'excédant pas 1 %	0.25	0.075
3602	7201 10 19	d'une teneur en silicium excédant 1 %	0.25	0.075
3603	7201 10 30	contenant en poids de 0,1 % inclus à 0,4 % exclu de manganèse	0.25	0.075
3604	7201 10 90	contenant en poids moins de 0,1 % de manganèse	0.25	0.075
3605	7201 20 00	Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	0.25	0.075
3606	7201 50 10	Fontes brutes alliées contenant en poids de 0,3 % inclus à 1 % inclus de titane et de 0,5 % inclus à 1 % inclus de vanadium	0.25	0.075
3607	7201 50 90	autres	0.25	0.075
	7202	Ferro-alliages		
3608	7202 11 20	d'une granulométrie n'excédant pas 5 mm et d'une teneur en poids de manganèse excédant 65 %	0.25	0.075
3609	7202 11 80	Autres	0.25	0.075
3610	7202 19 00	Autre	0.25	0.075
3611	7202 21 00	contenant en poids plus de 55 % de silicium	0.25	0.075
3612	7202 29 10	contenant en poids 4 % ou plus mais pas plus de 10 % de magnésium	0.25	0.075
3613	7202 29 90	autre	0.25	0.075
3614	7202 30 00	Ferrosilicomanganèse	0.25	0.075
3615	7202 41 10	contenant en poids plus de 4 % mais pas plus de 6 % de carbone	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3616	7202 41 90	contenant en poids plus de 6 % de carbone	0.25	0.075
3617	7202 49 10	contenant en poids 0,05 % ou moins de carbone	0.25	0.075
3618	7202 49 50	contenant en poids plus de 0,05 % mais pas plus de 0,5 % de carbone	0.25	0.075
3619	7202 49 90	contenant en poids plus de 0,5 % mais pas plus de 4 % de carbone	0.25	0.075
3620	7202 50 00	Ferrosilicochrome	0.25	0.075
3621	7202 60 00	Ferronickel	0.25	0.075
3622	7202 70 00	Ferromolybdène	0.25	0.075
3623	7202 80 00	Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	0.25	0.075
3624	7202 91 00	Ferrotitane et ferrosilicotitane	0.25	0.075
3625	7202 92 00	Ferrovandium	0.25	0.075
3626	7202 93 00	Ferroniobium	0.25	0.075
3627	7202 99 10	Ferrophosphore	0.25	0.075
3628	7202 99 30	Ferrosilicomagnésium	0.25	0.075
3629	7202 99 80	autres.	0.25	0.075
	7203	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires ; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires:		
3630	7203 10 00	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	0.25	0.075
3631	7203 90 00	Autres	0.25	0.075
	7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles) ; déchets lingotés en fer ou en acier:		
3632	7204 10 00	Déchets et débris de fonte	0.25	0.075
3633	7204 21 10	contenant en poids 8 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3634	7204 21 90	autres	0.25	0.075
3635	7204 29 00	Autres	0.25	0.075
3636	7204 30 00	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	0.25	0.075
3637	7204 41 10	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles	0.25	0.075
3638	7204 41 91	en paquets	0.25	0.075
3639	7204 41 99	autres	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3640	7204 49 10	déchiquetés	0.25	0.075
3641	7204 49 30	en paquets	0.25	0.075
3642	7204 49 90	autres	0.25	0.075
3643	7204 50 00	Déchets lingotés	0.25	0.075
	7205	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier:		
3644	7205 10 00	Grenailles	0.25	0.075
3645	7205 21 00	d'aciers alliés	0.25	0.075
3646	7205 29 00	autres	0.25	0.075
	7206	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires,		
3647	7206 10 00	Lingots	0.25	0.075
3648	7206 90 00	autres	0.25	0.075
	7207	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés:		
3649	7207 11 11	en aciers de décolletage	0.25	0.075
3650	7207 11 14	d'une épaisseur n'excédant pas 130 mm	0.25	0.075
3651	7207 11 16	d'une épaisseur excédant 130 mm	0.25	0.075
3652	7207 11 90	forgés	0.25	0.075
3653	7207 12 10	laminés ou obtenus par coulée continue	0.25	0.075
3654	7207 12 90	forgés	0.25	0.075
3655	7207 19 12	laminés ou obtenus par coulée continue	0.25	0.075
3656	7207 19 19	forgés	0.25	0.075
3657	7207 19 80	autres	0.25	0.075
3658	7207 20 11	en aciers de décolletage	0.25	0.075
3659	7207 20 15	0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0.25	0.075
3660	7207 20 17	0,6 % ou plus de carbone	0.25	0.075
3661	7207 20 19	forgés	0.25	0.075
3662	7207 20 32	laminés ou obtenus par coulée continue	0.25	0.075
3663	7207 20 39	forgés	0.25	0.075
3664	7207 20 52	laminés ou obtenus par coulée continue	0.25	0.075
3665	7207 20 59	forgés	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3666	7207 20 80	autres	0.25	0.075
	7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus:		
3661	7208 10 00	enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	0.25	0.075
3662	7208 25 00	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.25	0.075
3663	7208 26 00	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.25	0.075
3664	7208 27 00	d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.25	0.075
3665	7208 36 00	d'une épaisseur excédant 10 mm	0.25	0.075
3666	7208 37 00	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.25	0.075
3667	7208 38 00	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.25	0.075
3668	7208 39 00	d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.25	0.075
3669	7208 40 00	non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief.	0.25	0.075
3670	7208 51 20	d'une épaisseur excédant 15 mm	0.25	0.075
3671	7208 51 91	de 2 050 mm ou plus	0.25	0.075
3672	7208 51 98	inférieure à 2 050 mm	0.25	0.075
3673	7208 52 10	laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm	0.25	0.075
3674	7208 52 91	de 2 050 mm ou plus	0.25	0.075
3675	7208 52 99	inférieure 2 050 mm	0.25	0.075
3676	7208 53 10	laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm d'une épaisseur de 4 mm ou plus	0.25	0.075
3677	7208 53 90	autres	0.25	0.075
3678	7208 54 00	d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.25	0.075
3679	7208 90 20	perforés	0.25	0.075
3680	7208 90 80	autres	0.25	0.075
	7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3681	7209 15 00	d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0.25	0.075
3682	7209 16 10	dits «magnétiques»	0.25	0.075
3683	7209 16 90	autres	0.25	0.075
3684	7209 17 10	dits «magnétiques»	0.25	0.075
3685	7209 17 90	autres	0.25	0.075
3686	7209 18 10	dits «magnétiques»	0.25	0.075
3687	7209 18 91	d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus mais inférieure à 0,5 mm	0.25	0.075
3688	7209 18 99	d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm	0.25	0.075
3689	7209 25 00	d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0.25	0.075
3690	7209 26 10	dits «magnétiques»	0.25	0.075
3691	7209 26 90	autres	0.25	0.075
3692	7209 27 10	dits «magnétiques»	0.25	0.075
3693	7209 27 90	autres	0.25	0.075
3694	7209 28 10	dits «magnétiques»	0.25	0.075
3695	7209 28 90	autres	0.25	0.075
3696	7209 90 20	perforés	0.25	0.075
3697	7209 90 80	autres	0.25	0.075
	7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus:		
3698	7210 11 00	d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	0.25	0.075
3699	7210 12 20	Fer-blanc	0.25	0.075
3700	7210 12 80	autres	0.25	0.075
3701	7210 20 00	plombés, y compris le fer terné	0.25	0.075
3702	7210 30 00	zingués électrolytiquement	0.25	0.075
3703	7210 41 00	ondulés	0.25	0.075
3704	7210 49 00	autres	0.25	0.075
3705	7210 50 00	revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	0.25	0.075
3706	7210 61 00	revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc.	0.25	0.075
3707	7210 69 00	autres	0.25	0.075
3708	7210 70 10	Fer-blanc, verni ; produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3709	7210 70 80	autres	0.25	0.075
3710	7210 90 30	plaqués	0.25	0.075
3711	7210 90 40	étamés et imprimés	0.25	0.075
3712	7210 90 80	autres	0.25	0.075
	7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus:		
3713	7211 13 00	laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	0.25	0.075
3714	7211 14 00	autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.25	0.075
3715	7211 19 00	autres	0.25	0.075
3716	7211 23 20	dits «magnétiques»	0.25	0.075
3717	7211 23 30	d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus	0.25	0.075
3718	7211 23 80	d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm	0.25	0.075
3719	7211 29 00	autres	0.25	0.075
3720	7211 90 20	perforés	0.25	0.075
3721	7211 90 80	autres	0.25	0.075
	7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus:		
3722	7212 10 10	Fer-blanc, simplement traité à la surface	0.25	0.075
3723	7212 10 90	autres	0.25	0.075
3724	7212 20 00	zingués électrolytiquement	0.25	0.075
3725	7212 30 00	autrement zingués	0.25	0.075
3726	7212 40 20	Fer-blanc, simplement verni ; produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	0.25	0.075
3727	7212 40 80	autres	0.25	0.075
3728	7212 50 20	revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome	0.25	0.075
3729	7212 50 30	chromés ou nickelés	0.25	0.075
3730	7212 50 40	cuivrés	0.25	0.075
3731	7212 50 61	revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	0.25	0.075
3732	7212 50 69	autres	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3733	7212 50 90	autres	0.25	0.075
3734	7212 60 00	plaqués	0.25	0.075
	7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés:		
3735	7213 10 00	comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	0.25	0.075
3736	7213 20 00	autres, en aciers de décolletage	0.25	0.075
3737	7213 91 10	du type utilisé pour armature pour béton	0.25	0.075
3738	7213 91 20	du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques	0.25	0.075
3739	7213 91 41	contenant en poids 0,06 % ou moins de carbone	0.25	0.075
3740	7213 91 49	contenant en poids plus de 0,06 % mais moins de 0,25 % de carbone	0.25	0.075
3741	7213 91 70	contenant en poids 0,25 % ou plus mais pas plus de 0,75 % de carbone	0.25	0.075
3742	7213 91 90	contenant en poids plus de 0,75 % de carbone	0.25	0.075
3743	7213 99 10	contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0.25	0.075
3744	7213 99 90	contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	0.25	0.075
	7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage:		
3745	7214 10 00	forgées	0.25	0.075
3746	7214 20 00	comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	0.25	0.075
3747	7214 30 00	autres, en aciers de décolletage	0.25	0.075
3748	7214 91 10	contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0.25	0.075
3749	7214 91 90	contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	0.25	0.075
3750	7214 99 10	du type utilisé pour armature pour béton	0.25	0.075
3751	7214 99 31	égal ou supérieur à 80 mm	0.25	0.075
3752	7214 99 39	inférieur à 80 mm	0.25	0.075
3753	7214 99 50	autres	0.25	0.075
3754	7214 99 71	égal ou supérieur à 80 mm	0.25	0.075
3755	7214 99 79	inférieur à 80 mm	0.25	0.075
3756	7214 99 95	autres	0.25	0.075
	7215	Autres barres en fer ou en aciers non alliés:	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3757	7215 10 00	en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	0.25	0.075
3758	7215 50 11	de section rectangulaire	0.25	0.075
3759	7215 50 19	autres	0.25	0.075
3760	7215 50 80	contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	0.25	0.075
3761	7215 90 00	autres	0.25	0.075
	7216	Profils en fer ou en aciers non alliés:		
3762	7216 10 00	Profils en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm.	0.25	0.075
3763	7216 21 00	Profils en L	0.25	0.075
3764	7216 22 00	Profils en T	0.25	0.075
3765	7216 31 10	d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm	0.25	0.075
3766	7216 31 90	d'une hauteur excédant 220 mm	0.25	0.075
3767	7216 32 11	à ailes à faces parallèles	0.25	0.075
3768	7216 32 19	autres	0.25	0.075
3769	7216 32 91	à ailes à faces parallèles	0.25	0.075
3772	7216 33 90	d'une hauteur excédant 180 mm	0.25	0.075
3773	7216 40 10	Profils en L	0.25	0.075
3774	7216 40 90	Profils en T	0.25	0.075
3775	7216 50 10	d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté n'excède pas 80 mm	0.25	0.075
3776	7216 50 91	Plats à boudins (à bourrelets)	0.25	0.075
3777	7216 50 99	autres	0.25	0.075
3778	7216 61 10	Profils en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert	0.25	0.075
3779	7216 61 90	autres	0.25	0.075
3780	7216 69 00	autres	0.25	0.075
3781	7216 91 10	Tôles nervurées	0.25	0.075
3782	7216 91 80	autres	0.25	0.075
3783	7216 99 00	autres	0.25	0.075
	7217	Fils en fer ou en aciers non alliés:		
3784	7217 10 10	dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3785	7217 10 31	comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	0.25	0.075
3786	7217 10 39	autres	0.25	0.075
3787	7217 10 50	contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0.25	0.075
3788	7217 10 90	contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0.25	0.075
3789	7217 20 10	dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	0.25	0.075
3790	7217 20 30	dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm	0.25	0.075
3791	7217 20 50	contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0.25	0.075
3792	7217 20 90	contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0.25	0.075
3793	7217 30 41	cuvrés	0.25	0.075
3794	7217 30 49	autres	0.25	0.075
3795	7217 30 50	contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0.25	0.075
3796	7217 30 90	contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0.25	0.075
3797	7217 90 20	contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0.25	0.075
3798	7217 90 50	contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0.25	0.075
3799	7217 90 90	contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0.25	0.075
	7218	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires ; demi-produits en aciers inoxydables:		
3800	7218 10 00	Lingots et autres formes primaires	0.25	0.075
3801	7218 91 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3802	7218 91 80	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3803	7218 99 11	laminés ou obtenus par coulée continue	0.25	0.075
3804	7218 99 19	forgés	0.25	0.075
3805	7218 99 20	laminés ou obtenus par coulée continue	0.25	0.075
3806	7218 99 80	forgés	0.25	0.075
	7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus:		
3807	7219 11 00	d'une épaisseur excédant 10 mm	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3808	7219 12 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3809	7219 12 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3810	7219 13 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3811	7219 13 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3812	7219 14 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3813	7219 14 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3814	7219 21 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3815	7219 21 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3816	7219 22 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3817	7219 22 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3818	7219 23 00	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais infér. à 4,75 mm	0.25	0.075
3819	7219 24 00	d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.25	0.075
3820	7219 31 00	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.25	0.075
3821	7219 32 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3822	7219 32 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3823	7219 33 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3824	7219 33 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3825	7219 34 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3826	7219 34 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3827	7219 35 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3828	7219 35 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3829	7219 90 20	perforés	0.25	0.075
3830	7219 90 80	autres	0.25	0.075
	7220	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm:		
3831	7220 11 00	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.25	0.075
3832	7220 12 00	d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0.25	0.075
3833	7220 20 21	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3834	7220 20 29	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3835	7220 20 41	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3836	7220 20 49	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3837	7220 20 81	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3838	7220 20 89	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3839	7220 90 20	perforés	0.25	0.075
3840	7220 90 80	autres	0.25	0.075
	7221	Fil machine en aciers inoxydables:		
3841	7221 00 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3842	7221 00 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
	7222	Barres et profilés en aciers inoxydables:		
3843	7222 11 11	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3844	7222 11 19	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3845	7222 11 81	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3846	7222 11 89	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3847	7222 19 10	contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3848	7222 19 90	contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3849	7222 20 11	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3850	7222 20 19	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3851	7222 20 21	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3852	7222 20 29	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3853	7222 20 31	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3854	7222 20 39	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3855	7222 20 81	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3856	7222 20 89	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3857	7222 30 51	2,5 % ou plus de nickel	0.25	0.075
3858	7222 30 91	moins de 2,5 % de nickel	0.25	0.075
3859	7222 30 97	autres	0.25	0.075
3860	7222 40 10	simplement laminés ou filés à chaud	0.25	0.075
3861	7222 40 50	simplement obtenus ou parachevés à froid	0.25	0.075
3862	7222 40 90	autres	0.25	0.075
	7223	Fils en aciers inoxydables		
3863	7223 00 11	contenant en poids 28 % ou plus de nickel mais pas plus de 31 % et 20 % ou plus mais pas plus de 22 % de chrome	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3864	7223 00 19	autres	0.25	0.075
3865	7223 00 91	contenant en poids 13 % ou plus mais pas plus de 25 % de chrome et 3,5 % ou plus mais pas plus de 6 % d'aluminium	0.25	0.075
3866	7223 00 99	autres	0.25	0.075
	7224	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires ; demi-produits en autres aciers alliés:		
3867	7224 10 10	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3868	7224 10 90	autres	0.25	0.075
3869	7224 90 02	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3870	7224 90 03	en aciers à coupe rapide	0.25	0.075
3871	7224 90 05	contenant en poids 0,7 % ou moins de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 1,2 % de manganèse et 0,6 % ou plus mais pas plus de 2,3 % de silicium ; contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du présent chapitre	0.25	0.075
3872	7224 90 07	Autres	0.25	0.075
3873	7224 90 14	Autres	0.25	0.075
3874	7224 90 18	Forgés	0.25	0.075
3875	7224 90 31	contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	0.25	0.075
3876	7224 90 38	Autres	0.25	0.075
3877	7224 90 90	Forgés	0.25	0.075
	7225	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus:		
3878	7225 11 00	à grains orientés	0.25	0.075
3879	7225 19 10	laminés à chaud	0.25	0.075
3880	7225 19 90	laminés à froid	0.25	0.075
3881	7225 30 10	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3882	7225 30 30	en aciers à coupe rapide	0.25	0.075
3883	7225 30 90	Autres	0.25	0.075
3884	7225 40 12	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3885	7225 40 15	en aciers à coupe rapide	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3886	7225 40 40	d'une épaisseur excédant 10 mm	0.25	0.075
3887	7225 40 60	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.25	0.075
3888	7225 40 90	d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0.25	0.075
3889	7225 50 20	en aciers à coupe rapide	0.25	0.075
3890	7225 50 80	autres	0.25	0.075
3891	7225 91 00	zingués électrolytiquement	0.25	0.075
3892	7225 92 00	autrement zingués	0.25	0.075
3893	7225 99 00	Autres	0.25	0.075
	7226	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm:		
3894	7226 11 00	à grains orientés	0.25	0.075
3895	7226 19 10	simplement laminés à chaud	0.25	0.075
3896	7226 19 80	autres	0.25	0.075
3897	7226 20 00	en aciers à coupe rapide	0.25	0.075
3898	7226 91 20	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3899	7226 91 91	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.25	0.075
3900	7226 91 99	d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0.25	0.075
3901	7226 92 00	simplement laminés à froid	0.25	0.075
3902	7226 99 10	zingués électrolytiquement	0.25	0.075
3903	7226 99 30	autrement zingués	0.25	0.075
3904	7226 99 70	autres	0.25	0.075
	7227	Fil machine en autres aciers alliés:		
3905	7227 10 00	en aciers à coupe rapide	0.25	0.075
3906	7227 20 00	en aciers silicomanganeux	0.25	0.075
3907	7227 90 10	contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du présent chapitre	0.25	0.075
3908	7227 90 50	contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	0.25	0.075
3909	7227 90 95	autres	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	7228	Barres et profilés en autres aciers alliés ; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés:		
3910	7228 10 20	simplement laminées ou filées à chaud ; laminées ou filées à chaud, simplement plaquées	0.25	0.075
3911	7228 10 50	Forgées	0.25	0.075
3912	7228 10 90	autres	0.25	0.075
3913	7228 20 10	de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	0.25	0.075
3914	7228 20 91	simplement laminées ou filées à chaud ; laminées ou filées à chaud, simplement plaquées	0.25	0.075
3915	7228 20 99	Autres	0.25	0.075
3916	7228 30 20	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3917	7228 30 41	de section circulaire, d'un diamètre de 80 mm ou plus	0.25	0.075
3918	7228 30 49	autres	0.25	0.075
3919	7228 30 61	80 mm ou plus	0.25	0.075
3920	7228 30 69	inférieur à 80 mm	0.25	0.075
3921	7228 30 70	de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	0.25	0.075
3922	7228 30 89	autres	0.25	0.075
3923	7228 40 10	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3924	7228 40 90	autres	0.25	0.075
3925	7228 50 20	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3926	7228 50 40	contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène.	0.25	0.075
3927	7228 50 61	80 mm ou plus	0.25	0.075
3928	7228 50 69	inférieur à 80 mm	0.25	0.075
3929	7228 50 80	Autres	0.25	0.075
3930	7228 60 20	en aciers pour outillage	0.25	0.075
3931	7228 60 80	autres	0.25	0.075
3932	7228 70 10	simplement laminés ou filés à chaud	0.25	0.075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3933	7228 70 90	Autres	0.25	0.075
3934	7228 80 00	Barres creuses pour le forage	0.25	0.075
	7229	Fils en autres aciers alliés:		
3935	7229 20 00	en aciers silicomanganeux	0.25	0.075
3936	7229 90 20	en aciers à coupe rapide	0.25	0.075
3937	7229 90 50	contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène.	0.25	0.075
3938	7229 90 90	Autres	0.25	0.075
6.14.ETAIN ET OUVRAGES EN ETAIN				
6.14.1.Ouvrages divers en métaux communs				
	8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques ; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection:		
3939	8311 10 00	Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	0.025	0.0075
3940	8311 20 00	Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	0.025	0.0075
3941	8311 30 00	Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	0.025	0.0075
3942	8311 90 00	Autres	0.025	0.0075
6.14.2.Piles batteries, téléphones, autres appareils et accessoires				
	8506	Piles et batteries de piles électriques		
3943	8506 10 11	Piles cylindriques	0.033	0.0099
3944	8506 10 18	Autres	0.033	0.0099
3945	8506 10 91	Piles cylindriques	0.033	0.0099
3946	8506 10 98	Autres	0.033	0.0099
3947	8506 30 00	à l'oxyde de mercure	0.033	0.0099
3948	8506 40 00	à l'oxyde d'argent	0.033	0.0099
3949	8506 50 10	Piles cylindriques	0.033	0.0099
3950	8506 50 30	Piles bouton	0.033	0.0099

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3951	8506 50 90	Autres	0.033	0.0099
3952	8506 60 00	à l'air-zinc	0.033	0.0099
3953	8506 80 05	Batteries sèches au zinc-carbure d'une tension de 5,5 V ou plus mais n'excédant pas 6,5 V	0.033	0.0099
3954	8506 80 80	Autres	0.033	0.0099
3955	8506 90 00	Parties	0.033	0.0099
	8507	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire:		
3956	8507 10 20	fonctionnant avec électrolyte liquide	0.033	0.0099
3957	8507 10 80	Autres	0.033	0.0099
3958	8507 20 20	fonctionnant avec électrolyte liquide	0.033	0.0099
3959	8507 20 80	Autres	0.033	0.0099
3960	8507 30 20	hermétiquement fermés	0.033	0.0099
3961	8507 30 80	Autres	0.033	0.0099
3962	8507 40 00	au nickel-fer	0.033	0.0099
3963	8507 50 00	au nickel-hydrure métallique	0.033	0.0099
3964	8507 60 00	au lithium-ion	0.033	0.0099
3965	8507 80 00	autres accumulateurs	0.033	0.0099
3966	8507 90 30	Séparateurs	0.033	0.0099
3967	8507 90 90	Autres	0.033	0.0099
	8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu)		
3968	8517 11 00	Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil	0.033	0.0099
3969	8517 12 00	Téléphones pour réseaux cellulaires et pr autres réseaux sans fil	0.033	0.0099
3970	8517 18 00	Autres	0.033	0.0099
3971	8517 61 00	Stations de base	0.033	0.0099

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3972	8517 62 00	Appareils pour la réception, la conversion et l'émission, la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	0.033	0.0099
3973	8517 69 10	Visiophones	0.033	0.0099
3974	8517 69 20	Interphones	0.033	0.0099
3975	8517 69 30	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	0.033	0.0099
3976	8517 69 90	Autres	0.033	0.0099
3977	8517 70 00	Parties	0.033	0.0099
	8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits «phares et projecteurs scellés» et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges ; lampes à arc ; lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED):		
3978	8539 10 00	Articles dits «phares et projecteurs scellés»	0.033	0.0099
3979	8539 21 30	des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	0.033	0.0099
3980	8539 21 92	excédant 100 V	0.033	0.0099
3981	8539 21 98	n'excédant pas 100 V	0.033	0.0099
3982	8539 22 10	à réflecteurs	0.033	0.0099
3983	8539 22 90	autres	0.033	0.0099
3984	8539 29 30	des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	0.033	0.0099
3985	8539 29 92	excédant 100 V	0.033	0.0099
3986	8539 29 98	n'excédant pas 100 V	0.033	0.0099
3987	8539 31 10	à deux culots	0.033	0.0099
3988	8539 31 90	Autres	0.033	0.0099
3989	8539 32 20	à vapeur de mercure ou de sodium	0.033	0.0099
3990	8539 32 90	à halogénure métallique	0.033	0.0099
3991	8539 39 20	Lampes fluorescentes à cathode froide (CCFL) pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat	0.033	0.0099
3992	8539 39 80	Autres	0.033	0.0099
3993	8539 41 00	Lampes à arc	0.033	0.0099
3994	8539 49 00	Autres	0.033	0.0099

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
3995	8539 50 00	Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)	0.033	0.0099
3996	8539 90 10	Culots	0.033	0.0099
3997	8539 90 90	Autres	0.033	0.0099
	8548	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques ; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage ; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre:		
3998	8548 10 10	Piles et batteries de piles électriques hors d'usage	0.033	0.0099
3999	8548 10 21	Accumulateurs au plomb	0.033	0.0099
4000	8548 10 29	Autres	0.033	0.0099
4001	8548 10 91	contenant du plomb	0.033	0.0099
4002	8548 10 99	Autres	0.033	0.0099
4003	8548 90 20	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que, par exemple, les piles (stack) D-RAM et modules	0.033	0.0099
4004	8548 90 30	Unités de rétroéclairage à diodes électroluminescentes (DEL), qui sont des sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et d'autres composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection et conçues pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à cristaux liquides (LCD)	0.033	0.0099
4005	8548 90 90	Autres	0.033	0.0099
6.15. INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX ; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS				
6.15.1. Instruments et appareils médico-chirurgicaux				
	9001	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques ; câbles de fibres optiques autres que ceux du no 8544 ; matières polarisantes en feuilles ou en plaques ; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:		
4006	9001 10 10	Câbles conducteurs d'images	0.015	0.0045
4007	9001 10 90	autres	0.015	0.0045
4008	9001 20 00	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	0.015	0.0045
4009	9001 30 00	Verres de contact	0.015	0.0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4010	9001 40 20	non correcteurs	0.015	0.0045
4011	9001 40 41	unifocaux	0.015	0.0045
4012	9001 40 49	autres	0.015	0.0045
4013	9001 40 80	autres	0.015	0.0045
4014	9001 50 20	non correcteurs	0.015	0.0045
4015	9001 50 41	unifocaux	0.015	0.0045
4016	9001 50 49	autres	0.015	0.0045
4017	9001 50 80	autres	0.015	0.0045
4018	9001 90 00	autres	0.015	0.0045
	9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:		
4019	9002 11 00	pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photo graphiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	0.015	0.0045
4020	9002 19 00	autres	0.015	0.0045
4021	9002 20 00	Filtres	0.015	0.0045
4022	9002 90 00	autres	0.015	0.0045
	9003	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties:		
4023	9003 11 00	en matières plastiques	0.015	0.0045
4024	9003 19 00	en autres matières	0.015	0.0045
4025	9003 90 00	Parties	0.015	0.0045
	9004	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires:		
4026	9004 10 10	avec verres travaillés optiquement	0.015	0.0045
4027	9004 10 91	avec verres en matières plastiques	0.015	0.0045
4028	9004 10 99	autres	0.015	0.0045
4029	9004 90 10	avec verres en matières plastiques	0.015	0.0045
4030	9004 90 90	autres	0.015	0.0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9005	Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis ; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie:		
4031	9005 10 00	Jumelles	0.015	0.0045
4032	9005 80 00	autres instruments	0.015	0.0045
4033	9005 90 00	Parties et accessoires (y compris les bâtis)	0.015	0.0045
	9006	Appareils photographiques ; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie,		
4034	9006 30 00	Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous- marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	0.015	0.0045
4035	9006 40 00	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	0.015	0.0045
4036	9006 51 00	à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	0.015	0.0045
4037	9006 52 00	autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	0.015	0.0045
4038	9006 53 10	Appareils photographiques jetables	0.015	0.0045
4039	9006 53 80	autres	0.015	0.0045
4040	9006 59 00	autres	0.015	0.0045
4041	9006 61 00	Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits « flashes électroniques »)	0.015	0.0045
4042	9006 69 00	autres	0.015	0.0045
4043	9006 91 00	d'appareils photographiques	0.015	0.0045
4044	9006 99 00	autres	0.015	0.0045
	9007	Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son:		
4045	9007 10 00	Caméras	0.015	0.0045
4046	9007 20 00	Projecteurs	0.015	0.0045
4047	9007 91 00	de caméras	0.015	0.0045
4048	9007 92 00	de projecteurs	0.015	0.0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9008	Projecteurs d'images fixes ; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction		
4049	9008 50 00	Projecteurs et appareils d'agrandissement ou de réduction	0.015	0.0045
4050	9008 90 00	Parties et accessoires	0.015	0.0045
	9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre ; négatoscopes ; écrans pour projections:		
4051	9010 10 00	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	0.015	0.0045
4052	9010 50 00	autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques ; négatoscopes	0.015	0.0045
4053	9010 60 00	Écrans pour projections	0.015	0.0045
4054	9010 90 20	des appareils et matériel relevant des sous-positions 9010 50 00 ou 9010 60 00	0.015	0.0045
4055	9010 90 80	autres	0.015	0.0045
	9011	Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou		
4056	9011 10 00	Microscopes stéréoscopiques	0.015	0.0045
4057	9011 20 10	Microscopes pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	0.015	0.0045
4058	9011 20 90	autres	0.015	0.0045
4059	9011 80 00	autres microscopes	0.015	0.0045
4060	9011 90 00	Parties et accessoires	0.015	0.0045
	9012	Microscopes autres qu'optiques ; diffractographes:		
4061	9012 10 00	Microscopes autres qu'optiques ; diffractographes	0.015	0.0045
4062	9012 90 00	Parties et accessoires	0.015	0.0045
	9013	Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs ; lasers, autres que les diodes laser ; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4063	9013 10 10	Lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	0.015	0.0045
4064	9013 10 90	autres	0.015	0.0045
4065	9013 20 00	Lasers, autres que les diodes laser	0.015	0.0045
4066	9013 80 20	Dispositifs à cristaux liquides à matrice active	0.015	0.0045
4067	9013 80 30	autres	0.015	0.0045
4068	9013 80 90	autres	0.015	0.0045
4069	9013 90 05	de lunettes de visée pour armes et de périscopes	0.015	0.0045
4070	9013 90 10	de dispositifs à cristaux liquides (LCD)	0.015	0.0045
4071	9013 90 80	autres	0.015	0.0045
	9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels:		
4072	9018 11 00	Électrocardiographes	0.50	0.15
4073	9018 12 00	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	0.50	0.15
4074	9018 13 00	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	0.50	0.15
4075	9018 14 00	Appareils de scintigraphie	0.50	0.15
4076	9018 19 10	Appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	0.50	0.15
4077	9018 19 90	autres	0.50	0.15
4078	9018 20 00	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	0.50	0.15
4079	9018 31 10	en matières plastiques	0.50	0.15
4080	9018 31 90	autres	0.50	0.15
4081	9018 32 10	Aiguilles tubulaires en métal	0.50	0.15
4082	9018 32 90	Aiguilles à sutures	0.50	0.15
4083	9018 39 00	autres	0.50	0.15
4084	9018 41 00	Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	0.50	0.15
4085	9018 49 10	Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	0.50	0.15
4086	9018 49 90	autres	0.50	0.15

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4087	9018 50 10	non optiques	0.50	0.15
4088	9018 50 90	optiques.	0.50	0.15
4089	9018 90 10	Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	0.50	0.15
4090	9018 90 20	Endoscopes	0.50	0.15
4091	9018 90 30	Reins artificiels	0.50	0.15
4092	9018 90 40	Appareils de diathermie	0.50	0.15
4093	9018 90 50	Appareils de transfusion et de perfusion	0.50	0.15
4094	9018 90 60	Instruments et appareils d'anesthésie	0.50	0.15
4095	9018 90 75	Appareils pour la stimulation nerveuse	0.50	0.15
4096	9018 90 84	autres	0.50	0.15
	9019	Appareils de mécanothérapie ; appareils de massage ; appareils de psychotechnie ; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respirat		
4097	9019 10 10	Vibromasseurs électriques	0.50	0.15
4098	9019 10 90	autres	0.50	0.15
4099	9019 20 10	Appareils de ventilation mécanique, capables d'assurer une ventilation invasive	0.50	0.15
4100	9019 20 20	Appareils de ventilation mécanique, non invasive	0.50	0.15
4101	9019 20 90	Autres, y compris les parties et accessoires	0.50	0.15
	9020	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible:		
4102	9020 00 10	Masques à gaz	0.50	0.15
4103	9020 00 90	Autres, y compris les parties et accessoires	0.50	0.15
	9021	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles ; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures ; articles et appareils de prothèse ; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité:		
4104	9021 10 10	Articles et appareils d'orthopédie	0.50	0.15
4105	9021 10 90	Articles et appareils pour fractures	0.50	0.15

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4106	9021 21 10	en matières plastiques	0.50	0.15
4107	9021 21 90	en autres matières	0.50	0.15
4108	9021 29 00	autres	0.50	0.15
4109	9021 31 00	Prothèses articulaires	0.50	0.15
4110	9021 39 10	Prothèses oculaires	0.50	0.15
4111	9021 39 90	autres	0.50	0.15
4112	9021 40 00	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	0.50	0.15
4113	9021 50 00	Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	0.50	0.15
4114	9021 90 10	Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds	0.50	0.15
4115	9021 90 90	autres	0.50	0.15
	9022	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement:		
4116	9022 12 00	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	0.50	0.15
4117	9022 13 00	autres, pour l'art dentaire	0.50	0.15
4118	9022 14 00	autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	0.50	0.15
4119	9022 19 00	pour autres usages	0.50	0.15
4120	9022 21 00	à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0.50	0.15
4121	9022 29 00	pour autres usages	0.50	0.15
4122	9022 30 00	Tubes à rayons X	0.50	0.15
4123	9022 90 20	parties et accessoires d'appareils à rayons X	0.50	0.15
4124	9022 90 80	autres	0.50	0.15
	9024	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple)		
4125	9024 10 20	universels et pour essais de traction	0.015	0.0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4126	9024 10 40	d'essais de dureté	0.015	0.0045
4127	9024 10 80	autres	0.015	0.0045
4128	9024 80 00	autres machines et appareils	0.015	0.0045
4129	9024 90 00	Parties et accessoires	0.015	0.0045
	9025	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux		
4130	9025 11 20	médicaux ou vétérinaires	0.015	0.0045
4131	9025 11 80	autres	0.015	0.0045
4132	9025 19 00	autres	0.015	0.0045
4133	9025 80 20	Baromètres, non combinés à d'autres instruments	0.015	0.0045
4134	9025 80 40	électroniques	0.015	0.0045
4135	9025 80 80	autres	0.015	0.0045
4136	9025 90 00	Parties et accessoires	0.015	0.0045
	9026	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur,		
4137	9026 10 21	Débitmètres	0.015	0.0045
4138	9026 10 29	autres	0.015	0.0045
4139	9026 10 81	Débitmètres	0.015	0.0045
4140	9026 10 89	autres	0.015	0.0045
4141	9026 20 20	électroniques	0.015	0.0045
4142	9026 20 40	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	0.015	0.0045
4143	9026 20 80	autres	0.015	0.0045
4144	9026 80 20	électroniques	0.015	0.0045
4145	9026 80 80	autres	0.015	0.0045
4146	9026 90 00	Parties et accessoires	0.015	0.0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9027	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple) ; instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose) ; microtomes:		
4147	9027 10 10	électroniques	0.015	0.0045
4148	9027 10 90	autres	0.015	0.0045
4149	9027 20 00	Chromatographes et appareils d'électrophorèse	0.015	0.0045
4150	9027 30 00	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles,	0.015	0.0045
4151	9027 50 00	autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	0.015	0.0045
4152	9027 80 05	Posemètres	0.015	0.0045
4153	9027 80 20	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité	0.015	0.0045
4154	9027 80 80	autres	0.015	0.0045
4155	9027 90 00	Microtomes ; parties et accessoires	0.015	0.0045
	9030	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques ; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes:		
4156	9030 10 00	Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	0.015	0.0045
4157	9030 20 00	Oscilloscopes et oscillographes	0.015	0.0045
4158	9030 31 00	Multimètres, sans dispositif enregistreur	0.015	0.0045
4159	9030 32 00	Multimètres, avec dispositif enregistreur	0.015	0.0045
4160	9030 33 20	instruments pour la mesure de la résistance	0.015	0.0045
4161	9030 33 70	autres	0.015	0.0045
4162	9030 39 00	autres, avec dispositif enregistreur	0.015	0.0045
4163	9030 40 00	autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	0.015	0.0045

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4164	9030 82 00	pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	0.015	0.0045
4165	9030 84 00	autres, avec dispositif enregistreur	0.015	0.0045
4166	9030 89 00	autres	0.015	0.0045
4167	9030 90 00	Parties et accessoires	0.015	0.0045
6.16. MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS				
6.16.1. Meubles ; mobilier médico-chirurgical ; articles de literie et similaires ; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs ; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires ; constructions préfabriquées				
	9401	Sièges (à l'exclusion de ceux du no 9402), même transformables en lits, et leurs parties:		
4168	9401 10 00	Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	0.025	0.0075
4169	9401 20 00	Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	0.025	0.0075
4170	9401 30 00	Sièges pivotants, ajustables en hauteur	0.025	0.0075
4171	9401 40 00	Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	0.025	0.0075
4172	9401 52 00	en bambou	0.025	0.0075
4173	9401 53 00	en rotin	0.025	0.0075
4174	9401 59 00	autres	0.025	0.0075
4175	9401 61 00	rembourrés	0.025	0.0075
4176	9401 69 00	autres	0.025	0.0075
4177	9401 71 00	rembourrés	0.025	0.0075
4178	9401 79 00	autres	0.025	0.0075
4179	9401 80 00	autres sièges	0.025	0.0075
4180	9401 90 10	de sièges des types utilisés pour véhicules aériens	0.025	0.0075
4181	9401 90 30	en bois	0.025	0.0075
4182	9401 90 80	autres	0.025	0.0075
	9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple) ; fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation ; parties de ces articles:		

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4183	9402 10 00	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	0.025	0.0075
4184	9402 90 00	autres	0.025	0.0075
	9403	Autres meubles et leurs parties:		
4185	9403 10 51	Bureaux	0.025	0.0075
4186	9403 10 58	autres	0.025	0.0075
4187	9403 10 91	Armoires à portes, à volets ou à clapets	0.025	0.0075
4188	9403 10 93	Armoires à tiroirs, classeurs et fichiers	0.025	0.0075
4189	9403 10 98	autres	0.025	0.0075
4190	9403 20 20	Lits	0.025	0.0075
4191	9403 20 80	autres	0.025	0.0075
4192	9403 30 11	Bureaux	0.025	0.0075
4193	9403 30 19	autres	0.025	0.0075
4194	9403 30 91	Armoires, classeurs et fichiers	0.025	0.0075
4195	9403 30 99	autres	0.025	0.0075
4196	9403 40 10	Éléments de cuisines	0.025	0.0075
4197	9403 40 90	autres	0.025	0.0075
4198	9403 50 00	Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	0.025	0.0075
4199	9403 60 10	Meubles en bois des types utilisés dans les salles à manger et de séjour	0.025	0.0075
4200	9403 60 30	Meubles en bois des types utilisés dans les magasins	0.025	0.0075
4201	9403 60 90	autres meubles en bois	0.025	0.0075
4202	9403 70 00	Meubles en matières plastiques	0.025	0.0075
4203	9403 82 00	en bambou	0.025	0.0075
4204	9403 83 00	en rotin	0.025	0.0075
4205	9403 89 00	autres	0.025	0.0075
4206	9403 90 10	en métal	0.025	0.0075
4207	9403 90 30	en bois	0.025	0.0075
4208	9403 90 90	en autres matières	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9404	Sommiers ; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple), comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non:		
4209	9404 10 00	Sommiers	0.025	0.0075
4210	9404 21 10	en caoutchouc	0.025	0.0075
4211	9404 21 90	en matières plastiques	0.025	0.0075
4212	9404 29 10	à ressorts métalliques	0.025	0.0075
4213	9404 29 90	autres	0.025	0.0075
4214	9404 30 00	Sacs de couchage	0.025	0.0075
4215	9404 90 10	rembourrés de plumes ou de duvet	0.025	0.0075
4216	9404 90 90	autres	0.025	0.0075
	9405	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs ; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs:		
4217	9405 10 21	en matières plastiques, des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	0.025	0.0075
4218	9405 10 40	autres	0.025	0.0075
4219	9405 10 50	en verre	0.025	0.0075
4220	9405 10 91	des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	0.025	0.0075
4221	9405 10 98	autres	0.025	0.0075
4222	9405 20 11	en matières plastiques, des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	0.025	0.0075
4223	9405 20 40	autres	0.025	0.0075
4224	9405 20 50	en verre	0.025	0.0075
4225	9405 20 91	des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	0.025	0.0075
4226	9405 20 99	autres	0.025	0.0075
4227	9405 30 00	Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	0.025	0.0075
4228	9405 40 10	Projecteurs	0.025	0.0075
4229	9405 40 31	des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4230	9405 40 35	des types utilisés pour tubes fluorescents	0.025	0.0075
4231	9405 40 39	autres	0.025	0.0075
4232	9405 40 91	des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	0.025	0.0075
4233	9405 40 95	des types utilisés pour tubes fluorescents	0.025	0.0075
4234	9405 40 99	autres	0.025	0.0075
4235	9405 50 00	Appareils d'éclairage non électriques	0.025	0.0075
4236	9405 60 20	en matières plastiques	0.025	0.0075
4237	9405 60 80	en autres matières	0.025	0.0075
4238	9405 91 10	Articles pour l'équipement des appareils d'éclairage électriques (à l'exclusion des projecteurs)	0.025	0.0075
4239	9405 91 90	autres	0.025	0.0075
4240	9405 92 00	en matières plastiques	0.025	0.0075
4241	9405 99 00	autres	0.025	0.0075
	9406	Constructions préfabriquées:		
4242	9406 10 00	Construction préfabriquées en bois	0.025	0.0075
4243	9406 90 10	Résidences mobiles	0.025	0.0075
4244	9406 90 31	Serres	0.025	0.0075
4245	9406 90 38	autres	0.025	0.0075
4246	9406 90 90	en autres matières	0.025	0.0075
6.16.2. Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports ; leurs parties et accessoires				
	9503	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ; landaus et poussettes pour poupées ; poupées ; autres jouets ; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non ; puzzles de tout genre:		
4247	9503 00 10	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ; landaus et poussettes pour poupées	0.025	0.0075
4248	9503 00 21	Poupées	0.025	0.0075
4249	9503 00 29	Parties et accessoires	0.025	0.0075
4250	9503 00 30	Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires ; modèles réduits, animés ou non, à assembler	0.025	0.0075
4251	9503 00 35	en matière plastique	0.025	0.0075
4252	9503 00 39	en autres matières	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4253	9503 00 41	rembourrés	0.025	0.0075
4254	9503 00 49	autres	0.025	0.0075
4255	9503 00 55	Instruments et appareils de musique-jouets	0.025	0.0075
4256	9503 00 61	en bois	0.025	0.0075
4257	9503 00 69	autres	0.025	0.0075
4258	9503 00 70	autres jouets, présentés en assortiments ou en panoplies	0.025	0.0075
4259	9503 00 75	en matière plastique	0.025	0.0075
4260	9503 00 79	en autres matières	0.025	0.0075
4261	9503 00 81	Armes-jouets	0.025	0.0075
4262	9503 00 85	Modèles miniatures obtenus par moulage, en métal	0.025	0.0075
4263	9503 00 87	Dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants	0.025	0.0075
4264	9503 00 95	en matière plastique	0.025	0.0075
4265	9503 00 99	autres	0.025	0.0075
	9504	Consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple):		
4266	9504 20 00	Billards de tout genre et leurs accessoires	0.025	0.0075
4267	9504 30 10	Jeux avec écran	0.025	0.0075
4268	9504 30 20	autres jeux	0.025	0.0075
4269	9504 30 90	Parties	0.025	0.0075
4270	9504 40 00	Cartes à jouer	0.025	0.0075
4271	9504 50 00	Consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du no 9504 30	0.025	0.0075
4272	9504 90 10	Circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de compétition	0.025	0.0075
4273	9504 90 80	autres	0.025	0.0075
	9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises:		
4274	9505 10 10	en verre	0.025	0.0075
4275	9505 10 90	en autres matières	0.025	0.0075
4276	9505 90 00	autres	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9506	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre ; piscines et pataugeoires:		
4277	9506 11 10	Skis de fond	0.025	0.0075
4278	9506 11 21	Monoskis et surfs des neiges	0.025	0.0075
4279	9506 11 29	autres	0.025	0.0075
4280	9506 11 80	autres skis	0.025	0.0075
4281	9506 12 00	Fixations pour skis	0.025	0.0075
4282	9506 19 00	autres	0.025	0.0075
4283	9506 21 00	Planches à voile	0.025	0.0075
4284	9506 29 00	autres	0.025	0.0075
4285	9506 31 00	Clubs complets	0.025	0.0075
4286	9506 32 00	Balles	0.025	0.0075
4287	9506 39 10	Parties de clubs	0.025	0.0075
4288	9506 39 90	autres	0.025	0.0075
4289	9506 40 00	Articles et matériel pour le tennis de table	0.025	0.0075
4290	9506 51 00	Raquettes de tennis, même non cordées	0.025	0.0075
4291	9506 59 00	autres	0.025	0.0075
4292	9506 61 00	Balles de tennis	0.025	0.0075
4293	9506 62 00	gonflables	0.025	0.0075
4294	9506 69 10	Balles de cricket ou de polo	0.025	0.0075
4295	9506 69 90	autres	0.025	0.0075
4296	9506 70 10	Patins à glace	0.025	0.0075
4297	9506 70 30	Patins à roulettes	0.025	0.0075
4298	9506 70 90	Parties et accessoires	0.025	0.0075
4299	9506 91 10	Appareils d'exercices à système d'effort modulable	0.025	0.0075
4300	9506 91 90	autres	0.025	0.0075
4301	9506 99 10	Articles de cricket ou de polo autres que les balles	0.025	0.0075
4302	9506 99 90	autres	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne ; épuisettes pour tous usages ; leurres (autres que ceux des nos 9208 ou 9705) et articles de chasse similaires:		
6.16.3. Ouvrages divers				
	9602			
4303	9602 00 00	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières ; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs ; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du no 3503, et ouvrages en gélatine non durcie	0.025	0.0075
	9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux ; têtes préparées pour articles de brosse à dents ; tampons et rouleaux à peindre ; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues:		
4304	9603 10 00	Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	0.025	0.0075
4305	9603 21 00	Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	0.025	0.0075
4306	9603 29 30	Brosses à cheveux	0.025	0.0075
4307	9603 29 80	autres	0.025	0.0075
4308	9603 30 10	Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire	0.025	0.0075
4309	9603 30 90	Pinceaux pour l'application des produits cosmétiques	0.025	0.0075
4310	9603 40 10	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires	0.025	0.0075
4311	9603 40 90	Tampons et rouleaux à peindre	0.025	0.0075
4312	9603 50 00	autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	0.025	0.0075
4313	9603 90 10	Balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	0.025	0.0075
4314	9603 90 91	Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces ou pour le ménage, y compris les brosses à vêtements ou à chaussures ; articles de brosse à dents pour la toilette des animaux	0.025	0.0075
4315	9603 90 99	autres	0.025	0.0075
	9604			
4316	9604 00 00	Tamis et cribles à main	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9605			
4317	9605 00 00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	0.025	0.0075
	9606	Boutons et boutons-pression ; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression ; ébauches de boutons:		
4318	9606 10 00	Boutons pression et leurs parties	0.025	0.0075
4319	9606 21 00	En matière plastique non recouverts des matières textiles	0.025	0.0075
4320	9606 22 00	En métaux communs non recouverts des matières textiles	0.025	0.0075
4321	9606 29 00	Autres	0.025	0.0075
4322	9606 30 00	Formes pour boutons et autres parties de boutons	0.025	0.0075
	9607	Fermetures à glissière et leurs parties:		
4323	9607 11 00	Fermetures à glissières avec agrafes en métaux communs	0.025	0.0075
4324	9607 19 00	Autres	0.025	0.0075
4325	9607 20 10	En métaux communs	0.025	0.0075
4326	9607 20 90	Autres	0.025	0.0075
	9608	Stylos et crayons à bille ; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses ; stylos à plume et autres stylos ; stylets pour duplicateurs ; porte-mine ; porte-plume, porte-crayon et articles similaires ; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles,		
4327	9608 08 10	Stylos et crayons à bille	0.025	0.0075
4328	9608 10 10	à encre liquide	0.025	0.0075
4329	9608 10 92	avec cartouche remplaçable	0.025	0.0075
4330	9608 10 99	autres	0.025	0.0075
4331	9608 20 00	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	0.025	0.0075
4332	9608 30 00	Stylos à plume et autres stylos	0.025	0.0075
4333	9608 40 00	Porte-mine	0.025	0.0075
4334	9608 50 00	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	0.025	0.0075
4335	9608 60 00	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	0.025	0.0075
4336	9608 91 00	Plumes à écrire et becs pour plumes	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4337	9608 99 00	autres	0.025	0.0075
	9609	Crayons (autres que les crayons du no 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs:		
4338	9609 10 10	avec mine de graphite	0.025	0.0075
4339	9609 10 90	autres	0.025	0.0075
4340	9609 20 00	Mines pour crayons ou porte-mine	0.025	0.0075
4341	9609 90 10	Pastels et fusains	0.025	0.0075
4342	9609 90 90	autres	0.025	0.0075
	9610			
4343	9610 00 00	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	0.025	0.0075
	9611			
4344	9611 00 00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main ; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	0.025	0.0075
	9612	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en ca		
4345	9612 10 10	en matière plastique	0.025	0.0075
4346	9612 10 20	en fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur inférieure à 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines	0.025	0.0075
4347	9612 10 80	autres	0.025	0.0075
4348	9612 20 00	Tampons encreurs	0.025	0.0075
	9613	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du no 3603), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches:		
4349	9613 10 00	Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	0.025	0.0075
4350	9613 20 00	Briquets de poche, à gaz, rechargeables	0.025	0.0075
4351	9613 80 00	autres briquets et allumeurs	0.025	0.0075
4352	9613 90 00	Parties	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
	9614	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties:		
4353	9614 00 10	Ébauchons de pipes, en bois ou en racines	0.025	0.0075
4354	9614 00 90	autres	0.025	0.0075
	9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires ; épingles à cheveux ; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du no 8516, et leurs parties:		
4355	9615 11 00	en caoutchouc durci ou en matières plastiques	0.025	0.0075
4356	9615 19 00	autres	0.025	0.0075
4357	9615 90 00	autres	0.025	0.0075
	9616	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures ; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette:		
4358	9616 10 10	Vaporisateurs de toilette	0.025	0.0075
4359	9616 10 90	Montures et têtes de montures	0.025	0.0075
4360	9616 20 00	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	0.025	0.0075
	9617			
4361	9617 00 00	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	0.025	0.0075
	9618			
4362	9618 00 00	Mannequins et articles similaires ; automates et scènes animées pour étalages	0.025	0.0075
	9619	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières:		
4363	9619 00 30	en ouates de matières textiles	0.025	0.0075
4364	9619 00 40	Serviettes, tampons hygiéniques et articles similaires	0.025	0.0075
4365	9619 00 50	Couches pour bébés et articles similaires	0.025	0.0075
4366	9619 00 71	Serviettes hygiéniques	0.025	0.0075
4367	9619 00 75	Tampons hygiéniques	0.025	0.0075
4368	9619 00 79	autres	0.025	0.0075

N°	Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux USD/KG	
			Import	Export
4369	9619 00 81	Couches pour bébés	0.025	0.0075
4370	9619 00 89	autres (articles pour l'incontinence, par exemple)	0.025	0.0075
	9620	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires:		
4371	9620 00 10	des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques ; des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90	0.025	0.0075
4372	9620 00 91	en matières plastiques ou en aluminium	0.025	0.0075
4373	9620 00 99	autres	0.025	0.0075

7. TAXE DE DESINSECTISATION, DESINFECTION, DECONTAMINATION ET DERATISATION DE FRIPERIE NAVIRE, AERONEF, TRAIN, VEHICULE D'OCCASION, A L'IMPORTATION, VEHICULE ROUTIER TRANSFRONTALIER

7.1. FRIPERIES

7.1.1. Contrôle sanitaire des friperies				
6305				
4374	6305 10 10	Usagés	0.025	0.0075
6305 10 90				
4375	6309 00 00	Autres articles usagés (friperies)	0.025	0.0075
4376	6309 00 10	Chaussures	0.025	0.0075
4377	6309 00 20	Coiffures	0.025	0.0075
4378	6309 00 31	Imperméables, mentaux, pardessus et articles similaires	0.025	0.0075
4379	6309 00 32	Autres vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	0.025	0.0075
4380	6309 00 33	Autres vêtements pour femmes et fillettes	0.025	0.0075
4381	6309 00 40	Couvertures	0.025	0.0075
4382	6309 00 90	Autres	0.025	0.0075
7.1.2. Autres articles de seconde main à usage domestique				
	841430	Compresseurs de types utilisés dans les équipements frigorifiques		
4383	8414 30 20	d'une puissance n'excédant pas 0,4 kW	0.025	0.0075
4384	8414 30 81	hermétiques ou semi-hermétiques	0.025	0.0075

4385	8414 30 89	autres	0.025	0.0075
	8414 40	Compresseurs d'air montés sur chassis à roues et remorquables		
4386	8414 40 10	d'un débit par minute n'excédant pas 2 m ³	0.025	0.0075
4387	8414 40 90	d'un débit par minute excédant 2 m ³	0.025	0.0075
4388	8414 51 00	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique	0.025	0.0075
4389	8414 59 15	Ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication,	0.025	0.0075
4390	8414 59 25	ventilateurs axiaux	0.025	0.0075
4391	8414 59 35	ventilateurs centrifuges	0.025	0.0075
4392	8414 59 95	autres	0.025	0.0075
	8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériels, machines et appareils pour la production du froid, équipements électriques ou autres, pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour conditionnement de l'air du n° 8415		
4393	8418 10 20	d'une capacité excédant 340 l	0.025	0.0075
4394	8418 10 80	autres	0.025	0.0075
4395	8418 21 10	d'une capacité excédant 340 l	0.025	0.0075
4396	8418 21 51	Modèle table	0.025	0.0075
4397	8418 21 59	à encastrer	0.025	0.0075
4398	8418 21 91	n'excédant pas 250 l	0.025	0.0075
4399	8418 21 99	excédant 250 l mais n'excédant pas 340 l	0.025	0.0075
4400	8418 29 00	autres	0.025	0.0075
4401	8418 30 20	d'une capacité n'excédant pas 400 l	0.025	0.0075
4402	8418 30 80	d'une capacité excédant 400 l mais n'excédant pas 800 l	0.025	0.0075
4403	8418 40 20	d'une capacité n'excédant pas 250 l	0.025	0.0075
4404	8418 40 80	d'une capacité excédant 250 l mais n'excédant pas 900 l	0.025	0.0075
4405	8418 50 11	pour produits congelés	0.025	0.0075
4406	8418 50 19	autres	0.025	0.0075
4407	8418 50 90	autres meubles frigorifiques	0.025	0.0075
4408	8418 61 00	Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415	0.025	0.0075
4409	8418 69 00	autres	0.025	0.0075

4410	8418 91 00	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	0.025	0.0075
4411	8418 99 10	Évaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils de type ménager	0.025	0.0075
4412	8418 99 90	autres	0.025	0.0075
	8419	Appareils, dispositifs ou équipements de laboratoire		
4413	8419 11 00	à chauffage instantané, à gaz	0.025	0.0075
4414	8419 19 00	autres	0.025	0.0075
4415	8419 20 00	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires.	0.025	0.0075
4416	84 193 100	pour produits agricoles	0.025	0.0075
4417	8419 32 00	pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons.	0.025	0.0075
4418	84 193 900	autres	0.025	0.0075
	8421	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges ; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz:		
4419	8419 40 00	Appareils de distillation ou de rectification	0.025	0.0075
4420	8421 11 00	Écrémeuses	0.025	0.0075
4421	8421 12 00	Essoreuses à linge	0.025	0.0075
	842119	Autres		
4422	8421 19 20	Centrifugeuses du type utilisé dans les laboratoires	0.025	0.0075
4423	8421 19 70	autres	0.025	0.0075
4424	8421 21 00	pour la filtration ou l'épuration des eaux	0.025	0.0075
4425	8421 22 00	pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	0.025	0.0075
4426	8421 23 00	pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étin celles ou par compression	0.025	0.0075
	8422	Machines à laver la vaisselle		
4427	8422 11 00	de type ménager	0.025	0.0075
4428	8422 19 00	autres	0.025	0.0075
	8422 90	Parties :		
4429	8422 90 10	de machines à laver la vaisselle	0.025	0.0075
4430	8422 90 90	autres	0.025	0.0075
	8423	Appareils et instruments de pesage		
4431	8423 10 10	Balances de ménage	0.025	0.0075
4432	8423 10 90	autres	0.025	0.0075

	8435	Presses et presseoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires:		
4433	8435 10 00	Machines et appareils	0.025	0.0075
4434	8435 90 00	Parties	0.025	0.0075
	8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer		
4435	8474 20 00	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser	0.025	0.0075
	8509	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique		
4436	8509 40 00	Broyeurs et mélangeurs pour aliments ; presse-fruits et presse-légumes	0.025	0.0075
4437	8509 80 00	autres appareils	0.025	0.0075
4438	8509 90 00	Parties	0.025	0.0075
	8510	Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé:		
4439	8510 10 00	Rasoirs	0.025	0.0075
4440	8510 20 00	Tondeuses	0.025	0.0075
4441	8510 30 00	Appareils à épiler	0.025	0.0075
4442	8510 90 00	Parties	0.025	0.0075
	8516 60	Autres fours ; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires:		
4443	8516 71 00	Appareils pour la préparation du café ou du thé	0.025	0.0075
4444	8516 72 00	Grille-pain	0.025	0.0075
4445	8516 79 20	Friteuses	0.025	0.0075

7.2. VEHICULE D'OCCASION A L'IMPORTATION

N°	Position tarifaire	Nom du produit	Taux/ Catégorie
4446	87011000	Tracteurs à essieu simple	25 USD
4447	87012000	Tracteurs routiers pour semi-remorques	25 USD
4448	87013000	Tracteurs à chenilles	25 USD
4449	87019010	Tracteurs agricoles	25 USD
4450	87019090	Autres	25 USD
4451	87021012	Véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	60 USD

N°	Position tarifaire	Nom du produit	Taux/ Catégorie
4452	87021013	Véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	60 USD
4453	87021022	Autres véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	60 USD
4454	87021023	Autres véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	60 USD
4455	87029020	Véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	60 USD
4456	87029030	Véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	60 USD
4457	87031020	Véhicules automobiles âgés de 5 ans ou moins	40 USD
4458	87031030	Véhicules automobiles âgés de plus de 5 ans	40 USD
4459	87032110	Ambulance d'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm ³	40 USD
4460	87032120	Corbillard d'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm ³	40 USD
4461	87032192	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
4462	87032193	Agés de plus de 5 ans	40 USD
4463	87032210	Ambulance d'une cylindrée excédant 1.000 cm ³ mais n'excédant pas 1.500 cm ³	40 USD
4464	87032220	Corbillard d'une cylindrée excédant 1.000 cm ³ mais n'excédant pas 1.500 cm ³	40 USD
4465	87032292	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
4466	87032293	Agés de plus de 5 ans	40 USD
4467	87032310	Ambulance d'une cylindrée excédant 1.500 cm ³ mais n'excédant pas 3.000 cm ³	40 USD
4468	87032320	Corbillard d'une cylindrée excédant 1.500 cm ³ mais n'excédant pas 3.000 cm ³	40 USD
4469	87032392	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
4470	87032393	Agés de plus de 5 ans	40 USD
4471	87032410	Ambulance d'une cylindrée excédant 3.000 cm ³	40 USD
4472	87032420	Corbillard d'une cylindrée excédant 3.000 cm ³	40 USD
4473	87032492	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
4474	87032493	Agés de plus de 5 ans	40 USD
4475	87033110	Ambulance (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm ³	40 USD
4476	87033120	Corbillard (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm ³	40 USD
4477	87033192	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
4478	87033193	Agés de plus de 5 ans	40 USD

N°	Position tarifaire	Nom du produit	Taux/ Catégorie
4479	87033210	Ambulance (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée excédant 1.500 cm3 mais n'excédant pas 2.500 Cm3	40 USD
4480	87033220	Corbillard (Diesel ou semi diesel) d'une cylindrée excédant 1.500 cm3 mais n'excédant pas 2.500 Cm3	40 USD
4481	87033292	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
4482	87033293	Agés de plus de 5 ans	40 USD
4483	87033310	Ambulance d'une cylindrée excédant 2.500 cm3	40 USD
4484	87033320	Corbillard d'une cylindrée excédant 2.500 cm3	40 USD
4485	87033392	Agés de 5 ans ou moins	40 USD
4486	87033393	Agés de plus de 5 ans	40 USD
4487	87039020	Autres âgés de 5 ans ou moins	40 USD
4488	87039030	Autres âgés de plus de 5 ans	40 USD
4489	87041020	âgés de 5 ans ou moins	40 USD
4490	87041030	âgés de plus de 5 ans	40 USD
4491	87042120	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
4492	87042130	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
4493	87042220	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
4494	87042230	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
4495	87042320	D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
4496	87042330	D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
4497	87043120	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
4498	87043130	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
4499	87043220	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes âgés de 5 ans ou moins	50 USD
4500	87043230	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes âgés de plus de 5 ans	50 USD
4501	87049020	Autres âgés de 5 ans ou moins	50 USD

N°	Position tarifaire	Nom du produit	Taux/ Catégorie
4502	87049030	Autres âgés de plus de 5 ans	50 USD
4503	87051000	Camions-grues	50 USD
4504	87052000	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	50 USD
4505	87053000	Voitures de lutte contre l'incendie	50 USD
4506	87054000	Camions-bétonnières	50 USD
4507	87059000	Autres	50 USD
4508	87120000	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur	5 USD
4509	87130000	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme.....	5 USD
4510	87131000	Sans mécanisme de propulsion	5 USD
4511	87139000	Autres	5 USD
4512	87150000	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties...	5 USD
4513	87160000	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules ; autres véhicules non automobiles ; leurs parties	65 USD
4514	87161000	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping.....	65 USD
4515	87162000	Remorques et semi-remorques auto chargeuses ou auto déchargeuses, pour usages agricoles	65 USD
4516	87163100	Citermes	65 USD
4517	87163900	Autres	65 USD
4518	87164000	Autres remorques et semi-remorques	65 USD
4519	87168010	Autres véhicules à usages agricoles	25 USD
4520	87168090	Autres	65 USD
4521	87169090	D'autres	65 USD

**7.3. NAVIRES, AERONEFS, TRAINS, WAGONS, VEHICULES
ROUTIERS TRANSFRONTALIERS**
(*hormis intrants*)

N°	Position tarifaire	Nom du produit	Taux/Catégorie
7.2.1.Navires			
4522	8901 10 10	pour la navigation maritime	200
4523	8901 10 21	pour la navigation intérieure	200

N°	Position tarifaire	Nom du produit	Taux/Catégorie
4524	8901 10 22	sans propulsion mécanique	200
4525	8901 20 10	Bateau citeur	200
4526	8901 20 20	Bateau frigorifique	200
4527	89 020 010	Bateau de pêche, navire, usine et autres	200
4528	89 031 010	Yachts et autres bateaux et embarcation de plaisance ou de sport, bateau à rames et canoës (par siège)	3
4529	8903 10 00	Bateau gonflable (par cabine)	30
4530	8903 91 00	Bateau à voile, même avec moteur auxiliaire (Barge, ...) moins de 10 tonnes	20
4531		Plus de 10 tonnes	25
4532		Allinge	50
4533		Plus de 100 tonnes	80
4534	8903 92 00	Bateau à moteur, autre qu'à moteur hors-bord (Balnière) moins de 10 tonnes	15
4535		Plus de 10 tonnes	25
4536		Allinge	40
4537		Plus de 100 tonnes	60
4538	8903 99 00	Autres (pirogues motorisés, les coques, ...)	5
4539	8905 10 00	Bateau dragueurs	100
4540	8905 20 00	Plate-forme de forage ou d'exploitation, flottante ou submersible	100
4541	8905 90 00	Autres	10
4542	8906 10 00	Navires de guerre	100
4543	8906 20 00	Autres	100
4544	8907 10 00	Radeaux gonflables (moins de 10 tonnes)	40
4545		Plus de 10 tonnes	60
4546		Allinge	80
4547		Plus de 100 tonnes	100
4548	8907 90 00	Autres	40
4549	8908 00 00	Bâteaux et autres engins flottants à dépecer	10
7.2.2. AERONEFS (Navigation aérienne ou spatiale)			

N°	Position tarifaire	Nom du produit	Taux/Catégorie
4550	8801 88 02	Aéronef (vol international) y compris autres véhicules aériennes (hélicoptères, avions, ...) de 3 tonnes à 6 tonnes	200
4551		de 6 tonnes à 15 tonnes	200
4552		de 15 tonnes à 30 tonnes	200
4553		de 30 tonnes à 60 tonnes	200
4554	8802 11 00	Hélicoptères (de 3 tonnes)	40
4555		de 6 tonnes à 15 tonnes	60
4556		de 15 tonnes à 30 tonnes	80
4557		de 30 tonnes à 60 tonnes	100
4558	8803 88 05	Appareils et dispositifs pour le lancement des véhicules aériens, appareils et dispositifs pour l'apportage des véhicules aérien et appareil et dispositif similaires	100
4559	8805 29 10	Appareils au sol d'entraînement	100
4560		Aéronefs (Vol national)	50 USD
4561		Trains avec fourgons simples	25 USD
4562		Trains avec fourgons autorail	75 USD
4563		Wagons	30 USD
4564		Véhicules routiers transfrontaliers	25 USD

8. TAXE ET DROITS SUR LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT INTERNATIONAL DE VACCINATION ET DE POLICE SANITAIRE AU POSTE FRONTIERE

8.1. LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT INTERNATIONAL DE VACCINATION

N°	Nom du produit	Frais à percevoir
4565	Certificat International de Vaccination (<i>hormis intrants</i>)	15 USD / Pièce

8.2. POLICE SANITAIRE AU POSTE FRONTIERE

N°	Nom du produit	Taux USD
	Déclaration générale de santé aéronefs, navires et caboteurs :	

N°	Nom du produit	Taux USD		
4566	- Voyage international	50		
4567	- Voyage national	10		
	Contrôle sanitaire des membres d'équipage et passagers à bord des navires :			
4568	- 1 à 10 personnes ;	300		
4569	- 11 à 25 personnes ;	600		
4570	- 26 à 50 personnes ;	1000		
	Contrôle sanitaire des membres d'équipage et passagers à bord des aéronefs :			
4571	- Personne par vol	0,5		
	Contrôle sanitaire des membres d'équipage et passagers à bord des caboteurs :			
4572	- Personne par traversée	0,5		
	Contrôle sanitaire de transfert des restes humains :			
4573	- Avec documents ;	10		
4574	- Sans documents.	15		
	Contrôle sanitaire et inspection des établissements classés (humains) :	A	B	C
4575	- Bars	30	20	10
4576	- Restaurants	30	20	10
4577	- Boucheries	30	20	10
4578	- Boulangeries	50	25	15
4579	- Dépôt d'aliments	50	250	15

**9. DROIT D'AUTHENTIFICATION DES TITRES SCOLAIRES
DES INSTITUTS TECHNIQUES MEDICAUX (ITM)**

N°	Libellés	Taux en USD
4580	Enterinement des titres scolaires	10 USD
4581	Octroi des diplômes	10 USD

10. AMENDES TRANSACTIONNELLES

- 75 à 100% du montant des droits ou de la taxe, en cas de fonctionnement sans document et de toute violation des dispositions du secteur de la santé.

- 100 à 200 % du montant des droits, de la taxe, en cas de fraude ou mauvaise déclaration.

Fait à Kinshasa, le

LE MINISTRE DES FINANCES
Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,
HYGIENE ET PREVENTION
Dr MBUNGANI MBANDA Jean-Jacques

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°1250/CAB/MLN/SPHP/040/
DCA/CPH/2022 DU 24 NOVEMBRE 2022 ET
N°CAB/MIN/FINANCES/156/NSW/2022/ DU 24 NOVEMBRE
2022 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES
ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET
PREVENTION, SUR LA CULTURE, LA PRODUCTION, LA
DETENTION, L'EXPLOITATION ET LA
COMMERCIALISATION DE LA PLANTE DE CANNABIS, DU
CANNABIS ET DES PRODUITS DU CANNABIS A DES FINS
MEDICALES ET SCIENTIFIQUES**

***LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION
ET
LE MINISTRE DES FINANCES***

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de Constitution du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, spécialement en son article 4 ; y compris les tableaux, les actes finaux et les résolutions tels qu'ils ont été approuvés respectivement par la Conférence des Nations-Unies de 1961 pour l'adoption d'une Convention unique sur les stupéfiants et par la Conférence des Nations-Unies de 1972 chargée d'examiner les amendements à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 ;

Vu la Loi n° 11-009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;

Vu la Loi n° 11-011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques ;

Vu la Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture ;

Vu la Loi n° 18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 91-018 du 30 mars 1991 portant création d'un Ordre des Pharmaciens ;

Vu le Décret-Loi n° 003-2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de l'Agence Nationale de Renseignements ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 011-2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 012-2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 13-002 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 13-003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 27 Bis/Hygiène du 15 mars 1933 sur l'exercice de la pharmacie ;

Vu l'Ordonnance n° 74-414 du 5 décembre 1953 sur la police de migration ;

Vu l'Ordonnance n° 74-426 du 14 décembre 1953 sur la police sanitaire des personnes en voyage international ;

Vu l'Ordonnance n° 74-213 du 22 juin 1954 sur les maladies transmissibles ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'État, des Ministres, des Ministres délégués, et des Vice-ministres ;

Vu le Décret du 26 juillet 1910 sur la fabrication et le commerce des denrées alimentaires ;

Vu le Décret du 19 mars 1952 sur l'art de guérir ;

Vu le Décret n° 036 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes habilités à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo ;

Vu le Décret n° 05/183 du 30 septembre 2005 portant institution d'un guichet unique à l'importation et l'exportation ;

Vu le Décret n° 011/18 du 11 avril 2011 portant manuel des procédures harmonisées transitoires applicables au guichet unique à l'importation et à l'exportation des marchandises ;

Vu le Décret n° 20/002 du 05 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement public dénommé Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique en sigle « ACOREP » ;

Vu le Décret n° 20/019 du 21 août 2020 modifiant et complétant le Décret n° 007-2002 du 2 février 2002 relatif au mode de paiement des dettes envers l'Etat ;

Vu le Règlement sanitaire international de 2005 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ratifié par la République Démocratique du Congo, et entré en vigueur le 15 juin 2007 ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 1250/CAB/MIN/S/008/CPH/ OBF/2015 du 28 septembre 2015 portant réglementation du commerce des produits pharmaceutiques en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel n° CAB/MIN. FINANCES/ 2015/029 du 09 octobre 2015 portant modalités de répartition des redevances et frais en rémunération des services rendus par les organismes publics intervenant aux postes frontaliers lors de l'exportation des produits agricoles notamment en ses articles 4 et 5 ;

Vu l'Arrêté interministériel n° 1250/CAB/MIN/S/001/ CAJ/ODK/2017 et CAB/MIN/ FINANCES/2017/189 du 28 décembre 2017 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Santé ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 1250/CAB/MIN/S/0002/ DC/OWE/2021 du 27 février 2021 fixant les conditions d'exploitation des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tel que modifié et complété à ce jour par l'Arrêté n°1250/CAB/MIN/ SPHP/038/DCA/CPh/2022 du 24 novembre 2022 ;

Vu l'Arrêté n° 1250/CAB/MIN/SPHP/039/DCA/ CPh/2022 du 24 novembre 2022 portant création de la Commission Multisectorielle Permanente de Coordination des activités liés à l'usage médical et scientifique du cannabis (CMPC) ;

Considérant la résolution n° WHA 62.13 du 18 au 22 mai 2009 de l'OMS demandant aux Etats membres de retenir comme priorité la réglementation des médicaments à base de plantes et d'entreprendre la collaboration régionale et internationale sur la réglementation des produits médicinaux à base des plantes et aussi d'adhérer au réseau mondial de coopération sur la réglementation des médicaments à base de plantes ;

Considérant que l'usage des cannabis à des fins médicale et scientifique est mondialement reconnu ;

Considérant l'ampleur des innovations liées à la recherche médicale et scientifique ;

Considérant la nécessité de prendre des mesures d'encadrement de la culture, de la production, de la détention, de l'utilisation et de la commercialisation des cannabis en République Démocratique du Congo à des fins médicale et scientifique ;

Considérant la nécessité de doter le Gouvernement congolais des ressources fiscales et parafiscales suffisantes pour la mise en oeuvre de son programme ;

Vu l'urgence ;